

LES PAYSAGES DE L'EAU

RÉFÉRENTIEL POUR LE TERRITOIRE
CROULT • ENGHIE • VIEILLE MER

Phase 1 – Diagnostic



Markedi

Vlad Guerner

Une histoire d'eau



Promenade de la Vieille Mer
sur Saint-Denis à l'aval du bassin versant
Inondations | Fin 70-début 80

Le paysage et l'identité du territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer se sont construits autour de l'eau. En effet, ce territoire est à cheval sur deux départements, interdépendants au regard de la ressource en eau, de l'hydrographie très riche de cette plaine, le Val d'Oise étant à l'amont et la Seine Saint-Denis étant à l'aval avec le débouché en Seine à Saint-Denis, ville médiévale et installée sur la zone de confluence du Croult-Vieille Mer et de la Seine.

Nous évoquons la ressource en eau, historique, avec l'alimentation de l'agriculture, des moulins mais aussi des tanneries dans les bourgs, que la seconde moitié du XX^e siècle avec son élan de modernité a voulu ignorer, en renforçant les actions de canalisation ces cours d'eau et parfois leur « busage ». Les méandres, lits majeurs, marécages ont été supprimés au profit du développement urbain rapide et sans intérêt pour les principes de « nature en ville » qui nous sont si chers 50 ans plus tard.

Les actions très hydrauliques sur les cours d'eau devenus réseaux ont renforcé le caractère inondable de ce territoire avec de plus fréquentes et fortes inondations, parfois catastrophiques comme celles du 31 mai 1992 et du 4 juin 1992 sur les deux départements (axe Croult-Vieille Mer) qui ont causé deux morts dans le Val d'Oise.

Ce caractère inondable de la plaine ne doit pas nous faire oublier la formidable ressource que le territoire possède en ces temps où l'eau devient une valeur première pour la construction d'une ville et d'un cadre de vie contemporain, bioclimatique, avec un sol (un socle ?) vivant permettant de se projeter dans un avenir où santé et cadre de vie seront incontournables. Ce territoire possède l'eau dont il a besoin avec sa nappe affleurante, ses cours d'eau et ses sources, sa politique innovante et durable de gestion des eaux de pluie.

Thierry Maytraud | ATM | mars 2021

I Des investigations guidées par le souci d'éclairer le parti-pris stratégique du SAGE : rendre des espaces à l'eau

En premier lieu, il convient de rappeler que le référentiel des paysages de l'eau qu'il s'agit ici d'établir trouve son origine dans la stratégie du SAGE Croult-Engbien-Vieille Mer, dont le parti pris fondamental est de « rendre des espaces à l'eau », dans un territoire très fortement marqué dans son histoire comme dans son actualité par des dynamiques d'urbanisation particulièrement vigoureuses. L'ensemble du diagnostic présenté dans ce rapport vise donc à éclairer ce parti pris stratégique porté par le SAGE, en s'attachant à :

- définir ce que sont ces paysages de l'eau, non pas de façon théorique ou abstraite mais au contraire de manière incarnée et tangible, permettant de saisir concrètement à quels types d'espaces ils correspondent tant à l'échelle du territoire du SAGE (éléments cartographiques) qu'à l'échelle plus fine où ils sont perçus (familles de motifs paysagers permettant de décliner la diversité des paysages de l'eau sur ce territoire) ;
- préciser ce qui pousse à vouloir préserver, restaurer, développer ou reconquérir ces paysages de l'eau, autrement dit ce pourquoi ils importent, ce qui s'y joue, ce qui y est « en jeu ». Ainsi précisés, ces enjeux des paysages de l'eau permettent d'argumenter l'importance de ces derniers pour le territoire, mais constituent également le référentiel par rapport auquel l'état actuel de ces paysages doit être qualifié pour porter un diagnostic ;
- mettre en perspective ces paysages de l'eau dans les différentes dynamiques territoriales à l'œuvre sur le territoire du SAGE et pesant sur leur évolution, de façon à appréhender leur contexte stratégique (menaces par rapport auxquelles être vigilants, opportunités à saisir).

On présente ci-après l'approche méthodologique développée pour ce faire.

I Un diagnostic et un cahier de recommandations

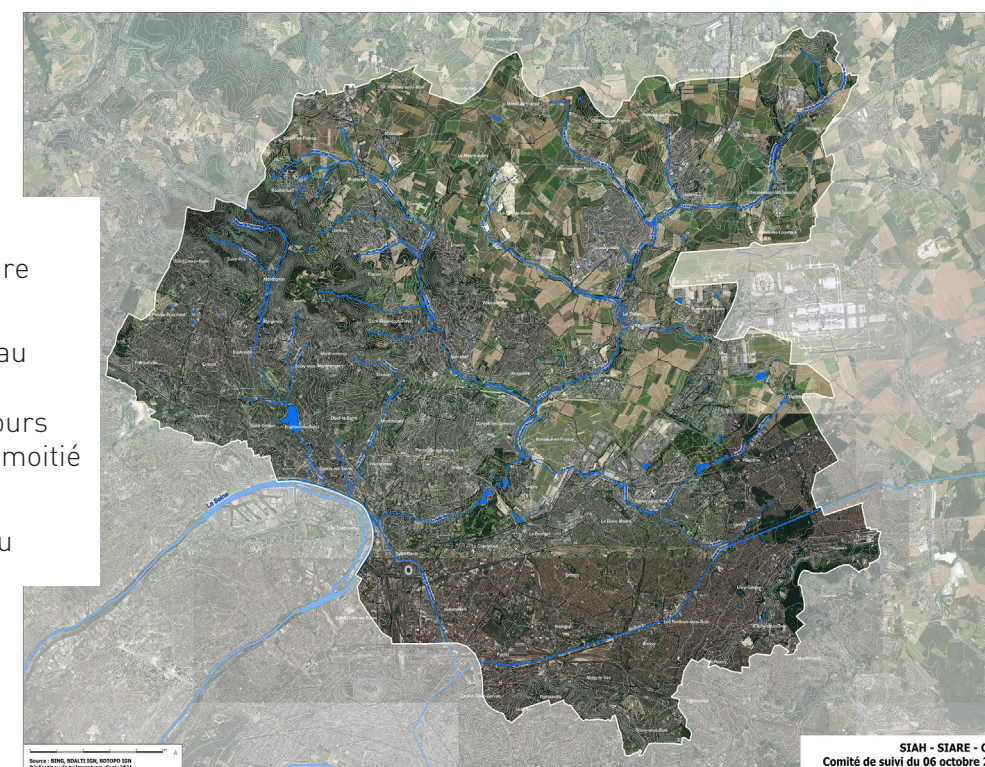
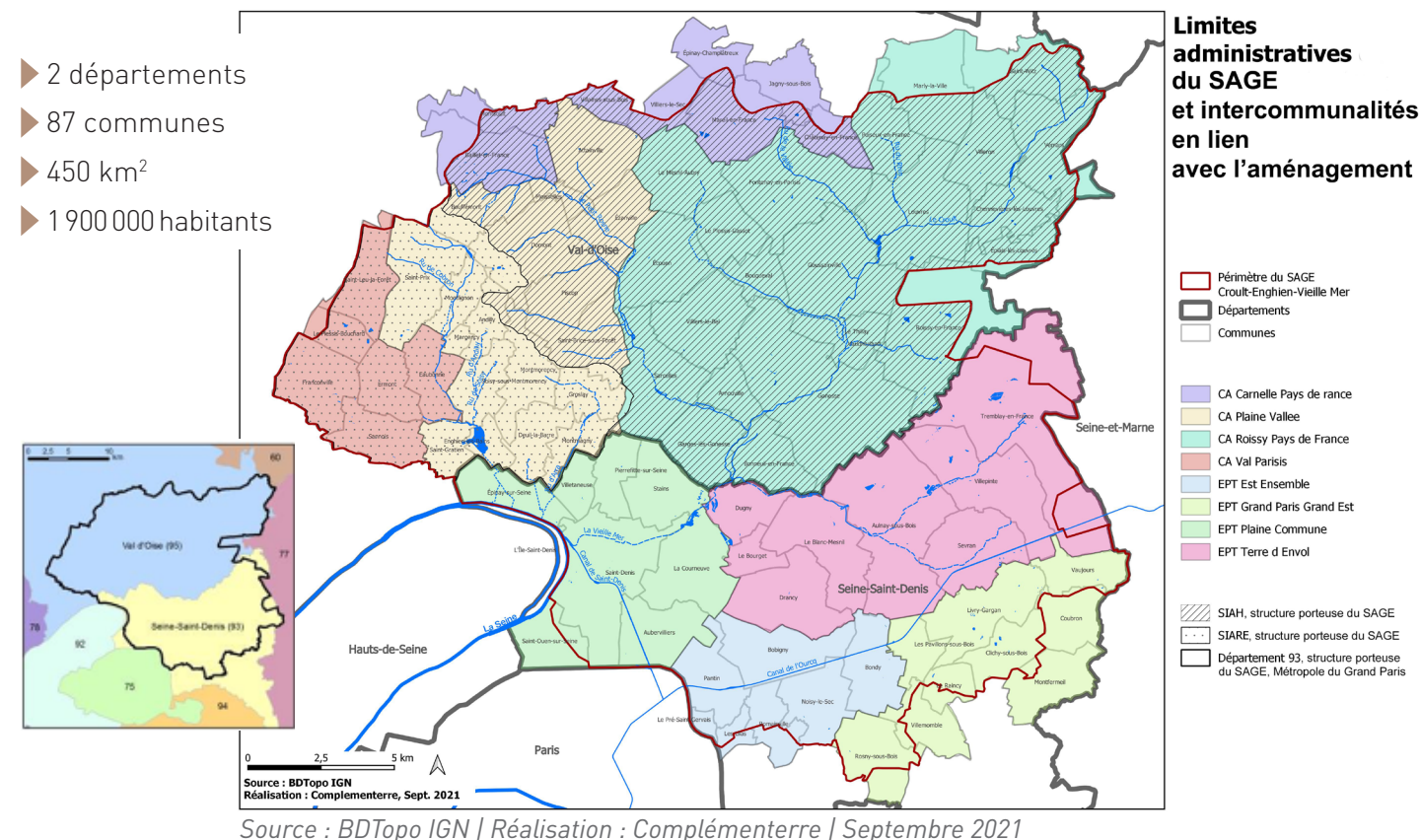
Le diagnostic, objet de ce document, constitue la première des deux phases d'études qui aboutiront à l'élaboration du Référentiel des paysages de l'eau. Chaque phase sera restituée par un document distinct :

- le diagnostic, outil de **connaissance des paysages de l'eau aujourd'hui et demain, pour les porteurs de la stratégie** du SAGE
- le cahier de recommandations, un outil opérationnel pour **cadre l'avenir des paysages de l'eau, et accompagner les aménageurs et les concepteurs** dans la transformation de ces paysages

Le déroulement de l'étude est présenté dans le calendrier prévisionnel ci-après.

I Un territoire à l'échelle du bassin versant

- 2 départements
- 87 communes
- 450 km²
- 1 900 000 habitants



- 450 km²
- 2/3 du territoire artificialisé
- 6 masses d'eau superficielle (140 km de cours d'eau dont la moitié enterrée)
- 1 masse d'eau souterraine

PARTIE A Approche et éléments méthodologiques	p. 5
A.1 L'APPROCHE PAYSAGÈRE	p. 6
A.2 MÉTHODE DE TRAVAIL COLLABORATIVE	p. 6
PARTIE B Les familles de motifs paysagers de l'eau	p. 11
B.1 POURQUOI CE DÉCOUPAGE ?	p. 13
B.2 DESCRIPTIF DES 5 FAMILLES	p. 14
PARTIE C Les enjeux des paysages de l'eau sur le territoire du SAGE : ce qui s'y joue pour ceux qui y tiennent	p. 26
C.1 DEUX CONSTATS GÉNÉRAUX SUR CE QUI MOTIVE LA DÉFENSE DES PAYSAGES DE L'EAU	p. 28
C.2 LES ATTACHEMENTS INTIMES AUX PAYSAGES DE L'EAU QUI MOTIVENT L'ATTENTION QU'ON LEUR PORTE	p. 29
C.3 LES PAYSAGES DE L'EAU, VECTEUR D'UN RAPPORT À L'EAU SANS MAÎTRISE NI DOMINATION	p. 30
C.4 LES PAYSAGES DE L'EAU, EXPRESSION D'UN RAPPORT CHOISI AU PASSÉ DU TERRITOIRE	p. 31
C.5 DES PRÉOCCUPATIONS EN TENSION AUTOUR DE L'ACCESSIBILITÉ DES PAYSAGES DE L'EAU	p. 33
À RETENIR : UNE LISTE D'ENJEUX PAR RAPPORT AUXQUELS POSER UN DIAGNOSTIC	p. 35
PARTIE D Les dynamiques territoriales dans lesquelles s'inscrivent aujourd'hui les paysages de l'eau	p. 37
D.1 DES ÉVOLUTIONS GLOBALES QUI PÈSERONT SUR LES PAYSAGES DE L'EAU	p. 38
D.2 DES DYNAMIQUES CONTRASTÉES QUI INDUISENT DES SITUATIONS STRATÉGIQUES BIEN DIFFÉRENTES POUR LES PAYSAGES DE L'EAU	p. 42

PARTIE E Le diagnostic par famille de motifs paysagers de l'eau	p. 44
FAMILLE DES PAYSAGES LINÉAIRES DE L'EAU	p. 45
E.1 ÉTAT DES LIEUX DES MOTIFS PAYSAGERS	p. 46
E.2 DIAGNOSTIC DES ENJEUX	p. 49
E.3 PERSPECTIVES POUR LE TERRITOIRE : PREMIÈRES ORIENTATIONS	p. 50
FAMILLE DES PAYSAGES HUMIDES	p. 51
E.1 ÉTAT DES LIEUX DES MOTIFS PAYSAGERS	p. 52
E.2 DIAGNOSTIC DES ENJEUX	p. 55
E.3 PERSPECTIVES POUR LE TERRITOIRE : PREMIÈRES ORIENTATIONS	p. 56
FAMILLE DES PAYSAGES DE L'EAU TEMPORAIRE	p. 57
E.1 ÉTAT DES LIEUX DES MOTIFS PAYSAGERS	p. 58
E.2 DIAGNOSTIC DES ENJEUX	p. 61
E.3 PERSPECTIVES POUR LE TERRITOIRE : PREMIÈRES ORIENTATIONS	p. 63
FAMILLE DES PAYSAGES DES PLANS D'EAU	p. 62
E.1 ÉTAT DES LIEUX DES MOTIFS PAYSAGERS	p. 63
E.2 DIAGNOSTIC DES ENJEUX	p. 66
E.3 PERSPECTIVES POUR LE TERRITOIRE : PREMIÈRES ORIENTATIONS	p. 67
FAMILLE DES PAYSAGES DES TRACES ET INDICES DE L'EAU DANS LE PAYSAGE	p. 68
E.1 ÉTAT DES LIEUX DES MOTIFS PAYSAGERS	p. 69
E.2 DIAGNOSTIC DES ENJEUX	p. 74
E.3 PERSPECTIVES POUR LE TERRITOIRE : PREMIÈRES ORIENTATIONS	p. 76
ANNEXES Itinéraires et participants pour les 5 ateliers d'arpentages réalisés entre juin et octobre 2022	p. 78

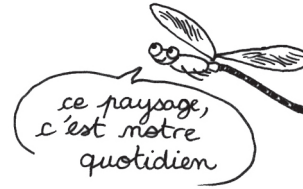
PARTIE A

Approche et éléments méthodologiques

A.1 | L'APPROCHE PAYSAGÈRE

« Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs inter-relations »

Convention Européenne du paysage, 2000.



L'approche paysagère développée dans cette étude est celle issue de la convention européenne du paysage. Elle en traduit les fondements :

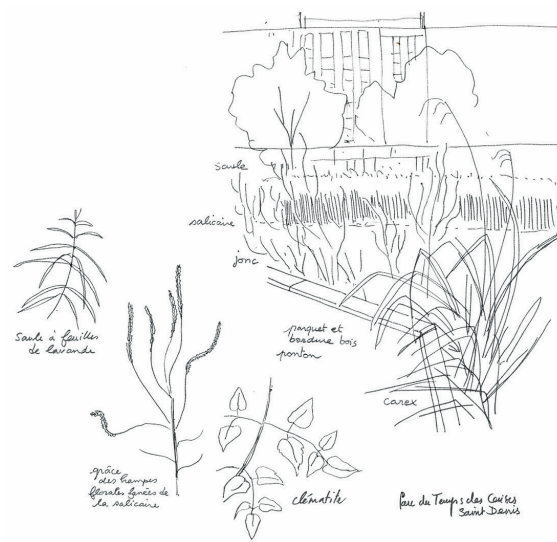
- une approche qui met en avant les paysages du quotidien, prend en compte le territoire sensible, vécu, et perçu par les populations ;
- une vision créative et participative, qui associe les acteurs concernés aux côtés des experts dans la transformation opérationnelle des paysages ;
- une approche « sur mesure » qui tient compte des singularités qui font la personnalité des paysages ;
- une prise en compte du vivant, humain et non humain ;

(L'approche paysagère, c'est un regard transversal, c'est penser à agir autrement, avec le territoire.)



- une vision transversale intégratrice des différents composantes du cadre de vie (urbanisme, hydrologie, écologie, usages, modes de vie) qui s'intéresse aux liens entre ces différents aspects ;

- une ambition pour le paysage comme « bien commun ».



A.2 | UNE MÉTHODE DE TRAVAIL COLLABORATIVE

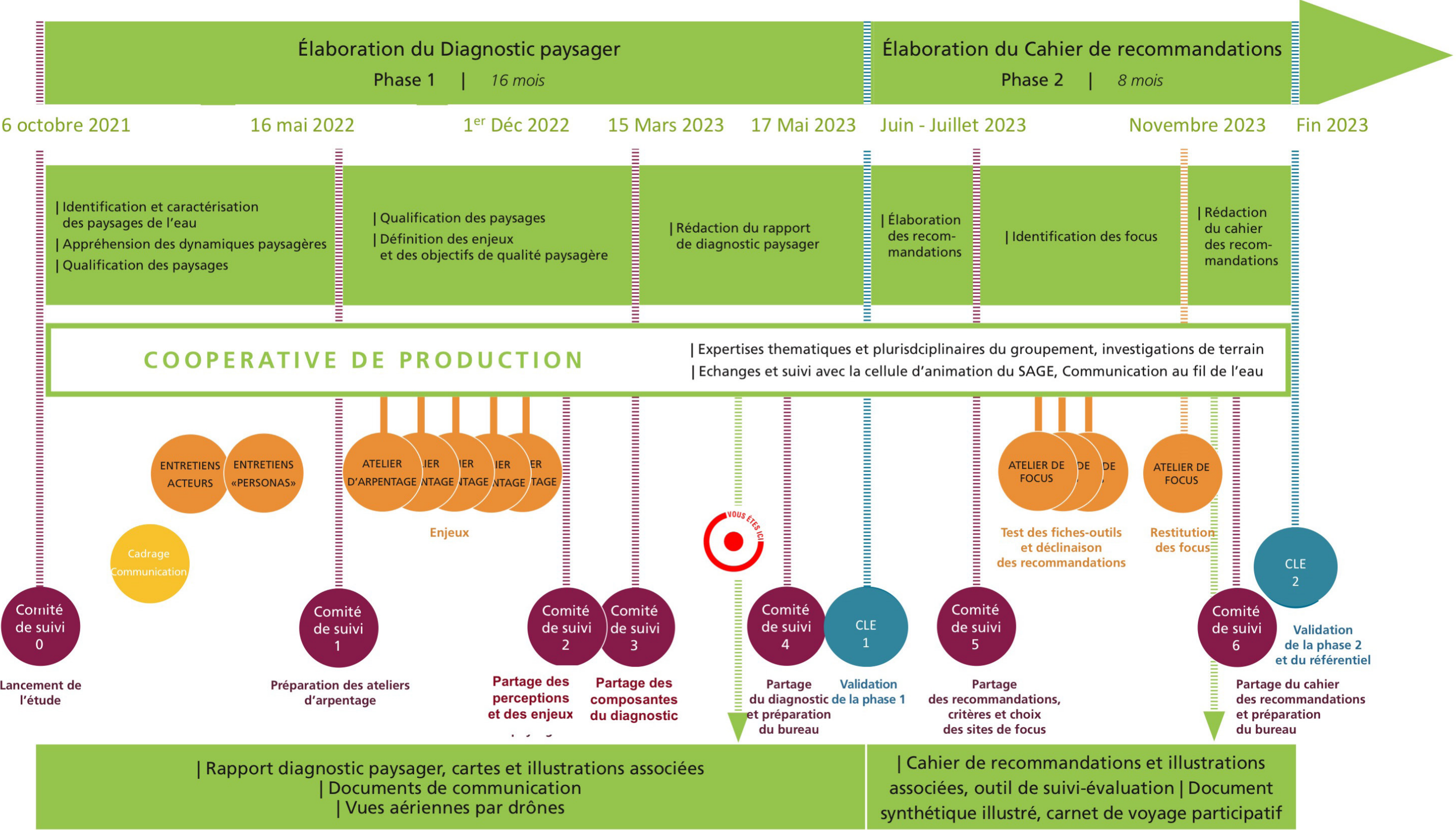
A.2.1 | Les 3 cercles de participation

La pleine inscription du référentiel des paysages de l'eau dans la stratégie du SAGE, sur laquelle nous avons insisté plus haut, nous amène à concevoir notre stratégie de concertation et de participation d'une manière bien spécifique. La visée stratégique de ce référentiel conduit en effet à distinguer trois cercles d'acteurs :

- **ceux qui portent la stratégie du SAGE**, consistant à négocier davantage d'espace pour l'eau dans le territoire, et qui, par conséquent, se feront pour cela **les promoteurs de ce référentiel des paysages de l'eau**. Ce sont eux qui en portent les objectifs, et qui auront la responsabilité de négocier sa mise en œuvre dans le territoire ;
- **ceux qui seront les cibles de ce référentiel**, car ce sont d'eux que dépendent *in fine* l'avenir des paysages de l'eau : les services en charge de la planification urbaine, les concepteurs et porteurs de projets d'aménagement aussi bien privés que publics (aménageurs, architectes, ...), les services en mesure de valoriser pleinement des paysages de l'eau (services gestionnaires des espaces publics, offices du tourisme...) ;
- **ceux qui seront les bénéficiaires de la stratégie du SAGE** et de son référentiel des paysages de l'eau : les habitants du territoire et usagers de l'eau et des espaces liés à l'eau, soucieux de voir leurs attachements aux paysages de l'eau préservés, et les acteurs économiques, potentiellement intéressés à une attractivité territoriale renforcée grâce aux paysages de l'eau.

L'établissement de ce diagnostic a volontairement été centré sur le premier et le troisième de ces cercles d'acteurs (alors que la phase suivante, l'établissement du cahier de recommandations, sera naturellement orientée vers le deuxième cercle). C'est en effet en travaillant avec les porteurs de la stratégie du SAGE (1^{er} cercle), représenté au sein du Comité de Suivi, que l'on a pu rester fidèle à la visée stratégique devant guider l'établissement du diagnostic, en partageant avec eux les différents éléments présentés dans ce rapport au fur et à mesure de leur élaboration. La dimension participative de ce diagnostic a par ailleurs permis de toucher également les bénéficiaires attendus d'une meilleure préservation des paysages de l'eau (troisième cercle), et ainsi de s'assurer de la pertinence de ce diagnostic vis-à-vis de ce qui importe à leurs yeux, de ce qui fait pour eux enjeu : leurs attachements, leurs intéressements et jugements vis-à-vis des paysages de l'eau. Pour ce faire, deux dispositifs participatifs ont nourri l'établissement de ce diagnostic : les entretiens conduits autour de personas, et les ateliers d'arpentage.

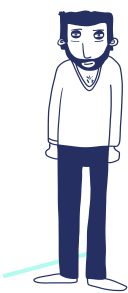
A.2.2 | Déroulement de l'étude et calendrier prévisionnel



A.2.3 | Les entretiens conduits autour de personas, incarnant les bénéficiaires des paysages de l'eau dans le territoire

Les bénéficiaires des paysages de l'eau constituant un cercle d'acteurs particulièrement large (il s'agit en fait potentiellement de l'ensemble de la population du territoire du SAGE), une première manière de l'intégrer dans la réflexion a été de conduire des entretiens approfondis auprès d'interlocuteurs susceptibles, par leurs fonctions dans le territoire, d'avoir une bonne connaissance des modes d'appropriation des paysages par différents types de publics. Ainsi, des experts institutionnels (CAUE 93, CAUE 95, Direction Nature, Paysage et Biodiversité du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis), des élus (C. Lagrange, Conseiller Municipal à la mairie des Lilas, J-P. Enjalbert, Président du SIARE, Guy Messenger, ancien Président de la CLE du SAGE) ou encore des associations du territoire (Environnement 93, Val d'Oise Environnement, À la découverte du Paris du Val d'Oise et de l'Oise) ont été rencontrés. Le dispositif d'entretien était le suivant :

- d'une part, les familles de motifs de paysages de l'eau (cf. partie A de ce rapport ci-après) étaient présentées et matérialisées à travers des éléments visuels (photos, cartographies)
- d'autre part, des « personas », c'est-à-dire des personnages fictifs incarnant chacun des types de publics susceptibles d'entretenir des rapports aux paysages de l'eau différents, étaient également proposés à nos interlocuteurs. Inspirés des analyses anthropologiques conduites lors de l'atlas du paysage de la Seine-Saint-Denis, ces personas étaient matérialisés par les cinq « cartes à jouer » suivantes¹ :

Inès 43 ans 	Karim 22 ans 	Marie 66 ans 	Jean-Paul 52 ans 	Kevin 31 ans 
Inès habite au nord de Paris. Tous les jours, depuis plus de 10 ans, elle longe le canal en vélo pour rejoindre les bureaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie, où elle travaille en tant qu'urbaniste.	Karim a toujours vécu à Domont, sur les coteaux. Malgré un emploi du temps bien chargé, entre ses études en design graphique aux Arts Déco à Paris la semaine, et son poste d'animateur jeunesse près de chez lui le week-end, il passe de plus en plus de temps rivié à son appareil photo.	Marie a été enseignante puis directrice d'école pendant 30 ans à Sevran. Actuellement à la retraite, elle vit entre Villepinte et le sud de la France.	Jean-Paul est un tout jeune retraité. Il a toujours vécu en Seine-Saint-Denis. Chauffeur de bus, il a passé 30 ans à sillonner le territoire. Depuis sa fenêtre du 12^e étage à la Plaine Saint-Denis, il ne se lasse pas d'observer le paysage multiple où se mêlent friches, industries, voies ferrées, habitat ancien et moderne.	Kevin a déménagé il y a peu à Villiers-le-Bel, pour prendre un poste de chef de culture agricole. Il apprécie de pouvoir travailler au grand air, tout en profitant de tous les avantages de la ville le soir et les week-ends.

¹ Les cartes présentées ici à titre illustratif déclinent les personas imaginés sur le territoire de Seine Saint-Denis. Leurs équivalents en Val-d'Oise ont été utilisés pour conduire les entretiens auprès d'interlocuteurs situés dans ce département. Les dessins ont été réalisés par l'agence de design *étrangeOrdinaire*, lors d'un précédent projet conduit avec ASca.

Ce dispositif a ainsi permis à nos interlocuteurs d'évoquer la population du territoire dans sa diversité, de manière plus incarnée et vivantes qu'en faisant référence de manière abstraite à des catégories trop génériques tels que « les habitants », « les riverains », les « usagers », les « jeunes », les « personnes âgées », etc. habituellement utilisées dans ce type d'entretiens. De fait, l'analyse qu'ils ont proposée des liens actuels ou à développer aux paysages de l'eau discutés s'est avérée particulièrement détaillée et nuancée, et a pu nourrir le diagnostic présenté dans les pages qui suivent, tant au niveau de ce qui se joue dans ces paysages de l'eau considérés de manière transversale (cf. partie B ci-après) qu'à propos des spécificités des différentes familles de paysages de l'eau discutées lors de ces entretiens (cf. partie D).

A.2.4 | Les ateliers d'arpentage

Cinq ateliers d'arpentage ont été organisés sur le territoire du SAGE, dont le but était de saisir « ce qui se joue dans les paysages de l'eau », pour ceux qui y tiennent : autrement dit, ce qui y est en jeu à leurs yeux. Cette identification des enjeux des paysages de l'eau dans le territoire du SAGE, indispensable pour structurer un diagnostic, s'est ainsi appuyée sur ce dispositif consistant à analyser de manière participative cinq périmètres locaux, choisis pour être dans leur globalité représentatifs de la diversité à la fois des paysages de l'eau et des dynamiques du territoire du SAGE. Chacun de ces arpentages s'est appuyé sur un « groupe d'arpentage » spécifique, rassemblant des personnes relevant à la fois du 3^e et du 1^{er} cercles d'acteurs distingués ci-dessus :

- des acteurs locaux potentiellement porteurs de perception et d'attachements (habitants, représentants associatifs de divers secteurs, comités de quartier, ...) (3^e cercle)
- des membres du comité de suivi, notamment ceux ayant un ancrage dans le secteurs arpenté (collectivités), qui en outre ont pu également servir de relais pour « recruter » les acteurs locaux au sein de ce groupe (1^{er} cercle).

| Des arpentages sur sites afin de permettre à chacun d'y découvrir les paysages de l'eau et d'y saisir ses propres perceptions

Notre hypothèse était que, compte tenu des caractéristiques de la présence de l'eau dans le territoire – souvent diffuse, discrète, intermittente voire en devenir – les participants à ces arpentages n'étaient pas forcément pleinement conscients de leurs propres perceptions et attachements aux « paysages de l'eau » : une saisie par exemple par simple questionnaire (apte à saisir des opinions et ressentis « déjà là », facilement formulables par les enquêtés), nous paraissait donc inappropriée. Il s'agissait donc d'arpenter ces « paysages de l'eau » avec eux pour :

- nourrir cet arpentage par des exposés in situ d'experts thématiques proposant différentes lectures de ces paysages, de façon en quelque sorte à « ouvrir leurs yeux » sur ces paysages ;
- leur demander de saisir chemin faisant leurs propres perceptions de ces paysage (prises de vue photographiques par les participants guidées par des consignes fournies au départ, dispositifs de gommettes à répartir sur des mots-clés listés sur de grands posters, en différents points de l'arpentage).

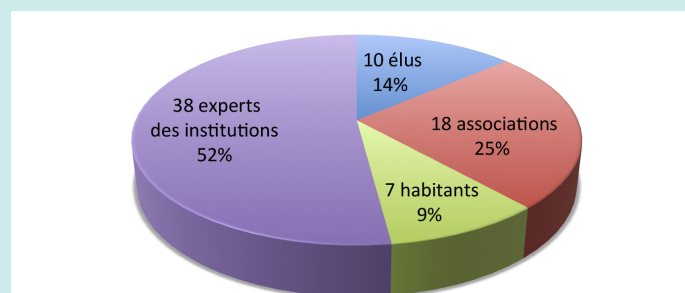
« J'ai pris cette photo parce que je vois l'eau qui coule. On sent que la vie va arriver. Pour moi, c'est beau ! »

Un-e participant-e aux arpentages

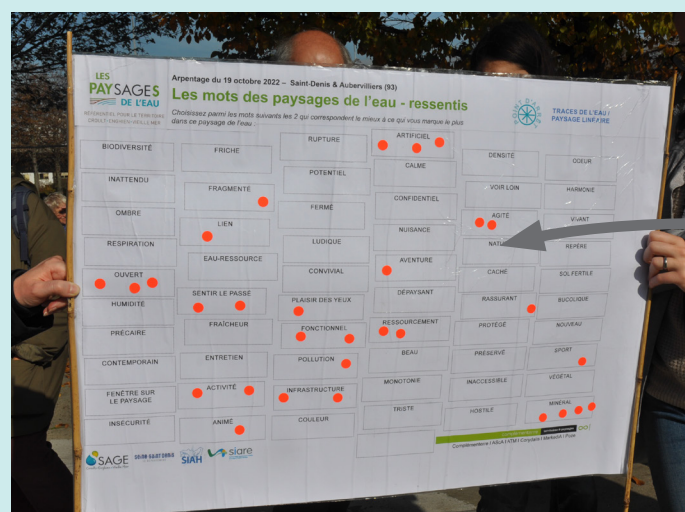
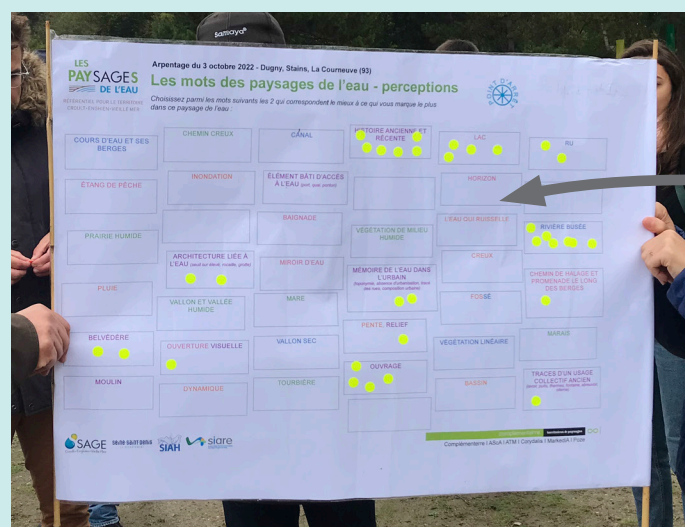
Une participation enthousiaste et engagée aux arpentages

Les groupes d'arpentages mobilisent le 3^e cercle, soit les bénéficiaires de ce référentiel : habitants, usagers de l'eau et des espaces liés à l'eau, acteurs économiques intéressés à l'attractivité du territoire, et quelques membres du comité de suivi.

Au total, ces arpentages ont réuni 73 participants, dont 11 membres de la CLE et/ou du Comité de Suivi. Le graphe ci-dessous présente les différents types de participants finalement réunis : on y relève notamment qu'environ la moitié relevaient des services de diverses institutions du territoire (collectivités, CAUE, administration...), dont le rôle était d'apporter l'expertise nécessaire à l'exercice. Cependant, l'animation de ces arpentages a également conduit à les « saisir » également, comme tous les autres participants, en tant que personnes « ordinaires » habitant ou fréquentant le territoire et ses paysages de l'eau.



52 % d'experts des institutions, professionnels des collectivités
48 % d'habitants et assimilés (élus locaux, associations locales)



Des ateliers en salle pour traiter collectivement le matériau recueilli

Organisé sur la matinée, cet arpentage était suivi d'une après-midi en salle, au cours de laquelle il était demandé aux participants :

- de sélectionner, pour chacun d'entre eux, deux photographies maximum parmi leurs prises de vue du matin, reflétant ce qui leur importait le plus concernant les paysages de l'eau
- de se répartir en groupes de travail (entre 4 et 8 personnes environ) afin de mettre en commun les photographies sélectionnées et de partager le sens qui y était donné par ceux qui les avaient prises (tour de table)
- de regrouper ces photos en « paquets » ou « familles » reflétant aux yeux du groupe des éléments similaires ou rapprochables, et de nommer ces différents paquets par un « message » ou un « slogan » exprimant une raison de tenir à ces paysages ou encore un espoir ou une crainte les concernant.

Restitués en plénier, ces travaux de groupes donnaient lieu pour finir à une discussion collective.

L'ensemble du matériau produit lors de ces ateliers a été exploité, en complément des entretiens conduits autour des personas, afin de formaliser ce que sont les enjeux des paysages de l'eau du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, tels qu'ils ressortent de cette approche participative et ancrée dans une approche sensible et *in situ* de ces paysages (cf. partie B, ci-après).

Mots clés des panneaux « Perceptions »

Paysages linéaires de l'eau : cours d'eau et ses berges | fossé | canal et son vocabulaire urbain et architectural (écluses, quais, amarrages, port...) | ru | végétation linéaire | vallon sec | franchissements | mouvement | circulation fluviale | noue

Paysages humides : végétation de milieu humide | vallon et vallée humide | mare | tourbière | prairie humide | marais | chemin creux | sol gorgé d'eau | résurgences

Paysages de l'eau temporaire : creux | l'eau qui ruisselle | bassin | pluie | dynamique | pente | inondation | fossé

Plans d'eau : baignade | miroir d'eau | horizon | lac | étang de pêche | ouverture visuelle/belvédère (lié à une étendue d'eau)

Traces et indices de l'eau dans le paysage : architecture liée à l'eau (seuil sur élevé, rocaillie, grotte) | traces d'un usage collectif ancien (lavoir, puits, thermes, fontaine, abreuvoir, citerne, moulin, source captée) | mémoire de l'eau dans l'urbain (toponymie, absence d'urbanisation, tracé des rues, composition urbaine, rivière busée) | relief | ouverture visuelle/belvédère (liée au relief) | histoire ancienne et récente | élément bâti d'accès à l'eau (pont)

Mots clés des panneaux « Ressentis »

biodiversité | friche | inattendu | fragmenté | rupture | potentiel | respiration | lien | fermé | eau-ressource | plaisir des yeux | calme | confidentiel | nuisance | dépaysant | caché | voir loin | densité | agité | rassurant | ressourcement | inaccessible | hostile monotonie | minéral | végétal | sol fertile | repère | harmonie | odeur | infrastructure | pollution | fonctionnel | sentir le passé | entretien | activité | ouvert | précaire | insécurité | animé | ombre | couleur | fraîcheur | humidité | fenêtre sur le paysage | aventure | beau | triste | ludique | sport | vivant | naturel | protégé | préservé | bucolique | convivial | contemporain | nouveau |

Déroulement des 5 journées d'arpentage

LE MATIN : Une observation sensible et guidée sur le terrain à la découverte des familles de motifs paysagers de l'eau

- ▶ Un itinéraire sur mesure avec 3 à 4 arrêts commentés, autour d'une famille de motifs paysagers de l'eau
- ▶ À chaque arrêt : choisir parmi des mots clés proposés, les 2 qui correspondent le mieux à ce qui vous marque le plus dans ce paysage de l'eau
 - > vos perceptions
 - > vos ressentis
- ▶ Des consignes : observez, écoutez, ressentez et photographiez sur tout le parcours ce qui, selon vous :
 - > rend l'eau présente ou perceptible dans le lieu où vous êtes
 - > évoque l'effet que vous fait cette présence de l'eau, qu'il soit positif ou négatif

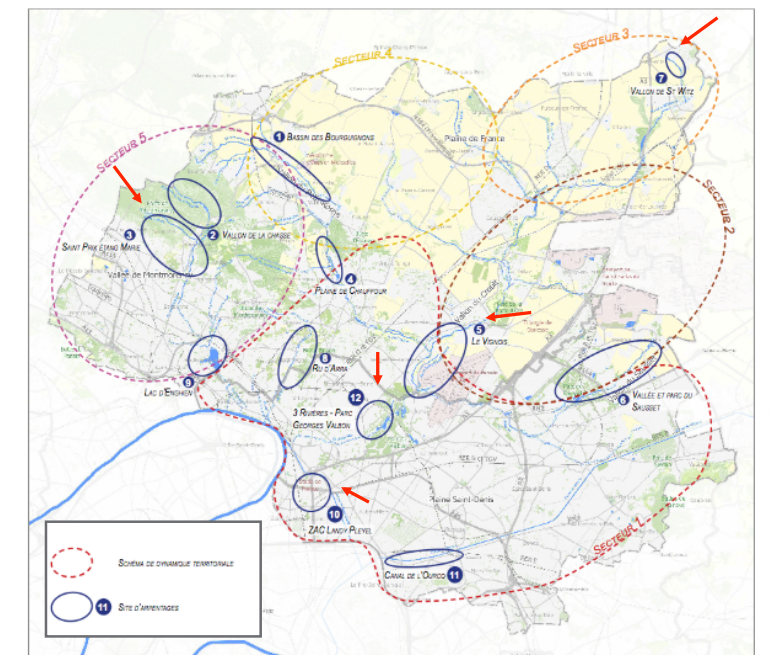


L'APRÈS-MIDI : Une exploitation collective en salle à partir d'une sélection de 2 photos prises par chaque participant le matin

- ▶ Travaux de groupes
 - > Mise en commun des raisons ayant poussé chacun à sélectionner ses 2 photos
 - > Constitution de « familles » de photos, nommées par des « cris du cœur »
- ▶ Restitution plénière et échanges autour des enjeux qui ressortent



Localisation des 5 sites d'arpentages sélectionnés



5 sites permettant de mobiliser la connaissance locale des paysages

- répartis selon les 5 secteurs de dynamiques territoriales
- Représentatifs de motifs de paysages de l'eau différents

- **Secteur 1** : sites 10 –Zac Landy Pleyel et site 12 –Parc G.Valbon Quartier des 3 rivières
- **Secteur 2** : site 5 - Le Vignois, confluence Croult-Petit Rosne
- **Secteurs 3 et 4** : site 7 - Vallon de St Witz
- **Secteur 5** : site 3 - St Prix

PARTIE B

Les familles de motifs paysagers de l'eau

B.1 | POURQUOI CE DÉCOUPAGE ?

En préalable à l'établissement du diagnostic relatif aux paysages de l'eau sur le territoire du SAGE, le groupement a rapidement été confronté à la nécessité d'en proposer une définition, ne serait-ce que pour pouvoir guider ses échanges avec le comité de suivi, conduire les entretiens prévus et plus largement l'ensemble de ses investigations. La notion de « paysages de l'eau » constitue en quelque sorte une innovation du SAGE, en désignant un nouvel objet sur lequel agir, mais il convient alors de savoir plus précisément de quoi on parle, quel est précisément cet objet.

Selon la Convention Européenne du paysage (2020), « paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». L'approche des paysages de l'eau développée ici s'inscrit dans cette définition, notamment :

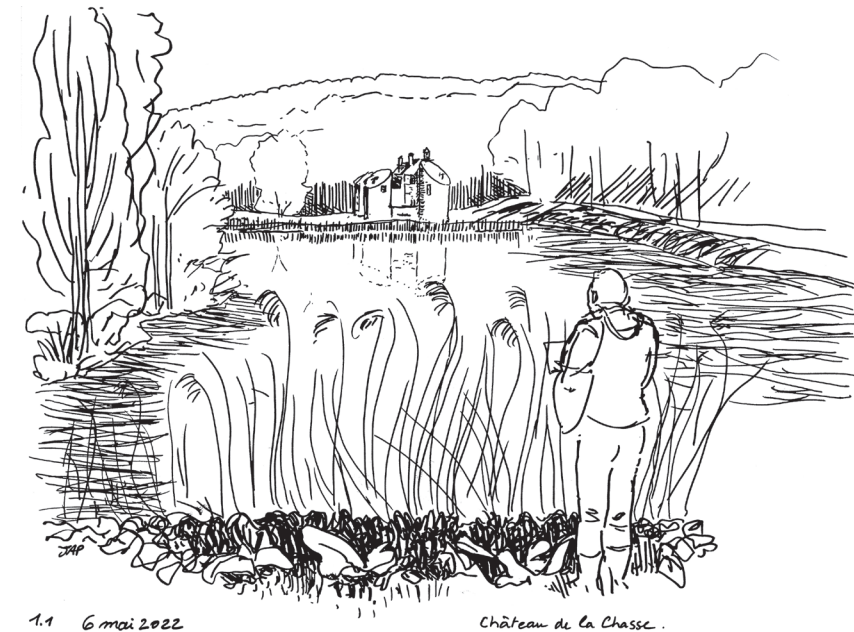
- en ce qu'elle met en avant les paysages du quotidien et le territoire sensible, c'est-à-dire perçu et vécu par les populations ;
- en ce qu'elle permet d'articuler une dimension objective des paysages (l'action des facteurs naturels et humains, que l'on peut caractériser par des compétences expertes telles que celles des paysagistes, des écologues, des hydrologues...) et une dimension subjective (les perceptions des populations), qui justifie l'approche participative que nous avons retenue, évoquée plus haut.

Outre cette définition générale du paysage, un autre repère important pour le groupement a été de garder constamment à l'esprit que la démarche conduite s'inscrit dans la stratégie du SAGE de « rendre des espaces à l'eau », comme souligné en introduction de ce rapport. Cette dimension stratégique implique alors qu'il ne s'agit pas de définir dans l'absolu les paysages de l'eau, en considérant tous les paysages liés à la présence de l'eau (y compris lorsque celle-ci est malmenée, privée des espaces qu'il s'agit de lui rendre), mais bien de chercher à caractériser ceux auxquels on tient, que l'on souhaite défendre, restaurer ou créer, justement parce qu'ils occupent des espaces laissés ou rendus à l'eau, dans lesquels celle-ci peut « s'exprimer ».

À partir de ces deux repères, les échanges interdisciplinaires au sein du groupement ont ainsi consisté à caractériser les paysages de l'eau en travaillant sur les motifs paysagers liés à l'eau, susceptibles à la fois d'être décrits de manière experte en fonction des facteurs naturels et humains auxquels ils renvoient, mais aussi d'être des objets d'attachements, de perceptions et de représentations positives, tels que les arpentages ont pu les révéler. De ce travail collectif découle une définition non pas générale et abstraite des paysages de l'eau, mais au contraire une définition rendant cette notion tangible, concrète, prenant la forme des 5 « familles » de motifs présentées ci-après.

Ce croisement entre approche objective (expertise) et approche subjective (entretiens, arpentages) des paysages de l'eau fait que chacune de ces familles renvoie autant à des types de lieux qu'à des types de regards. Les deux approches associent les aspects géographiques et sensibles du paysage vécu. Ces familles ne sont donc pas totalement exclusives les unes des autres : un même motif, parce qu'il suscite des regards différents, pouvant ainsi être présent dans plusieurs familles en même temps en étant rattaché à des types de paysage de l'eau bien différents.

Les familles de motifs paysagers définies ici et testées auprès du comité de suivi d'abord (1^{er} cercle de participation) et des participants aux arpentages ensuite (3^e cercle de participation), constituent ainsi une référence partagée pour nommer et travailler sur les paysages de l'eau du territoire. Le diagnostic puis le cahier des recommandations s'appuient sur cette référence commune, concrète et accessible, construite également pour être partagée avec les cibles du référentiel (2^e cercle de participation).



B.2 | DESCRIPTIF DES 5 FAMILLES

B.2.1 | Les paysages linéaires de l'eau

Cette famille regroupe les motifs paysagers associés aux différentes structures linéaires qui conduisent l'eau ou soulignent sa présence.

En effet, l'eau qui coule crée des continuités qui marquent le paysage par des linéaires plus ou moins structurants selon leur largeur, leur topographie et leur nature. Ces lignes dessinent souvent des parcours mis à profit par le transport fluvial, les mobilités douces ou les espèces lorsque la continuité des milieux le permet.

Il s'agit en premier lieu des cours d'eau identifiables par la présence de l'eau permanente ou intermittente (canaux, rivières et ruisseaux), la topographie des berges (rus intermittents) et/ou la présence d'un cordon de végétation (grandes herbes en berge, ripisylves, bandes enherbées...). Souvent, la topographie et la végétation sont les premiers signes de la présence des cours d'eau, notamment en vue éloignée et en zone non urbanisée. Lorsqu'ils ne sont pas enterrés, les cours d'eau restent discrets, lisibles par intermittence grâce à la continuité du linéaire, ou invisibles en fond de parcelles privées.

La Seine et les canaux forment de larges linéaires d'eau bien identifiables, structurants pour la ville, d'autant plus qu'ils sont longés de chemins de halage aménagés pour les circulations douces

En vue éloignée, la circulation fluviale signale la présence de l'eau avant même de la voir. En vue proche, le mouvement des cyclistes, des promeneurs et des sportifs usagers des berges s'ajoute au mouvement de l'eau.

Les cours d'eau canalisés, les noues et les nombreux fossés sont autant de chemins d'eau qui soulignent le chemin de l'eau historique ou s'inscrivent dans des modes de gestion de l'eau actuelle (cf. paysages de l'eau temporaires ci-après). La plupart sont relativement naturels ou du moins végétalisés, d'autres maçonnés notamment au niveau des ouvrages ou en zone d'activité.

En zone agricole et forestière, une topographie un peu plus marquée sur le terrain, les courbes de niveaux sur les cartes, des traces d'érosion après de fortes pluies ou l'organisation parcellaire permettent d'identifier des chenaux de ruissellements (talweg) ou des fonds de vallon, secs la plupart du temps.

Ces différents motifs paysagers sont perceptibles à différentes échelles :

- en vue lointaine à l'occasion d'un point haut, en zone agricole ou depuis quelques routes principales (RD40 à Tremblay-en-France, avenue du Paris à Garges-les-Gonesse) ;
- en vue proche grâce aux chemins de halage ou de desserte, aux bandes enherbées.

Les franchissements (ponts, passerelles, dalots) sont des lieux de lecture privilégiée de ces paysages qui permettent ainsi de prendre de la hauteur. En effet, les paysages linéaires de l'eau sont rarement perceptibles dans leur globalité à hauteur d'homme, notamment lorsqu'ils sont discontinus.



QR Codes à venir
illustrant les paysages linéaires
par des images de drones
en cours de réalisation

| Cours d'eau et ses berges et végétation associée, ripisylves, bandes enherbées, eau permanente et intermittente, ru, fossés, vallon sec, canaux, franchissements, mouvement, circulation fluviale



Cours d'eau perceptible et ses berges, rus, rivières



Noues, fossés naturels ou maçonnés, canaux



Vallons secs, topographie linéaire des rivières busées, talweg...



Franchissements, passerelles



Ripisylves des cours d'eau permanents, bandes enherbées, fossés naturels



Vocabulaire urbain et architectural du canal, écluses, quais, port...



B.2.2 | Les paysages humides

Dans cette famille de motifs paysagers, la présence de l'eau est indirecte et fluctuante. Elle se traduit selon les lieux par une combinaison de l'un ou plusieurs de ces motifs caractéristiques créant une ambiance perceptible par les cinq sens : végétation spécifique souvent luxuriante, aux couleurs typiques, sol gorgé d'eau, fraîcheur, ombre, glouglous de l'eau.

Les paysages humides les plus identifiables de ce territoire sont les milieux para-tourbeux, les marais, les vallons et vallées humides et les résurgences. Les zones humides réglementaires, les prairies humides, les zones inondables, ne sont lisibles que par les experts ou lors des hautes eaux.

Les végétations de milieux humides les plus identifiables sont le plus souvent laniérées, d'aspect graphiques et érigées comme les roselières, typhaies ou cariçaies.... Les roseaux, les massettes, ou les carex caractéristiques des berges ou des marais leur ressemblent. Ces végétaux forment des masses denses aux teintes vert glauque l'été puis beige, brun clair en hiver aux paysages humides.

À l'inverse, les paysages moussus des milieux para-tourbeux sont plus en rondeur, avec des verts tendres allant jusqu'au jaune. Tous renvoient à l'imaginaire des grands paysages humides, même pour les néophytes.

Les boisements et les prairies humides sont moins directement identifiables. Si les teintes gris-bleuté ou vert glauque des saulaies à saules blancs et les peupleraies sont reconnaissables, les aulnaies ou frênaies sont plus complexes à identifier.

De même pour les prairies à grandes herbes (mégaphorbiaies) ou les prairies humides hygrophiles, quelques espèces (Reine des prés, salicaires, joncs...) sont identifiées comme humides, mais c'est le plus souvent l'exubérance de la végétation, les feuillages de grande taille, la présence de lianes, l'enchevêtrement de bois mort, la fraîcheur, l'ambiance paysagère et la proximité de l'eau dans le sol qui créent un paysage humide.

Ces motifs se déclinent en d'étroites bandes de végétation le long des cours d'eau ou en berge des plans d'eau (cf. paysages des plans d'eau et paysages linéaires).

Ils occupent également des ensembles plus vastes, des bassins de régulation des crues peu profonds qui restent gorgés d'eau, des fonds de vallons et vallées humides, de larges secteurs de la forêt humide de Montmorency.

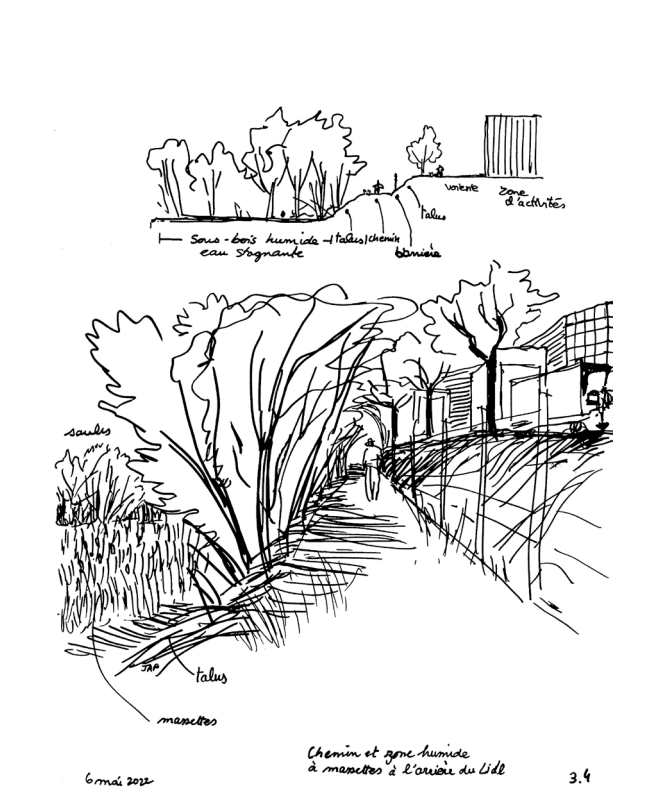
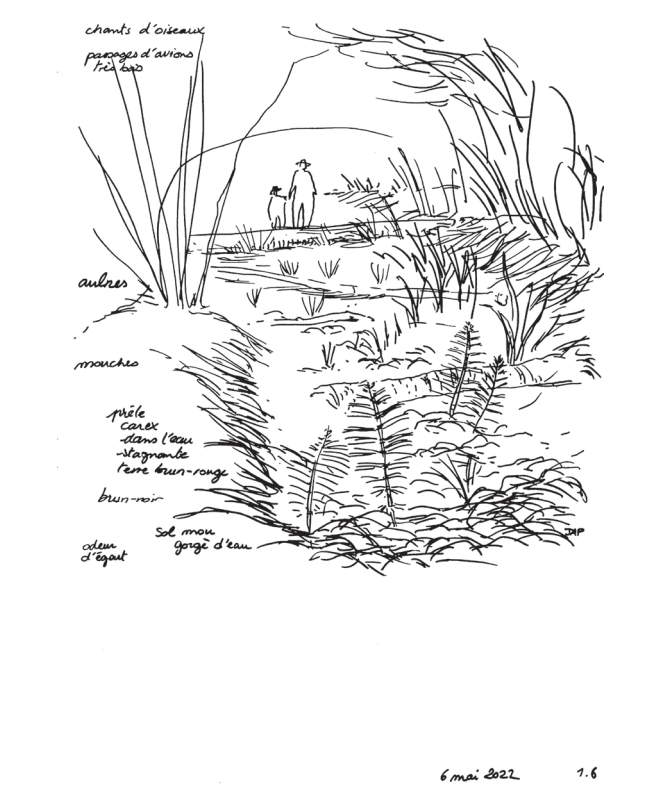
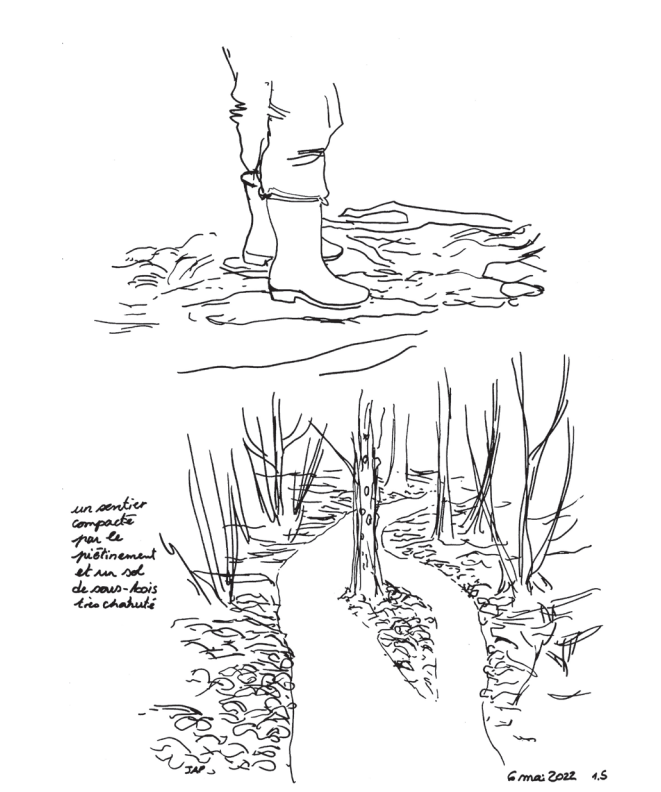
Ces paysages humides existent à toutes les échelles, depuis la vallée composée d'une mosaïque de motifs paysagers humides jusqu'à la résurgence en forêt ou la mare végétalisée, paysages humides plus intimistes.



| Sol gorgé d'eau, mare, milieux para-tourbeux, prairie humide, marais, chemin creux, hydromorphie, zone humide, zone inondable, vallon et vallée humide, présence fluctuante, résurgence, végétation de milieu humide, ombre, couleur, fraîcheur, perception par les cinq sens



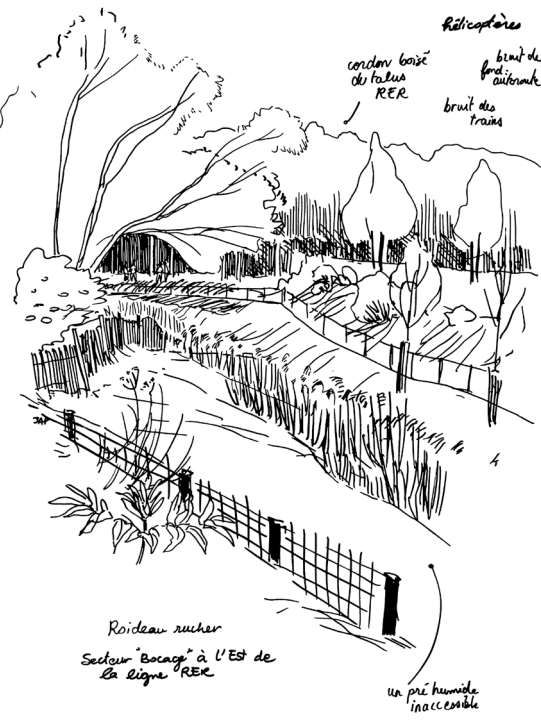
Forêts humides / boisements alluviaux, mares permanentes ou temporaires



| Sol gorgé d'eau, mare, milieux para-tourbeux, prairie humide, marais, chemin creux, hydromorphie, zone humide, zone inondable, vallon et vallée humide, présence fluctuante, résurgence, végétation de milieu humide, ombre, couleur, fraîcheur, perception par les cinq sens

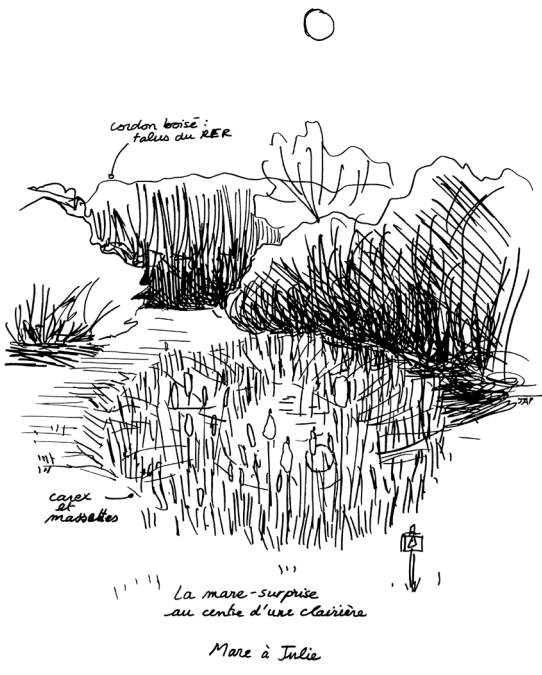


Vallons humides, fonds de vallées humides, milieux para-tourbeux, prairies humides, marais, chemins creux, sols gorgés d'eau



6 mai 2022

4.2



6 mai 2022

4.4



6 mai 2022

4.1



6 mai 2022 3.2

B.2.3 | Les paysages de l'eau temporaire

Cette famille regroupe les motifs paysagers conçus et/ou gérés pour recevoir de l'eau de manière temporaire, par leur lien fort avec le sol qui, imperméable, penté ou au contraire perméable, parfois aménagé, ruisselle ou absorbe. Ce sont des motifs qui s'intègrent dans l'aménagement urbain, péri-urbain, quelquefois rural, qui font apparaître des facettes différentes en fonction du lieu, de sa densité et des usages.

La présence intermittente de l'eau au sein de ces motifs parle de la pluie qui tombe, qui ruisselle, puis qui disparaît dans la terre en s'infiltrant. Cette terre, déjà gorgée d'eau, ou au contraire en attente, drainée par les racines d'une végétation parfois dense, réserve un accueil à l'eau aussi divers que les motifs de paysages ainsi créés.

En dessous, la composition même de ce sol (limoneux, argileux, sableux caillouteux) sur plusieurs mètres ajoute une énième variation aux aspects de ces dispositifs, comme les résurgences temporaires de nappe soutenues par les couches d'argiles, ou les sources.

S'il pleut, le motif paysager s'anime, dynamique, jusqu'à troubler, voire effacer l'usage connu et reconnu de l'espace perçu : un espace de jeu dont seuls les pas japonais émergent, une noue hier franchissable qui doit être traversée à l'aide de passages à gué sous l'orage. Les mares sèches, elles, s'affirment et révèlent le temps d'une forte pluie leur nature marécageuse.

Si le bassin-versant collecté est grand, même si la pluie est intense, l'espace à vocation de stockage de l'eau déploie son inertie et s'inonde au rythme de l'observation. Le jardin des acrobates à Saint-Denis l'affiche : "Vous avez le temps", en tant qu'usager, de vous extraire de cet espace que la pluie transforme.

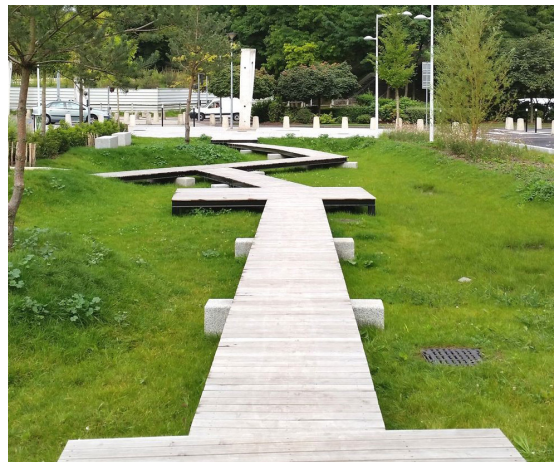
Sur ce territoire, spécifiquement, ces motifs de l'eau temporaires sont majoritairement le fruit d'une conception, une réflexion d'utilité, parfois en lien avec les risques identifiés liés à l'eau (inondations, résurgences, débordements, érosion), même si l'idée de nature peut en inspirer les contours. Ils s'intègrent dans des actions d'aménagement ou de réhabilitation et répondent à une réflexion de maîtrise de l'eau dans l'espace partagé (noues, fosses d'arbres décaissées), à une régulation des débits, tout en cherchant à valoriser l'eau, qui se meut elle-même, et à garder son empreinte par des chemins d'eau visibles ou des formes de pente.



| Inondation temporaire, creux, pente, fossé, bassin, pluie, expansion des crues, l'eau qui ruisselle, dynamique, stockage et régulation des eaux pluviales et de ruissellement



Emprises multifonctionnelles, surverses, chemins d'eau de pluie, dispositifs de micro-stockages, topographie artificielle associée (creux, vallonements, pentes...), noues



Dispositifs de micro-stockages, topographie artificielle associée (creux, vallonements, pentes...), noues



Bassin de stockage et de régulation des eaux pluviales, grand bassin de délestage renaturé (naturel ou volontaire), zone d'expansion des crues

B.2.4 | Les plans d'eau

Cette famille regroupe les motifs paysagers liés à l'eau comme matière et surface qui définit un horizon et dont la géométrie, naturelle ou pensée/dessinée, permet une retenue d'eau permanente. À la différence des motifs des paysages de l'eau linéaire, cette géométrie peut correspondre à des fonctions écologiques ou hydrauliques, ou peut être uniquement ornementale. La plupart du temps sur ce territoire, il s'agit néanmoins de formes organiques (inspirées de la nature).

Le miroir d'eau ainsi formé par l'eau entraîne une qualité de lumière et d'espace spécifiques et une ouverture visuelle qui fabrique un espace et une fonction de respiration en milieu urbain ou une clairière dans la forêt. Cette présence d'eau permanente accessible au public crée une ambiance paysagère propice au ressourcement

et aux usages récréatifs comme la promenade, la recherche de dépaysement, la baignade ou la pêche. Certains bassins dont la fonction première est hydraulique (régulation des ruissellements) font également partie de cette famille s'ils sont aménagés en eau en permanence et accessibles au public. Il s'agit parfois d'un public restreint (privé, institution, collège, lycée...) ou d'un accès uniquement visuel, permettant d'en profiter pleinement.

Sur ce territoire, les motifs paysagers de plans d'eau se traduisent par des étangs, les lacs, les bassins en eau et les mares de taille suffisante pour structurer le paysage ou le micro-paysage local.

Il s'agit principalement d'étendues en eau permanente, mais considérant l'évolution climatique en cours, avec un accroissement de la fréquence des épisodes extrêmes, certains plans d'eau actuellement temporaires constituent des plans d'eau potentiels à l'avenir.



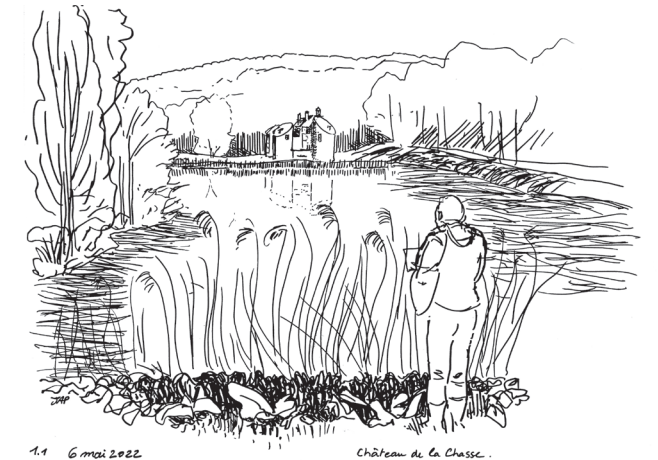
| L'eau permanente qui définit un horizon, miroir d'eau, étendue d'eau, géométrie, ouverture visuelle
Mares, étangs, lacs, ressourcement, baignades, usages récréatifs



Miroir d'eau, ouverture visuelle, belvédère



Bassins aménagés, réalisés sur le tracé de rus (disparus ou non), lacs



1.1 6 mai 2022

Château de la Chasse



Baignades, étangs de pêche, promenade, pontons



B.2.5 | Les traces et indices de l'eau dans le paysage

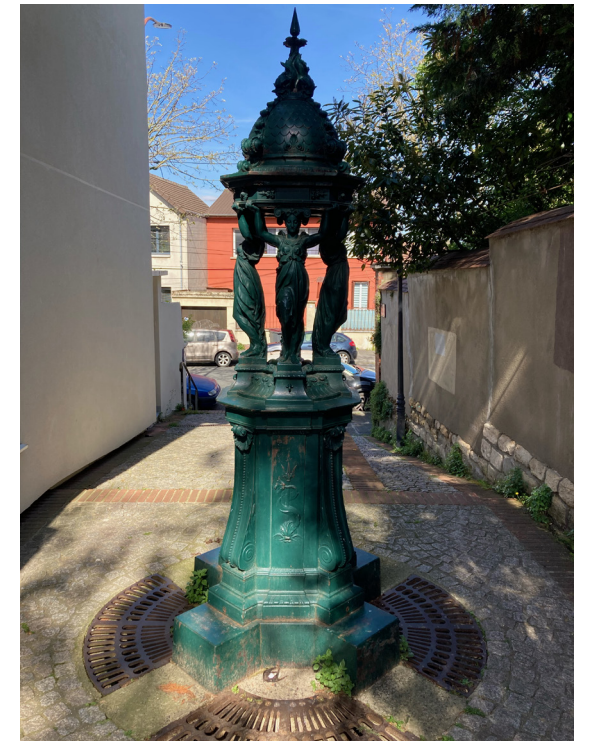
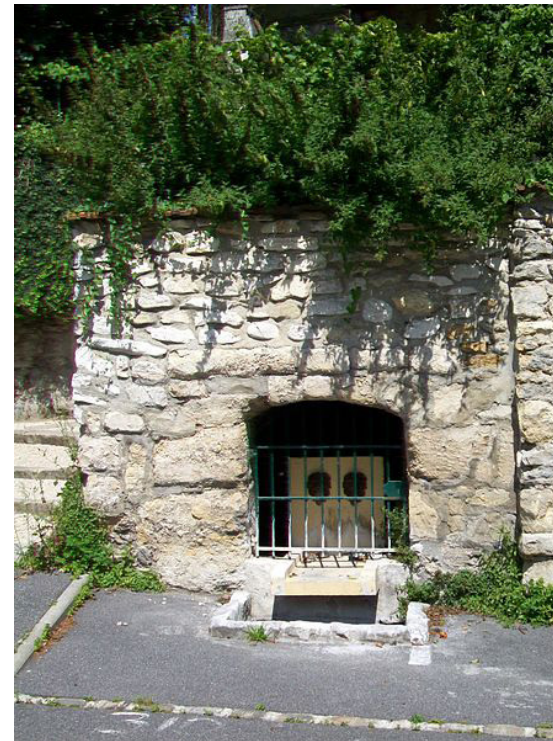
Sur ce territoire où une partie de l'eau a disparu, les traces et indices de l'eau invisible sont aussi importantes pour les paysages de l'eau, que la présence d'eau visible. Cette importance se mesure par leur grand nombre sur le territoire autant que par l'histoire qu'elles racontent et les paysages de l'eau qu'elles qualifient. Une partie de ces traces et indices aujourd'hui elles-mêmes disparues ont tout de même été recensées grâce aux archives transmises par les acteurs du territoire.

Les traces et indices font partie de l'identité des paysages de l'eau. Ils constituent les signes visibles de la présence de l'eau même invisible (puits, citernes, traces des rivières busées) et les souvenirs de sa présence passée (topographie façonnée par l'eau, mémoire de l'eau dans l'urbain, lavoir, etc.).

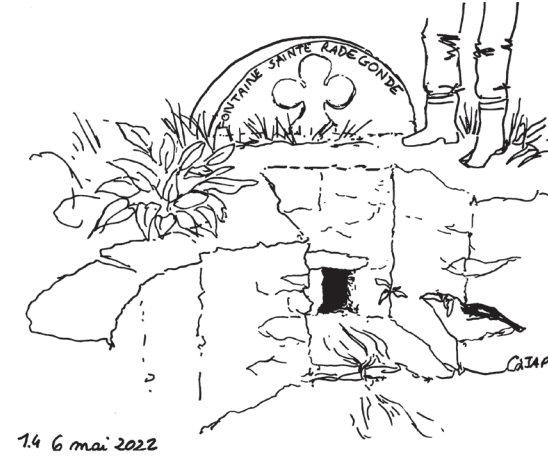
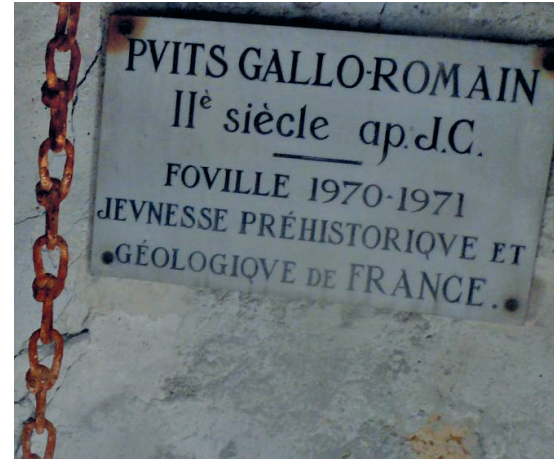
C'est ainsi qu'une famille de motifs paysagers les regroupe. La grande diversité des traces et indices de la présence de l'eau dans le territoire du SAGE nous a conduit à les regrouper en 4 grandes catégories :

- les traces de l'eau liées à un usage collectif, qui constituent un patrimoine vernaculaire lié à des usages passés ou présents de l'eau, le plus répertorié aujourd'hui : lavoir, puits, thermes/bains, abreuvoir, fontaine liée à une source, moulin, citerne, réservoir, source captée, cressonnière, glacière, lave-sabots ;

- les traces de l'eau inscrites dans la typologie architecturale ou le style des constructions : grotte, rocailles, altimétrie des seuils des bâtiments (ce dernier n'est aujourd'hui pas encore recensé sauf par la présence de quelques mires permettant de mesurer la hauteur de l'eau sur un ouvrage ou un lieu historiquement inondé) ;
- les ouvrages de franchissement qui permettent de voir l'eau lorsqu'ils sont accessibles au public, et les ouvrages anciens participant à la gestion de l'eau : aqueduc, château d'eau, pont/passerelle, écluse, regard ;
- la mémoire de l'eau dans l'urbain par la toponymie, l'urbanisation « en creux » influencée par l'eau ou l'absence d'urbanisation du fait de la présence d'une rivière présente ou enterrée, le tracé des rues, la composition urbaine, ou d'autres les traces d'une rivière aujourd'hui busée, et une ancienne usine d'embouteillage dont la localisation au plus proche de la source la signale. La mémoire de l'eau relative à la composition urbaine et aux tracés n'est aujourd'hui pas encore recensée.

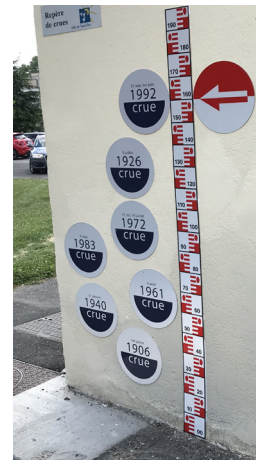


| Traces de l'eau - Dimension matérielle et immatérielle, dimension ancienne et actuelle Patrimoine vernaculaire, historique, mémoire de l'eau dans l'urbain



Traces de l'eau liées à un usage collectif / patrimoine vernaculaire lié à des usages passés ou présents de l'eau (lavoir, puits, thermes, grotte, abreuvoir, fontaines, moulin, citerne, source captée)

Points de vue, belvédère, ouverture visuelle liée à la présence de l'eau et du relief



Typologie architecturale liée à l'eau, style (altimétries seuils bâtiments, rocaïlle, grotte), ouvrages



Mémoire de l'eau dans l'urbain (toponymie, urbanisation en creux, absence d'urbanisation, tracé des rues, composition urbaine, traces de rivière busée...)

PARTIE C

**Les enjeux des paysages de l'eau sur le territoire du SAGE :
ce qui s'y joue pour ceux qui y tiennent**

Le mode d'animation des arpentages, et plus particulièrement du travail conduit en salle sur la base des photographies réalisées, sélectionnées puis analysées par les participants, permet de porter un regard d'ensemble sur les raisons qui peuvent conduire à vouloir, sur ce territoire, préserver, restaurer ou reconquérir les paysages de l'eau. De façon transversale aux familles de motifs qui donnent corps à cette notion de « paysages de l'eau », ce travail collectif permet ainsi de saisir de façon précise ce qui motive fondamentalement l'établissement d'un référentiel des paysages de l'eau sur le territoire du SAGE. De façon complémentaire, la suite du diagnostic s'attachera quant à elle à décrire les spécificités des familles de motifs, remises en perspective avec les différentes dynamiques territoriales qui structurent le SAGE.

Dès le premier arpentage, il est apparu au groupement que la théorie des régimes d'engagement de Laurent Thévenot¹, résumé dans l'encart ci-après, constituait une grille d'analyse pertinente pour synthétiser les travaux collectifs en salle, et cet intérêt s'est confirmé lors des arpentages suivants. C'est donc cette grille qui organise le propos ci-après.



Les « régimes d'engagement » selon Laurent Thévenot : saisir ce qui est en jeu pour les personnes engagées dans une situation

Laurent Thévenot montre que les acteurs s'engagent dans une situation de manières très différentes selon ce qui est en jeu à leurs yeux dans la situation considérée. Il formalise ainsi trois types d'engagement : l'engagement public de la justification ou de la critique, l'engagement de l'action en « plan » et enfin l'engagement dans le « proche ». Leur identification s'avère très éclairante pour bien saisir ce qui compte - ce qui se joue, est « en jeu » - pour les personnes lorsqu'il s'agit de fonder les motivations, les finalités d'une politique telle que celle dont il s'agit ici.

► L'engagement public : la situation, y compris les actions qui y sont conduites, est-elle juste ?

Dans ce régime, ce qui se joue est le jugement que portent les personnes sur la situation, en référence à des principes moraux ou politiques. Cette situation est-elle justifiée ou au contraire critiquable, si on la considère à partir de tel ou tel principe nous permettant de faire la part entre ce qui est « bon » et ce qui est « mauvais », « bien » ou « mal », pertinent ou regrettable ? Cette forme d'engagement se traduit par l'expression (pour soi ou auprès des autres) de jugements pouvant concrètement donner lieu à des controverses, des disputes (dans lesquelles les uns s'efforcent de justifier la situation et les actions qui s'y opèrent, et les autres au contraire portent au contraire la critique) ou par des échanges visant la recherche d'un accord pour définir une action juste, justifiable auprès d'un tiers, quel qu'il soit (d'où la qualification de « public » pour ce type d'engagement). Les politiques publiques, telles que celle qui nous concerne ici, constituent des modes d'action collective relevant largement de cette forme d'engagement, pour les acteurs qui y participent : elles se doivent, bien sûr, d'être fondées moralement ou politiquement, pour être légitimes, justifiées.

► L'engagement de l'action en plan : ce que nous faisons va-t-il aboutir ?

Dans l'action en plan, ce qui prévaut dans l'engagement de l'acteur dans la situation est la défense de ses intérêts et de l'aboutissement de ses projets, l'exercice de sa volonté et de son autonomie. Il ne s'agit plus de savoir si les choses sont justes, bonnes ou mauvaises, mais si ce que l'on compte y faire va pouvoir aboutir et si nos intérêts y sont préservés. Ce qui est en jeu est donc cette fois la stratégie de chacun et la coordination avec les autres, nécessaire à l'action : l'échange entre acteurs ne vise pas ici une commune

appréciation de ce qui est juste ou non, mais s'inscrit dans un exercice de planification garantissant la réalisation de l'action. Dès lors, l'autrui visé ici par la coordination n'est pas dans un périmètre aussi large que dans l'engagement public précédent : il s'agit de l'autrui contributeur à l'action, car y ayant également intérêt et/ou une fonction à y assumer. Cette forme d'engagement est elle aussi très présente dans les politiques publiques, marquées par la planification. La forme d'engagement dont il s'agit ici est fréquemment celle qui caractérise les porteurs de leur mise en œuvre et des projets techniques qu'elles appellent sur le terrain : administration, services techniques des collectivités territoriales, ... et peut être concrètement observée dans nombre de réunions qui jalonnent cet univers d'action.

► L'engagement dans le proche : ce que nous faisons préserve-t-il nos attachements familiaux ?

Enfin, Laurent Thévenot distingue une dernière forme d'engagement, dans le proche, ou le familial. Pour celui qui s'engage dans une situation, l'enjeu est ici de préserver son bien-être, son « aise », dans la sphère la plus familière, la plus intime de son existence. La coordination recherchée par son engagement peut alors être très restreinte, réduite par exemple aux objets qui l'entourent et assurent son confort, ou tout au plus étendue jusqu'à son entourage familial, avec lequel il entretient des relations familiales, d'amitiés ou amoureuses. Le bien-être qu'il s'agit ici de préserver, ou les souffrances que l'on cherche à calmer, peuvent ne pas facilement être mis en mots, rendus accessibles à une mise en commun avec autrui. Le langage « non verbal » est très présent et la parole éventuelle, à moins d'être de l'ordre de la confiance en situation de confiance, plus rare et difficile. Il est important de souligner ici que l'environnement (avec les politiques publiques qui s'y rapportent), a partie liée avec cette forme d'engagement dans le proche, dans son sens littéral : il s'agit de l'ensemble des éléments, le cas échéant naturels, avec lequel chacun entretient des relations familiales qui constituent son « cadre de vie », et forment parfois des attachements auxquels il tient très fortement. Par son caractère intime et familial, cette forme d'engagement peut sembler de premier abord éloignée de la sphère des politiques publiques – en réalité, il s'avère qu'elle gagne à y être identifiée. En matière d'environnement, elle constitue un ancrage primordial des « demandes sociales » justifiant les politiques publiques en la matière et peut être à l'origine de puissantes dynamiques revendicatives au sein de la société civile.

¹ Thévenot L. (2006) : *L'action au pluriel, sociologie des régimes d'engagement*. La Découverte, Paris.

C.1 | DEUX CONSTATS GÉNÉRAUX SUR CE QUI MOTIVE LA DÉFENSE DES PAYSAGES DE L'EAU

C.1.1 | Les paysages de l'eau sur le territoire du SAGE : une source d'attachements, mais aussi un objet politique

Comme souligné dans l'encart ci-dessus, l'attachement familial à ce qui nous entoure, parce qu'il relève de l'intime, du personnel, peut sembler très éloigné des politiques publiques, d'emblée considérées dans une dimension collective, qu'elle soit politique ou organisationnelle. De fait, cet élément est souvent négligé voire totalement ignoré dans la conception de ces politiques, y compris environnementales, alors même que celles-ci peuvent y (re)trouver une part essentielle de leur raison d'être. C'est bien pour pallier ce défaut que de nombreuses approches, participatives notamment, s'efforcent d'en enrichir le contenu en investiguant ce que l'on nomme souvent le « sensible », c'est-à-dire précisément ce rapport personnel, passant notamment par le corps et les sens, à l'environnement. Investir la question des paysages de l'eau participe clairement d'un tel effort pour enrichir les politiques de l'eau, et la méthodologie d'arpentage mobilisée ici a toute entière été pensée en ce sens : le fait d'arpenter des sites du territoire, de le faire résolument à pieds en dépit des contraintes pratiques que cela pouvait représenter, de demander aux participants de prendre eux-mêmes des photos renvoyant à « ce qui rend l'eau présente ou perceptible » ou à « l'effet que [leur] fait cette présence de l'eau », ... tout ceci visait bien à recenser, le plus finement possible, ce qui se jouait pour les participants dans ce registre des attachements sensibles et personnels au paysage.

Comme on va le détailler ci-après (2), les arpentages ont bien confirmé qu'en effet, de nombreuses choses se jouent dans ce registre sensible pour expliquer l'importance des paysages de l'eau aux yeux des participants. Pour autant, il faut d'emblée souligner que l'adage selon lequel « on ne trouve que ce que l'on cherche » s'est trouvé ici démenti : bien que la méthode d'arpentage et d'analyse collective de ses productions n'ait pas été spécifiquement orientée vers l'expression ou la mise en débat de jugement moraux ou politiques, il est frappant de constater que cette expression s'est pourtant avérée la plus prégnante, et ce pour chacun des cinq arpentages conduits. Pour reprendre les termes de la grille d'analyse proposée par L. Thévenot, finalement mobilisée pour exploiter la production de ces arpentages, on peut dire que ceux-ci visaient particulièrement le régime du « proche » mais que c'est bien le régime « public » qui est finalement ressorti le plus fortement.

Il s'agit là d'un premier enseignement important quant à ce qui se joue dans les paysages de l'eau pour ceux qui y tiennent, et quant à ce qui doit motiver l'établissement d'un référentiel spatialisé de ces paysages pour le SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer. Si ces paysages comptent, c'est bien sûr parce qu'il s'agit d'éléments à préserver ou reconquérir pour assurer le bien-être, le confort ou l'aise des habitants. Mais c'est aussi parce que ces paysages, aux yeux de ceux pour qui ils importent, renvoient à des représentations politiques ou morales de ce qu'il convient de faire en matière d'aménagement du territoire, et ce comme on va le voir au regard de divers principes, de diverses préoccupations politiques (cf. 3, 4 et 5). Sources d'attachements sensibles et personnels au cadre de vie des uns et des autres, les paysages de l'eau du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer sont aussi et peut-être surtout un objet politique, en ce qu'ils suscitent des

jugements, en bien ou en mal, quant à la manière dont le territoire est traité. Compte tenu de l'histoire pour le moins chahutée des paysages de l'eau sur ce territoire, ce résultat n'est sans doute finalement pas très surprenant.

Pour autant, ainsi que l'ont pointé certains participants, et comme cela a été discuté lors du comité de suivi, ce résultat peut en partie avoir été « construit » par la nature même des participants aux arpentages : la plupart d'entre eux étant investis de missions ou d'engagements d'intérêt public (en tant que services techniques institutionnels, qu'élus ou qu'associatifs), on peut supposer en effet une certaine propension de leur part à considérer les paysages de l'eau en référence à ces missions et engagements, et donc à s'engager spontanément dans le régime « public ». Pour autant, deux raisons poussent à néanmoins considérer ce résultat comme significatif :

- le mode d'animation et de questionnement des participants les saisissaient bien davantage en tant que « personnes » plutôt que « responsables », et cette intention était d'ailleurs explicitement formulée par le groupement au début de chaque arpentage ;
- les habitants présents, bien que peu nombreux au total, n'ont pas choisi ni commentés leurs photographies d'une manière qui dénoterait par rapport aux autres participants. Ceci n'est d'ailleurs pas vraiment étonnant : en réalité, sauf à penser que les « citoyens ordinaires » sont dénués d'aspirations politiques, il n'y a pas de raison de considérer que la capacité à porter des jugements politiques ou moraux serait l'apanage des seuls experts et élus (et c'est d'ailleurs bien ce qui fonde l'idéal démocratique).

Loin d'être un considérant « abstrait » ou purement « sociologique », cette identification des paysages de l'eau du SAGE en tant qu'objet politique constitue un enseignement de portée opérationnelle, éclairant pour la seconde phase de cette démarche (établissement d'un carnet de recommandations) : les critères devant guider la préservation, la restauration et la reconquête des paysages de l'eau sur le territoire du SAGE renvoient tout autant à des préoccupations relatives au « confort » des lieux et à leur aptitude à fournir au public du bien-être (cf. 2), qu'à des considérants plus politiques relatifs à la façon dont les pouvoirs publics et les aménageurs doivent ménager leur place dans le territoire (cf. 3, 4 et 5).

C.1.2 | Les intérêts pèsent peu dans les attachements aux paysages de l'eau

L'autre constat général devant d'emblée être souligné est l'absence de considérants, dans les enjeux soulevés par les participants, dans le régime du « plan » : ce qui compte dans les paysages de l'eau pour ceux qui y tiennent ne renvoie visiblement pas à des intérêts ou des objectifs stratégiques qu'il s'agirait de préserver.

Ce résultat ne doit cependant pas laisser penser que les paysages de l'eau seraient dépourvus d'enjeux stratégiques et que leur préservation ou leur reconquête ne serait pas susceptible de susciter des conflits en mettant en cause divers intérêts. En effet, ces arpentages étaient volontairement orientés vers ceux qui tiennent déjà à ces paysages, afin de mieux cerner les raisons fondant une politique visant leur défense : le fait que celle-ci ne soit pas motivée par la défense de tels ou tels intérêts ou stratégie d'acteurs ne signifie pas que leur destruction n'ait pu être, elle, motivée par de tels considérants, ni que leur préservation, leur restauration ou leur reconquête ne soit pas susceptible de mettre en cause des intérêts et stratégies installés, portés par d'autres acteurs que ceux qui s'intéressent aux paysages de l'eau.

« C'est beau de vouloir réaménager mais pour quel usage des lieux ? C'est aussi un peu magique ce patrimoine caché. »

Un-e participant-e aux arpentages

C.2 | LES ATTACHEMENTS INTIMES AUX PAYSAGES DE L'EAU QUI MOTIVENT L'ATTENTION QU'ON LEUR PORTE

Comme attendu, la dimension sensible des paysages de l'eau a été soulignée par les participants comme faisant partie de ce qui nous pousse à vouloir en prendre soin. Les arpentages ont cependant permis d'aller plus loin que ce présumé, en saisissant plus en détail la nature de ces attachements.

C.2.1 | Une eau à percevoir même lorsqu'elle est invisible

Un premier constat marquant est que ces attachements ne renvoient pas uniquement à l'eau visible, à l'eau « plaisir des yeux ». Aux côtés de l'eau visible des paysages linéaires (rivières, canaux) ou des plans d'eau, les arpentages ont mis ainsi en avant une eau rendue présente autrement que par la vue directe de l'élément liquide : soit parce que des indices de sa présence sont visibles (végétation, topographie), soit parce que d'autres sens que la vue sont en jeu (l'odorat, la sensation de fraîcheur, le sol rendu « mou » ou souple par l'humidité). Est ici validée l'hypothèse que les paysages de l'eau sont perçus de manière sensible même lorsque l'eau y est discrète ou intermittente (paysages humides, paysages de l'eau temporaire), ou lorsqu'elle se manifeste simplement par la topographie du lieu.

Il faut cependant souligner que la perception sensible de cette eau « invisible » est relevée à deux échelles très différentes :

- à une échelle très « micro », dans les détails et les sensations qui demandent de l'attention pour être consciemment ressenties et relevées (les odeurs, la végétation et le sol des paysages humides et des paysages de l'eau temporaire)
- à une échelle au contraire « macro », celle du grand paysage : c'est la géographie de l'eau (les traces et indices topographiques de l'eau).

Qu'elles soient ressenties à l'une ou l'autre de ces deux échelles, on peut supposer cependant que les sensations ainsi provoquées par la présence de l'eau peuvent ne pas être toujours consciemment reliées à celle-ci : un public non initié, guère représenté lors des arpentages, peut peut-être ressentir cette présence sans l'identifier, la nommer. Dès lors, sans préjuger de la seconde phase de la présente démarche (carnet de recommandations), un axe d'action en faveur des paysages de l'eau peut ici être pressenti : celui consistant à s'efforcer de rendre intelligible pour ce public ces sensations suscitées par l'eau, celles-ci devenant un levier de sensibilisation à la présence de l'eau et à ce qu'elle peut apporter aux lieux.

C.2.2 | Des paysages de l'eau sources de plaisir et de bien-être...

Qu'elle soit perçue par la vue ou d'autres sens, les arpentages permettent de discerner deux effets positifs de la présence de l'eau sur les personnes, assez contrastés bien que procurant tout deux du plaisir et du bien-être :

- un effet euphorisant des paysages de l'eau, dans leur composante vivante et naturelle : les participants évoquent ainsi le pouvoir enivrant de la proximité d'une nature vivante (d'où le double sens de « l'eau de vie »), le bonheur contagieux d'une rivière qui « va bien » ou des « poumons verts » où l'eau est présente, le plaisir « des yeux » ou plus largement d'un « bain de nature »... Pour souligner le type de sensation dont il s'agit ici, l'ivresse évoquée, la peinture impressionniste a été mentionnée par l'un des groupes de travail ;
- un effet apaisant, « ressourçant », associé notamment au plan d'eau et aux possibilités qu'il offre de se poser devant une vue reposante, mais pas seulement (le fait de « s'immerger dans un bain de calme et de verdure » renvoyant aussi à ces sensations apaisantes suscitées par l'immersion dans d'autres paysages de l'eau dotés d'une certaine naturalité – paysages humides notamment).

On notera que les sensations évoquées lors des arpentages renvoient toutes à des formes d'attachements aux paysages de l'eau, et concernent toutes les familles (y compris les « traces et indices » de l'eau, cf. le « glouglou » apprécié de la fontaine faisant l'objet d'un « arrêt » lors de l'arpentage à Saint-Prix) : ce sont des sensations positives. Là encore, il convient de rappeler que le public visé lors de ces arpentages était volontairement celui déjà attaché aux paysages de l'eau, afin justement de saisir précisément les raisons de ces attachements. Il faut donc ici signaler un point de vigilance soulevé par certains de nos interlocuteurs lors des entretiens conduits autour de nos 5 « personas » fictifs : un public non initié ou non sensibilisé peut sans doute ressentir un sentiment d'hostilité émanant de certains paysages de l'eau, moins consensuels que le « plan d'eau » apaisant évoqué plus haut. Les odeurs des paysages humides, leur caractère spongieux et humides, peuvent sans doute effectivement s'avérer aussi enivrants et rafraîchissants pour les uns que nauséabonds et inquiétants pour les autres...

Slogans des arpentages : "L'eau est là, la voyez-vous ?" | "L'eau contrainte" | "L'eau source de vie. L'eau de vie" | Partageons la douceur de l'eau"



22 juin 2022 | Saint-Prix et Montlignon (95)



19 octobre 2022 | Quartier Landy Pleyel / Saint-Denis, Aubervilliers (93)

C.2.3 | ... qui subissent mais aussi atténuent voire subliment les nuisances qui les entourent

Si cela n'apparaît finalement qu'assez peu dans les photographies sélectionnées par les participants et dans les « cris du cœur » qui les accompagnent, les échanges informels au cours des arpentages montrent que les participants n'ignoraient pas le contraste entre, d'une part, les sensations positives venant d'être mentionnées et, d'autre part, les nuisances, notamment sonores (infrastructures de transport, proximité d'un aéroport, ...), qui pouvaient affecter les lieux, voire plus largement entre ces « îlots » que constituaient ces paysages de l'eau et le contexte plus hostile ou pénible dans lequel ils s'inscrivaient.

Ce contraste était cependant évoqué soit pour être simplement relevé et parfois regretté, soit pour mettre en avant la capacité de ces paysages à atténuer ces nuisances, en soulignant le caractère « [d']îlot de calme » ou « [d']écran » des paysages de l'eau face aux « agressions » et au « vacarme » de la ville mis à distance ou simplement occultés, voire en allant jusqu'à suggérer la capacité de ces paysages à sublimer ces nuisances et ces contrastes en effet poétique (le « bain de nature » transformant les avions de l'aéroport tout proche en « oiseaux de métal »).

C.3 | LES PAYSAGES DE L'EAU, VECTEUR D'UN RAPPORT À L'EAU SANS MAÎTRISE NI DOMINATION

Comme souligné plus haut (cf. 1-1), de nombreuses appréciations de ce qui se joue dans les paysages de l'eau ne relèvent pas d'attachements personnels et intimes à ces paysages comme ceux qui viennent d'être passés en revue, mais davantage de jugements moraux ou politiques quant à la façon dont ils témoignent d'un traitement bon ou mauvais, juste ou injuste, du territoire.

Le premier type de jugements recensés renvoie au rapport à l'eau que reflètent ces paysages de l'eau : révèlent-ils une bonne façon de gérer l'eau dans le territoire ?

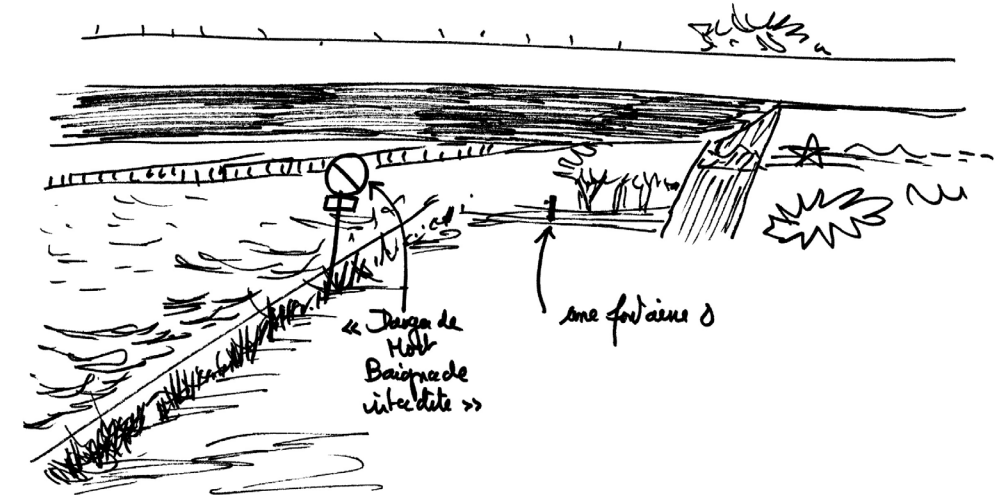
C.3.1 | Un renouvellement de nos responsabilités face à l'eau

Les arpentages font en effet nettement apparaître un ensemble de jugements sur les paysages de l'eau qui s'avèrent positifs ou négatifs selon que ces derniers témoignent de rapports à l'eau qui soient renouvelés ou au contraire anachroniques, dépassés. L'enjeu, à la fois politique en ce que cela engage la responsabilité des pouvoirs publics, et technique en ce que cela s'opérationnalise en termes de logique technique, est de sortir d'un rapport de domination à l'eau, hérité de l'histoire de l'aménagement mais jugé à la fois illusoire et destructeur. Une telle évolution suppose alors de reconnaître à l'eau à la fois sa force – en tant que porteuse de risque – et sa fragilité – en tant que source de vie – ce que résume le cri du cœur « L'eau, à la mort, à la vie ! » :

- les paysages de l'eau doivent ainsi donner à voir une certaine humilité de l'homme face à la « puissance » de l'eau : plutôt que des aménagements « cache-eau (cachot) », qui témoignent d'une illusion de maîtrise de l'eau consistant à la faire disparaître

des espaces habités, il s'agit au contraire de se montrer responsable en anticipant dans les aménagements sa part « insoumise » irréductible, afin d'éviter in fine les destructions qu'elle est susceptible de provoquer (cf. les photographie accompagnant le slogan de « l'eau insoumise »). Cette attitude responsable vaut particulièrement pour les paysages de l'eau temporaire, sièges épisodiques de cette « puissance » que l'on a trop longtemps cherché à canaliser ;

- les paysages de l'eau doivent également être un lieu où s'exerce la responsabilité humaine vis-à-vis de la nature, non pour préserver un caractère « sauvage » ou une « naturalité » supposés, toujours discutables et pas forcément appréciés par tous, mais tout simplement parce que cette nature, et surtout la biodiversité, les espèces et processus naturels qu'elle abrite, est fragile. Cette responsabilité, faite de ménagement plus que d'aménagement (« pour une empreinte discrète de l'homme ») s'exerce particulièrement pour les familles potentiellement les plus riches en biodiversité (paysages humides, mais aussi une partie des paysages linéaires de l'eau (rivières) et des plans d'eau).

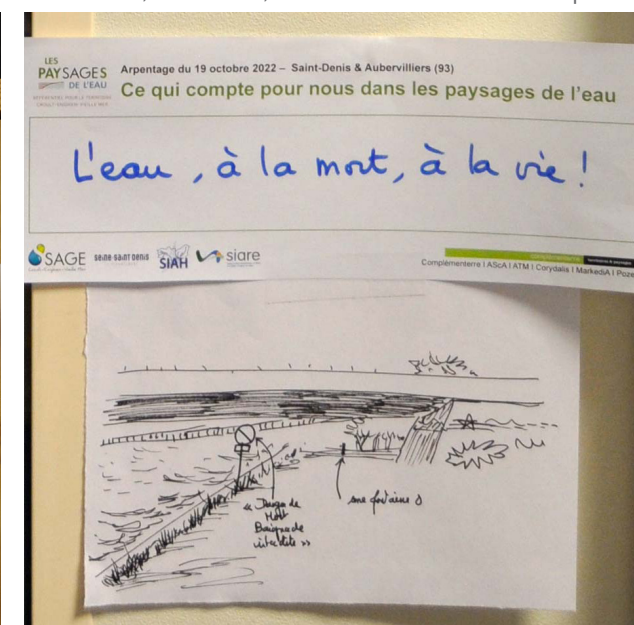


Slogans des arpentages :

"Bain de nature au pays des oiseaux de métal" | "L'eau, à la mort, à la vie !" | "Pour une empreinte discrète de l'homme" | "Zone fragile à protéger"



6 juillet 2022 | Vignois | Gonesse, Arnouville, Bonneuil-en-France (95) et Dugny (93)



19 octobre 2022 | Quartier Landy Pleyel | Saint-Denis, Aubervilliers (93)



22 juin 2022 | Saint-Prix et Montli gnon (95)

C.3.2 | La valorisation et l'amplification des fonctionnalités des paysages de l'eau

Cependant, il ne s'agit pas seulement de faire preuve d'humilité et de discrétion face à l'eau. L'élément le plus récurrent et le plus central dans les jugements portés sur les paysages de l'eau lors des arpentages est le fait qu'une bonne gestion de ces paysages est d'abord une gestion qui leur permet d'être fonctionnels dans le territoire. Plutôt admise et renvoyée aux expertises capables de la caractériser (cf. suite de ce diagnostic, où ces fonctionnalités seront abordées famille par famille), cette fonctionnalité n'est pas nécessairement précisée ou détaillée lors des arpentages par les participants : qu'elle soit écologique (habitat et continuité, préservation d'espèces remarquables ou singulières) ou hydrologique (fonctions régulatrices des paysages de l'eau face aux risques d'inondation, de sécheresse ou encore d'îlots de chaleur urbains), elle dépasse l'échelle des sites considérée pour être replacée dans le cadre plus large de l'aménagement du territoire en général et de l'adaptation de la ville au changement climatique en particulier (« sur le chemin de l'eau bifurque la ville de demain » ; « résilience face au changement climatique », « trame verte et bleue : attention fraîcheur disponible », ...).

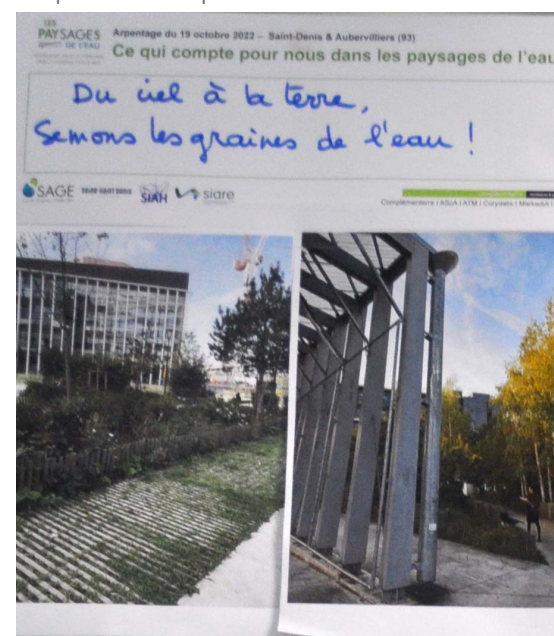
Elle suscite surtout l'expression appuyée d'une logique technique à promouvoir (« infiltrons par tous les pores ! » ; « gardons la tête hors de l'eau, aménageons avec la nature ! ») et amplifier (« osons ! »), voire d'une rupture à opérer avec les approches classiques de l'eau dans l'aménagement (« ne mettons pas l'eau à la bouche ! »).

Comme on vient de le souligner, cette valorisation de la fonctionnalité des paysages de l'eau est centrale dans les jugements portés sur les paysages de l'eau. Outre qu'elle suscite cet appel au développement d'une nouvelle logique technique d'aménagement, on va voir qu'elle est également présente et prise en compte dans la façon d'aborder une thématique suscitant des jugements moraux et politique sur les paysages de l'eau : le rapport au passé du territoire.

Slogans des arpentages : "Sur le chemin de l'eau bifurque la ville de demain" | "Du ciel à la terre, semons les graines de l'eau !" | Gardons la tête hors de l'eau, aménageons avec la nature !" | "Bientôt au bord de l'eau... Osons !" | "Résistance aux dérèglements climatiques" | "Infiltrons par tous les pores"



3 octobre 2022 | Valbon 3 rivières / Dugny, Stains, La Courneuve (93)



19 octobre 2022 | Quartier Landy Pleyel / Saint-Denis, Aubervilliers (93)



6 juillet 2022 | Vignois / Gonesse, Arnouville, Bonneuil-en-France (95) et Dugny (93)



3 octobre 2022 | Valbon 3 rivières / Dugny, Stains, La Courneuve (93)



3 octobre 2022 | Valbon 3 rivières / Dugny, Stains, La Courneuve (93)



19 octobre 2022 | Quartier Landy Pleyel / Saint-Denis, Aubervilliers (93)

C.4 | LES PAYSAGES DE L'EAU, EXPRESSION D'UN RAPPORT CHOISI AU PASSÉ DU TERRITOIRE

Bien au-delà de la seule famille des « traces et indices de l'eau », les arpentages ont montré que dans les jugements portés sur les paysages de l'eau, se jouaient également une façon d'apprécier ce qu'ils donnent à voir (ou non) du passé du territoire. Cependant, ce rapport au passé apparaît composite, en ce qu'il met en jeu des grandeurs morales en tension les unes avec les autres : entre patrimoine à transmettre, fonctionnalité à restaurer et préférences esthétiques forgées par les aménagements passés, un compromis est à trouver pour construire un rapport au passé jugé pertinent. Au fil des arpentages, ce compromis n'apparaît cependant pas arbitraire ou volatile mais plutôt constant dans sa manière d'équilibrer ces différents considérants, en pondérant fortement la préservation ou le développement de la fonctionnalité des paysages de l'eau.

C.4.1 | Une synergie à rechercher entre patrimoine et fonctionnalité

Lors des arpentages, un paradoxe a pu être relevé quant à la coexistence d'une valorisation et d'un rejet du passé du territoire dont les paysages de l'eau peuvent être porteurs :

► d'un côté, s'est exprimé à de nombreuses reprises la volonté de ne pas occulter le passé (« ne faisons pas table-rase ! ») et de prendre en compte la dimension historique, patrimoniale, de l'eau (« l'eau, notre héritage, notre patrimoine, enjeu capital ! »). Cette valorisation du passé, y compris dans sa capacité à forger une identité commune et à fédérer le territoire du SAGE (« l'eau, patrimoine fédérateur »), est bien sûr l'une des raisons d'être de la famille « traces et indices de l'eau » parmi les paysages de l'eau auxquels on tient, mais il faut souligner qu'elle apparaît également à propos d'autres familles tels que certains vallons humides ou bords de cours d'eau, considérés comme relevant des « dernières franges agricoles » à sauver. Les paysages de l'eau apparaissent donc comme dépositaires d'un héritage, d'une identité historique du territoire ;

► de l'autre, une volonté de rompre avec un certain passé de l'eau dans le territoire s'est également donnée à voir, de manière d'autant plus véhémente que ce passé peut être récent... voire encore là (« dommage d'en être arrivé là ! »). Le béton est le symbole de ce rejet, de ce avec quoi il s'agit de rompre (« halte au béton » ; « le béton c'est tabou, on en viendra tous à bout ! »). Il est clair que le béton symbolise ici la logique technique du passé : ce passé est rejeté parce qu'il est dysfonctionnel, destructeur ou ignorant de la fonctionnalité des paysages de l'eau.

Ce paradoxe n'est cependant pas une contradiction indépassable ou une incohérence dans les jugements qu'ont porté les participants sur les paysages de l'eau. Il exprime au contraire une ligne de conduite assez claire dans la façon dont il convient, pour les participants aux arpentages, de traiter le passé du territoire à travers les paysages de l'eau : le passé méritant d'être valorisé est d'abord un passé fonctionnel, en ce qu'il a pu accorder sa juste place à l'eau dans le territoire et qu'il se révèle aujourd'hui inspirant pour traiter les défis écologiques, hydrologiques et sociétaux d'aujourd'hui. Sur un plan opérationnel, il peut s'agir de favoriser la fonctionnalité d'ouvrages hérités d'une logique dépassée (ex : dynamiques écologiques spontanées sur des bassins d'orages conçu initialement dans une logique purement hydraulique) (« l'héritage à remodeler »), de restaurer un passé à la fois plus fonctionnel et plus ancien que celui avec lequel il faut aujourd'hui rompre (« Vieille Mer : retrouvons le cours de l'histoire ») ou encore de s'inspirer du passé pour innover (« un aller dans le futur à travers le passé patrimonial »).

Certains échanges voire certaines controverses autour de projets visités lors des arpentages suggèrent cependant que ce compromis, cette réconciliation entre le caractère patrimonial du passé de l'eau dans le territoire et fonctionnalité des paysages de l'eau ne doit pas être factice, relever d'un artifice, d'une mise en scène. La réouverture d'une rivière n'est ainsi jugée pleinement positive qu'à condition que son fonctionnement relève bien le plus possible d'un fonctionnement... de rivière, au moins sur un plan hydrologique sinon écologique – une alimentation par pompage du bras découvert, pour peu qu'elle soit connue, peut au contraire être considérée très négativement, comme relevant d'une fausse synergie entre valorisation du patrimoine naturel historique et fonctionnalité, au détriment de celle-ci. De même, la restauration d'une fontaine, historiquement alimentée par les sources locales mais désormais branchée sur le réseau, pourra faire l'objet d'un jugement mitigé.

Autre point de vigilance apparu lors de ces échanges sur sites : les contraintes techniques que pose pour la restauration d'un site un passé non pas à valoriser mais au contraire problématique (ex : sols pollués), ne doivent pas être occultées par de coûteux dispositifs techniques laissant croire à une fonctionnalité restaurée alors qu'elle ne l'est que très partiellement. Un tel dispositif peu sobre (techniquement comme financièrement) peut visiblement faire l'objet là aussi d'un jugement critique, mettant en cause l'authenticité du compromis trouvé entre fonctionnalité restaurée et passé du territoire et laissant la place au soupçon de « mise en scène ».

Il ressort ainsi que cette exigence de conciliation voire de synergie entre passé du territoire et fonctionnalité des paysages de l'eau n'est pas que de principe ou toute symbolique, mais porte d'abord et surtout sur le plan opérationnel. Qu'il s'agisse de restaurer un passé fonctionnel ou de composer avec un passé dysfonctionnel, le projet finalement mis en œuvre doit opérer techniquement le compromis trouvé ou la synergie valorisée, avec sobriété et transparence.

C.4.2 | Des préférences esthétiques héritées à prendre en compte mais aussi à faire évoluer, pour favoriser une convergence entre le « beau » et le « fonctionnel »

Les entretiens conduits autour des « personas », construits pour incarner une diversité de rapports possibles aux paysages de l'eau, ont conduit certains de nos interlocuteurs à souligner une possible voire probable tension entre les goûts esthétiques du public ou d'une partie éventuellement majoritaire de celui-ci, et la recherche de fonctionnalité pouvant guider la gestion de ceux-ci. Ainsi, un paysage fonctionnel pourrait ne pas être perçu comme « beau » par le plus grand nombre, qui pourrait au contraire lui préférer un paysage moins fonctionnel, comme on préfère souvent un bassin en eau à un bassin sec, même si le rôle de régulation hydrologique de celui-ci est supérieur. La crainte d'une politique dédiée aux paysages de l'eau privilégiant pour cette raison des paysages « d'ornement » ou une nature « décor » (mettant davantage de moyens sur les plans d'eau que sur les paysages humides, par exemple) a ainsi été soulevé.

Slogans des arpentages : "Ne faisons pas table rase !" | "L'eau, notre héritage, notre patrimoine, enjeu capital !" | "Dommage d'en être arrivé là ?" | "Le béton c'est tabou. On en viendra tous à bout !"



6 juillet 2022 | Vignois | Gonesse, Arnouville, Bonneuil-en-France (95) et Dugny (93)



15 septembre 2022 | Saint-Witz (95)



3 octobre 2022 | Valbon 3 rivières | Dugny, Stains, La Courneuve (93)



6 juillet 2022 | Vignois | Gonesse, Arnouville, Bonneuil-en-France (95) et Dugny (93)

Cette hypothèse d'une tension à gérer entre le « beau » et le « fonctionnel » a également été soulevée lors des arpentages, notamment lors des échanges sur sites, en particulier autour de la tension pouvant exister entre une esthétique du « propre » et les fonctionnalités écologiques qu'il s'agit de conserver ou de restaurer, entre une attente d'espaces très entretenus (tonte régulière par exemple) et une gestion laissant la végétation et plus largement la biodiversité s'exprimer.

Pour autant, il ne s'agit pas ici de laisser croire à l'idée d'un clivage entre, d'un côté, un « grand public » enfermé dans un jugement purement esthétique des paysages de l'eau et, de l'autre, des participants aux arpentages focalisés sur leur seule fonctionnalité. Les participants ont montré qu'ils pouvaient, comme tout un chacun, porter des jugements esthétiques sur les paysages de l'eau, soulignant combien la présence de l'eau pouvait embellir les lieux (« l'eau, ça rend beau ! »), apporter du ressourcement à la population (« une nature domestiquée et ressourçante pour le plus grand nombre ») ou encore participer à une « scénographie idéalisée de la nature ». Simplement, ils ont pointé que ces jugements esthétiques pouvaient être diversifiés, que le « beau » n'est pas un donné objectif et que parfois, il peut donc ne pas converger avec le « fonctionnel ». Loin d'un rejet de tout critère esthétique pour juger de l'intérêt des paysages de l'eau (auquel pourrait laisser croire le cri du cœur « très beau, mais ça suffit ! »), les arpentages révèlent plutôt un parti pris esthétique à promouvoir, précisément pour faire converger le « beau » et le « fonctionnel », notamment au travers d'une nature rendue plus présente et plus vivante, plutôt que purement décorative voire factice.

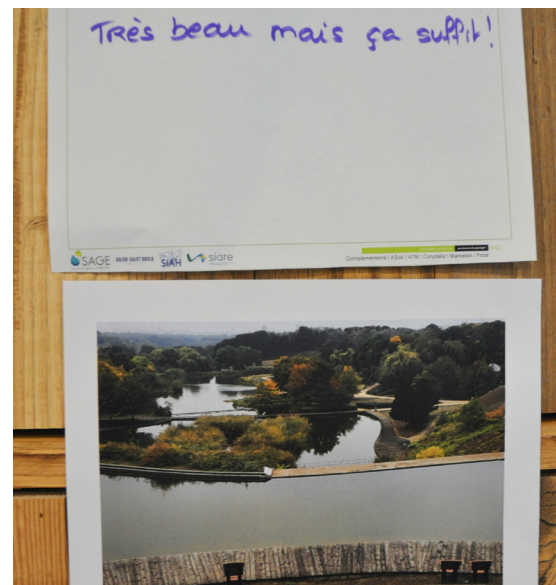
C'est aussi le rapport au passé qui se joue ici. Les préférences esthétiques du public étant elles-mêmes un héritage des aménagements du passé (valorisés précisément dans leur capacité à dompter la nature par une esthétique aménagiste et hygiéniste, produisant une nature « propre » plutôt que vivante), il s'agit finalement d'inviter cette esthétique à évoluer en valorisant désormais, dans le traitement opérationnel des paysages de l'eau, la beauté d'une nature vivante et le goût de la découverte, de l'imprévu, voire du merveilleux (« invitation à la découverte » ; « suivons le lapin blanc (l'arpentage d'Alice) » ; « le merveilleux des zones humides, le féérique » etc.). Valoriser les paysages de l'eau « fonctionnel » de demain suppose ainsi non seulement une nouvelle logique technique, comme souligné plus haut, mais aussi le développement d'un nouvel imaginaire, d'une nouvelle esthétique autour de l'eau.

Slogans des arpentages :

"Suivons le lapin blanc (l'arpentage d'Alice)" | "Très beau mais ça suffit !" | "Scénographie idéalisée de la nature" | "Pour vivre heureux ne vivons pas caché !" | "L'eau, patrimoine fédérateur à partager"



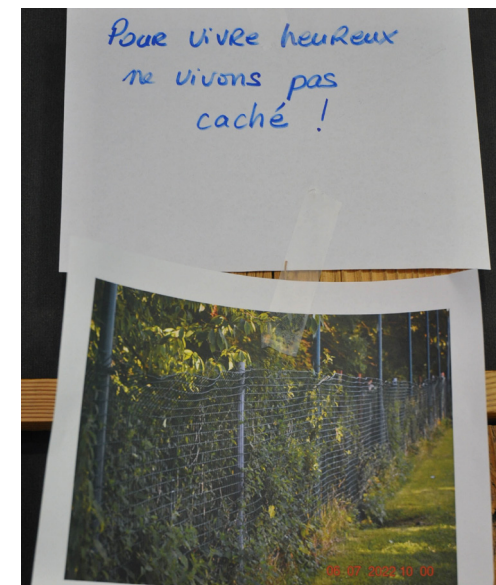
6 juillet 2022 | Vignois | Gonesse, Arnouville, Bonneuil-en-France (95) et Dugny (93)



3 octobre 2022 | Valbon 3 rivières | Dugny, Stains, La Courneuve (93)



22 juin 2022 | Saint-Prix et Montlignon (95)



6 juillet 2022 | Vignois | Gonesse, Arnouville, Bonneuil-en-France (95) et Dugny (93)



15 septembre 2022 | Saint-Witz (95)

C.5 | DES PRÉOCCUPATIONS EN TENSION AUTOUR DE L'ACCESSIBILITÉ DES PAYSAGES DE L'EAU

Enfin, aux côtés des deux thématiques venant d'être examinées (renouvellement du rapport à l'eau ; rapport choisi au passé du territoire), une dernière thématique est apparue lors des arpentages comme suscitant des jugements politiques et moraux sur ce que sont aujourd'hui les paysages de l'eau : il s'agit de la question de l'accessibilité de ces paysages. Tout comme le rapport au passé dont ils témoignent, cette question de leur accessibilité met en jeu des préoccupations politiques différentes, et en tension : offrir de paysages de l'eau à l'ensemble de la population (des paysages pour tous), mais aussi savoir en conserver des spécificités que seuls certains savent apprécier (des paysages pour chacun), et enfin ne pas perdre de vue leur fragilité écologique, déjà évoquée plus haut, face au risque de sur-fréquentation.

C.5.1 | Les paysages de l'eau en partage : l'accès pour tous à un environnement de qualité

Les attachements familiaux et les préoccupations morales et politiques déjà évoquées à propos des paysages de l'eau – le bien-être sensible qu'ils procurent, les fonctionnalités écologiques et hydrologiques qu'ils offrent au territoire, l'histoire de celui-ci qu'ils donnent à voir ou encore leurs qualités esthétiques – sont fréquemment associés à une préoccupation que l'on peut qualifier de civique : tout cela doit pouvoir profiter au plus grand nombre. Il s'agit alors de faire connaître ces paysages de l'eau, de les ouvrir à la population (« pour vivre heureux, ne vivons pas cachés ! ») et d'en faire des espaces partagés, malgré la diversité des usages voire les tensions qu'ils peuvent abriter (« des espaces multi-usages – pousse-toi là que je m'y mette ! »), en les considérant comme facteur de lien social (« décanalisons les usages ! » ; « l'eau, un patrimoine fédérateur à partager »).

Il faut souligner que les échanges informels lors des arpentages ont également fait apparaître la crainte que cette fréquentation de tous des paysages de l'eau, certes considérées comme souhaitable sur le principe, puisse générer des nuisances pour leur voisinage (bruit notamment), là où les maintenir dans la confidentialité et/ou l'inaccessibilité garantirait une certaine quiétude...

C.5.2 | Les paysages de l'eau comme jardins secrets : refuges pour ceux qui apprécient la marge et pour la nature qu'ils abritent

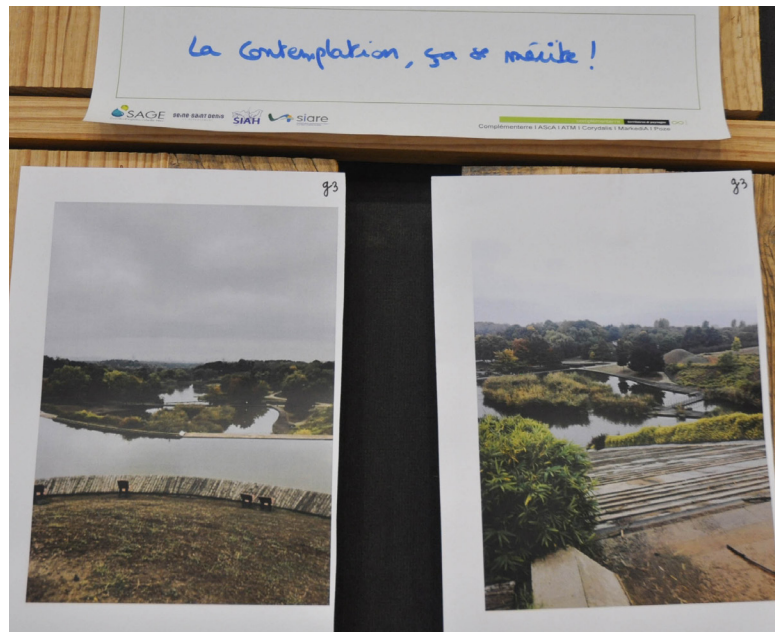
Cette crainte des nuisances induites par la fréquentation potentielle des paysages de l'eau peut être reliée à la question de la tolérance sociale vis-à-vis de certains usages et pratiques susceptibles d'être rencontrés dans les espaces ouverts à la fréquentation. Or, les arpentages ainsi que les entretiens conduits autour des « personas » ont révélé une préoccupation politique renvoyant à cette notion de « norme sociale » : les paysages de l'eau n'ont-ils pas justement vocation à constituer des espaces « en marge » à la fois de la ville et des normes sociales qui y prévalent, pour accueillir ceux qui ressentent le besoin de s'en abstraire ?

Se fait jour ici une conception de l'accessibilité des paysages de l'eau qui n'est pas tant conçue « pour tous » que « pour chacun », pouvant s'appuyer sur deux convictions assez différentes mais non exclusives l'une de l'autre :

- il est nécessaire de conserver en ville des espaces en marge, y compris de l'action publique elle-même, de ne pas tout « sur-gérer » afin de conserver des espaces de liberté, indéterminés, non normalisés
- plus spécifiquement en ce qui concerne les paysages de l'eau, ceux-ci sont dotés de qualités susceptibles de n'être appréciées que par des initiés ou des profils de personnes particulières (les artistes, les poètes, les marginaux, les « aventuriers », ...), qualités qui pourraient être menacés par une fréquentation trop importante (« la contemplation ça se mérite ! » ; « à la recherche du trésor caché »).

Cette tension avec le souhait de paysages de l'eau ouverts à et fréquentés par tous se lit également dans le souci mis en avant de ne pas voir menacée la fragilité de la nature, des processus et fonctions que celle-ci abrite, dont on a vu qu'elle appelait une responsabilité particulière à exercer vis-à-vis de ces paysages (« objectif : 1 000 cachettes faune et flore »). On retrouve ici une problématique classique de la préservation des espaces naturels, concernant l'équilibre à trouver entre leur préservation et leur ouverture au public.

Slogans des arpentages : "La contemplation, ça se mérite !" | "À la recherche du trésor caché."



3 octobre 2022 | Valbon 3 rivières | Dugny, Stains, La Courneuve (93)



15 septembre 2022 | Saint-Witz (95)



À RETENIR : Une liste d'enjeux par rapport auxquels poser un diagnostic

Fondées sur une démarche participative conduite auprès d'acteurs d'ores et déjà intéressés par voire engagés pour les paysages de l'eau sur le territoire du SAGE, les pages qui précèdent permettent donc de se faire une idée assez précise de ce qui se joue dans la préservation, la valorisation ou la restauration de ces paysages, pour ceux qui y tiennent. Au-delà de l'objectif général du SAGE de « redonner des espaces à l'eau », elles permettent de mieux expliciter les raisons – c'est-à-dire les espoirs, mais aussi les craintes – qui poussent ce SAGE à se doter d'un référentiel spatialisé des paysages de l'eau. Sur cette base, on peut ainsi dresser une liste relativement concise d'enjeux par rapport auxquels la situation actuelle des paysages de l'eau peut être appréciée et, conséquemment, des objectifs de qualité paysagère peuvent être définis :

- **Enjeu 1** : la présence de l'eau, visible et invisible, **source de plaisir, de bien-être et de réenchantement** d'un environnement parfois hostile (cf. B.2 ci-dessus) ;
- **Enjeu 2** : l'exercice d'une **responsabilité renouvelée** vis-à-vis d'une eau à la fois puissante (**devoir d'humilité**) et fragile (**devoir de protection**) (cf. B.3.1) ;
- **Enjeu 3** : la valorisation, la préservation et l'amplification **des fonctionnalités écologiques et hydrologiques** qui profitent au territoire (cf. B.3.2) ;
- **Enjeu 4** : **un rapport choisi à l'histoire**, qui valorise de façon sobre et authentique le patrimoine qui est fonctionnel (cf. B.4) ;
- **Enjeu 5** : **le partage** auprès du plus grand nombre (cf. B.5.1) ;
- **Enjeu 6** : la préservation de **jardins secrets**, d'espaces de liberté, en marge (cf. B.5.2).

Il faut souligner que ces enjeux, assez diversifiés, ont entre eux des liens de synergie (c'est notamment le cas des trois premiers, le souci de préserver les liens intimes à l'eau allant bien de pair avec une certaine humilité et un devoir de protection vis-à-vis de celle-ci, ainsi qu'avec l'attention portée à ses fonctionnalités) mais aussi des tensions. Deux problématiques de gestion des paysages de l'eau se dégagent ainsi à partir de ces tensions :

► **le compromis à ménager entre fonctionnalités, qualités esthétiques et valorisation de l'histoire du territoire.** Ce compromis se joue beaucoup au travers du traitement de l'enjeu 4, puisqu'il s'agit de concilier dans le rapport au passé du territoire exprimé par les paysages de l'eau des éléments de fonctionnalité hérités du passé, le cas échéant restaurés ou réactualisés, avec des préférences esthétiques elles aussi héritées mais pouvant s'appuyer sur des éléments peu fonctionnels voire antagonistes avec les fonctionnalités recherchées (ouvrages sources d'artificialisation problématique, esthétique de la pleine maîtrise de l'eau ou du plan d'eau « paysager », ...). Ce faisant, il renvoie également aux enjeux 1, et 5, puisque cette question des préférences esthétiques héritées renvoie aux attentes du « public » (le plus grand nombre avec lequel partager les paysages de l'eau) et à ce qu'il peut y trouver comme sources d'attachement et de ressourcement ;

► **la question de l'accessibilité des paysages de l'eau.** Il s'agit en effet de trouver un équilibre entre l'enjeu 5 (qui pousse à rendre ces paysages de l'eau les plus accessibles possibles) et les enjeux 3 et 6 (qui poussent au contraire à les préserver d'une fréquentation qui menacerait leur quiétude, tant pour les espèces présentes que pour ceux qui y recherchent le calme, l'isolement ou l'inattendu, la rupture par rapport à des espaces socialement « normés »).

Ces 6 enjeux constituent ainsi un référentiel pour formaliser un diagnostic quant à la situation des paysages de l'eau sur le territoire du SAGE. Cependant, poser un tel diagnostic ne nécessite pas seulement de savoir « ce qui se joue » dans ces paysages : il s'agit également de savoir face à quoi (quelles pressions ou menaces ? quels atouts ou quelles opportunités ?) cela se joue. C'est pourquoi, avant de passer en revue les différentes familles de motifs des paysages de l'eau à l'aune de ces différents enjeux, il est nécessaire de présenter les dynamiques territoriales dans lesquelles s'inscrivent aujourd'hui les paysages de l'eau du territoire du SAGE.

ENJEU 1



ENJEU 2



ENJEU 3



ENJEU 4



ENJEU 5



ENJEU 6



PARTIE D

**Les dynamiques territoriales
dans lesquelles s'inscrivent aujourd'hui les paysages de l'eau**

Pour l'établissement du diagnostic qui a fondé l'élaboration du SAGE, une analyse avait été conduite des différentes dynamiques territoriales structurant les évolutions en cours du territoire du SAGE. Si pour le présent travail, ces analyses ont fait l'objet d'un effort de réactualisation conduit grâce à quelques entretiens auprès d'observateurs des dynamiques d'aménagement présentes sur le territoire et d'une cartographie des projets en cours, il ne s'agit pas ici de réexpliquer l'ensemble de cette analyse, mais simplement :

- de souligner ce qui, dans ces dynamiques, renvoie à des problématiques particulières pour les paysages de l'eau et leurs évolutions futures (cf. 1) ;
- de distinguer les situations stratégiques différentes dans lesquelles se trouvent aujourd'hui les paysages de l'eau dans les différents secteurs géographiques du SAGE, en fonction des dynamiques territoriales dans lesquelles ils se trouvent inscrits (cf. 2).

D.1 | DES ÉVOLUTIONS GLOBALES QUI PÈSERONT SUR LES PAYSAGES DE L'EAU

L'analyse conduite lors de l'élaboration du SAGE s'était appuyée sur un travail prospectif consistant à relever un certain nombre d'évolutions globales (à l'échelle nationale ou régionale) pesant de manière tendancielle sur le territoire du SAGE, en termes de contexte économique général, d'évolution démographique et de développement urbain, de dynamiques agricoles et enfin de changement climatique. Les hypothèses d'évolutions tendancielle retenues alors ont été ici considérées comme toujours valables compte tenu des événements globaux intervenus depuis (contexte économique difficile renforcé par les évolutions géopolitiques, évolutions climatiques constatées, crise sanitaire mondiale), certaines d'entre elles ayant même été rendues encore plus plausibles comme on le souligne ci-après.

D.1.1 | Une hausse attendue de la demande sociale en termes d'espaces de détente et de loisirs de proximité qui renforce l'importance du bien-être apporté par les paysages de l'eau (enjeu 1) et la nécessité de mettre en partage ces paysages auprès du plus grand nombre (enjeu 5)

Le contexte économique global reste malheureusement celui décrit lors du diagnostic du SAGE : une croissance économique durablement faible (au mieux modérée) et des inégalités au sein de la population toujours fortes – la région Ile-de-France bénéficiant certes d'une situation plus favorable sur le plan économique (emplois en hausse et taux de chômage inférieur à la moyenne nationale), mais restant marquée par des inégalités particulièrement fortes. Les difficultés durables engendrées par la crise sanitaire récente renforcent cet état de fait, tout comme la guerre en Ukraine et la hausse de prix de l'énergie, qui suscitent notamment un renchérissement des coûts de transport.

Pour ce qui nous importe ici, ce contexte général est susceptible d'induire une hausse de la demande en services de proximité, notamment en ce qui concerne les loisirs et la qualité du cadre de vie. Ce point déjà relevé lors de l'élaboration du SAGE a d'ailleurs été singulièrement confirmé par la crise sanitaire et

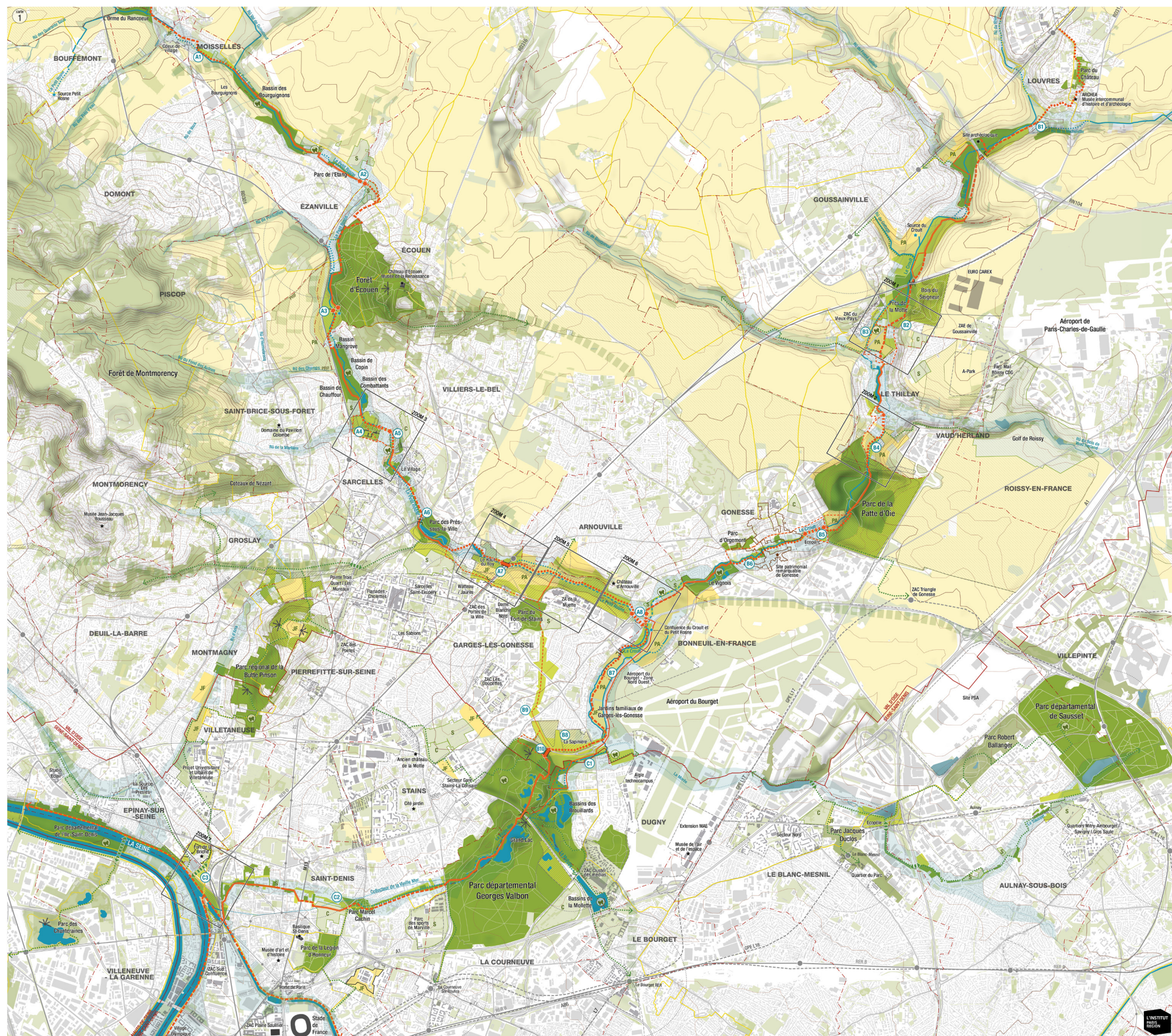
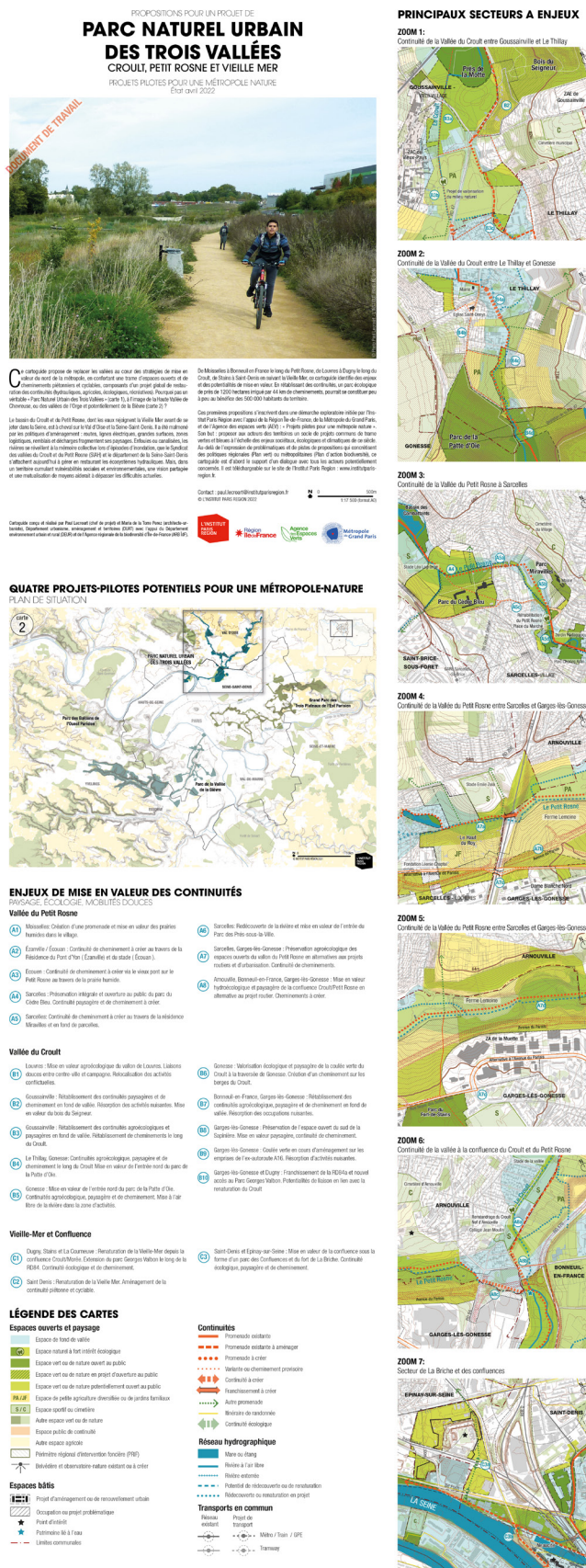
les épisodes de confinement auxquels elle a donné lieu, ceux-ci ayant révélé de manière frappante une attention renouvelée de la part de nos concitoyens à la nature de proximité qui les entoure : circulation de nombreux témoignages sur l'attention portée par les habitants des villes à une avifaune devenue soudainement audible ou encore à l'herbe qui poussait dans les contre-allées, tandis que certains espaces naturels de proximité se retrouvaient particulièrement fréquentés à la faveur des sorties quotidiennes autorisées. Ce « désir de nature » a aussi été révélé a contrario, lorsque les interdits d'accès aux milieux naturels ont pesé sur les personnes et généré de la frustration, ou lorsqu'il est devenu si transgressif aux yeux des pouvoirs publics qu'il a fallu mobiliser des drones pour le réprimer y compris pénalement – suscitant en retour nombre de pétitions sur les réseaux sociaux.

Il semble d'ailleurs que ces dernières années les pouvoirs publics aient pris conscience de l'importance de cette demande et s'y montrent de plus en plus attentifs. En témoignent par exemple le projet développé par l'Institut Paris Région (IPR) de « Parc Naturel Urbain » et de balisage de chemins de randonnées urbains auquel il donne lieu, ou encore le fait que lors des entretiens conduits pour la présente étude, une plus grande sensibilité des élus à la question de l'attractivité du cadre de vie local nous ait été signalée, y compris et surtout dans des secteurs où cette thématique étaient jusqu'à présent peu investie relativement à d'autres problématiques de développement (secteurs marqués par l'économie aéroportuaire notamment).

Ce point est important car il tempère la perspective pessimiste développée lors de l'élaboration du SAGE selon laquelle la contraction tendancielle des finances publiques risquait fort de voir le financement des politiques de l'eau rendu non prioritaires face à d'autres besoins sociaux plus urgents (développement des services et logement, par exemple). En effet, face à cette conjecture qui reste vraisemblablement valable sur un plan général, le choix du SAGE de faire de la dimension paysagère de l'eau un élément fort de sa stratégie s'avère particulièrement pertinent, à condition toutefois de ne pas négliger deux enjeux attachés aux paysages de l'eau révélés par les arpentages (cf. partie B plus haut) : le bien-être quotidien et intime que ces paysages peuvent apporter aux habitants (enjeu 1) d'une part, le souci de les valoriser et de les rendre accessibles au plus grand nombre d'autre part (enjeu 5). La mise en avant de tels enjeux liés à la dimension paysagère de l'eau est en effet susceptible de renforcer l'importance de l'eau et des milieux aquatiques aux yeux des pouvoirs publics et tout particulièrement des élus, et de rendre moins défavorable leur position dans l'agenda politique. À cet égard, on soulignera d'ailleurs que la politique développée par l'IPR mentionnée ci-dessus valorise particulièrement l'eau, tout au moins dans sa dimension visible et linéaire (famille des paysages linéaires de l'eau), comme en témoigne la carte présentée ci-après.



PARTIE D | Les dynamiques territoriales dans lesquelles s'inscrivent aujourd'hui les paysages de l'eau



Cartoguide du parc naturel urbain des 3 vallées, Croult, Petit Rosne et Vieille Mer | Projets pilotes pour une métropole nature, Institut Paris Région | Avril 2022

D.1.2 | Un changement climatique déjà à l'œuvre qui décuple cette demande sociale et rend d'autant plus précieuses les fonctionnalités écologiques et hydrologiques attachées aux paysages de l'eau (enjeu 3)

Les évolutions climatiques telles que décrites par les travaux de modélisation disponibles, dont l'été 2022 a d'ailleurs souligné la plausibilité, invitent à anticiper les éléments suivants :

- une réduction des débits d'étiage (de 15 à 40% pour les grands cours d'eau à l'horizon 2045-65) et des étiages plus long, ce qui est susceptible d'induire des modifications significatives sur la biodiversité des lits et des berges, sur les usages directs des paysages de l'eau, sur l'alimentation des canaux ou encore sur la qualité de l'eau (dilution moindre des pollutions) ;
- des événements pluvieux plus extrêmes et moins prévisibles ;
- des vagues de chaleur plus fréquentes.

Ces évolutions invitent bien-sûr à traiter avec un soin particulier tant les fonctionnalités écologiques (continuités notamment), pour rendre plus résiliente la biodiversité soumise à ces changements, que les fonctionnalités hydrologiques, pour tamponner les stress hydriques attendus (étiages comme événements pluvieux extrêmes) subis à la fois par les écosystèmes et par le territoire dans son ensemble (notamment en ce qui concerne les paysages humides et les paysages de l'eau temporaire) (enjeu 3).

En outre, la hausse attendue de la fréquence des épisodes de chaleur (renforcement du phénomène d'îlot de chaleur urbain notamment) souligne encore davantage l'importance de cet enjeu (fonctionnalité rafraîchissante des paysages de l'eau), mais accentuera également ceux soulignés à l'instant : l'attractivité sociale de ces paysages de l'eau comme espaces de proximité où trouver du bien-être (en tant qu'îlots de fraîcheur) (enjeu 1), et par conséquent la nécessité de les rendre accessibles auprès du plus grand nombre (enjeu 5).

D.1.3 | Un développement urbain effectif, porteur à la fois de risques et d'opportunités pour les paysages de l'eau

Même si la croissance démographique s'y avère plus lente que dans d'autres secteurs d'Île-de-France (environ + 0,25 % pour la Seine-Saint-Denis, + 0,3 % pour le Val-d'Oise contre + 0,4 % par an en moyenne entre 2012 et 2017), elle pourrait se traduire à horizon 2030 par une augmentation d'environ + 340 000 habitants par rapport à 2009 (soit une augmentation de 20%, en retenant une hypothèse à mi-chemin entre l'évolution tendancielle constatée aujourd'hui et les projections affichées du Grand Paris).

Le territoire du SAGE connaît ainsi d'importantes dynamiques d'aménagement : le réseau Grand Paris Express, s'il accuse quelques retards et si certains projets n'avancent pas au rythme initialement programmé (notamment les aménagements économiques ou requalification autour des gares), est clairement inscrit dans un échéancier de réalisation à l'horizon 2035-2040 ; l'échéance des JO 2024 induit de manière impérieuse une dynamique de projets particulièrement vive sur les secteurs concernés ; plus globalement, on observe

« Quand je viens me promener ici, je me mets toujours dos aux bâtiments en me tournant vers l'eau, pour avoir l'air d'être dans la nature. »

Un-e participant-e aux arpentages

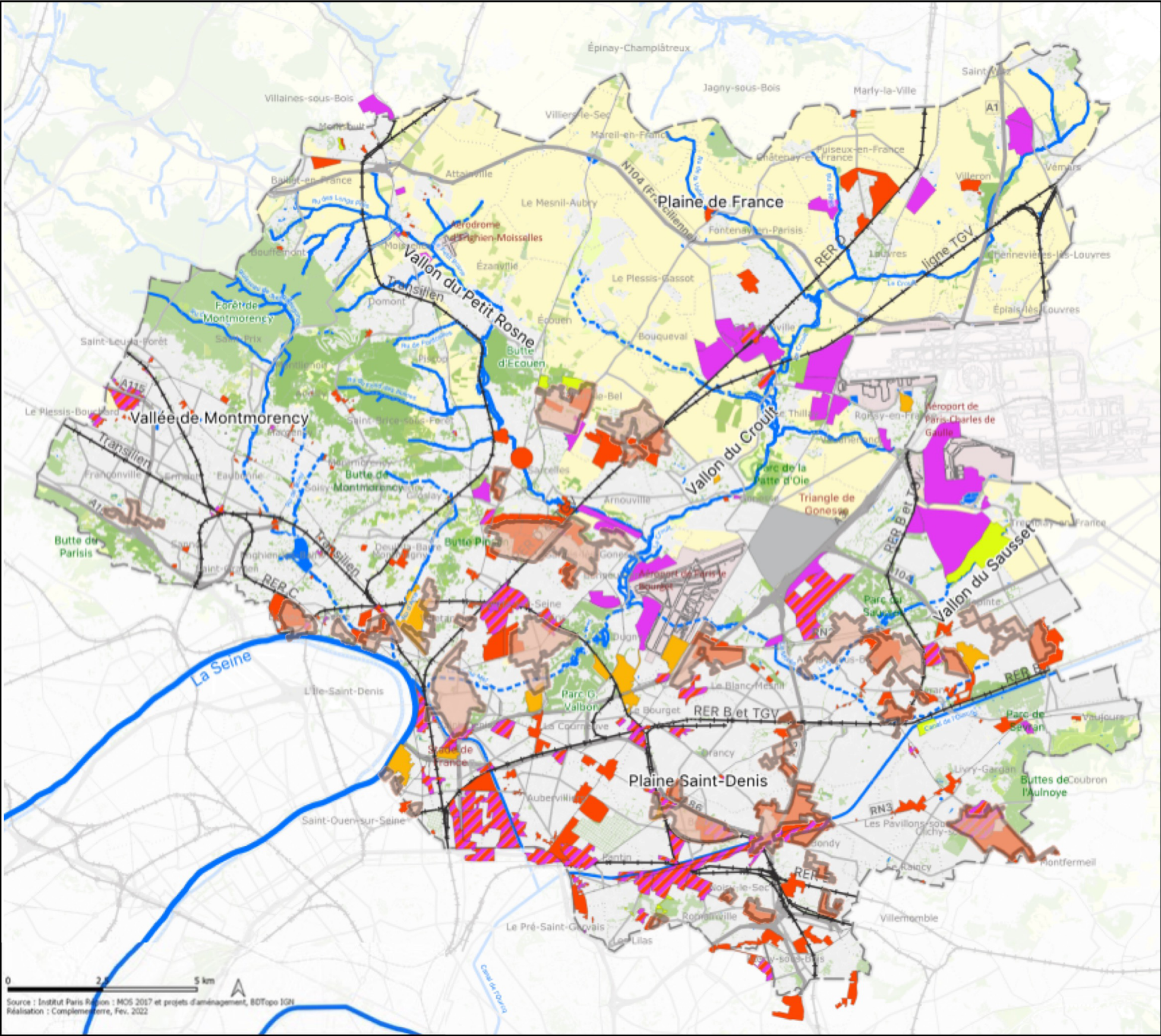
une urbanisation en extension, y compris au-delà de l'influence du Grand Paris et de l'aéroport de Roissy. La carte des projets d'aménagement présentée ci-dessous atteste bien du caractère effectif de ces dynamiques sur le terrain, tandis que les entretiens conduits permettent d'identifier de manière plus qualitative les éléments les plus structurants de cette dynamique et d'expliquer son développement différencié selon les secteurs géographiques (importance du canal de l'Ourcq comme vecteur de renouvellement urbain, de la reconversion du site PSA en tant que réserve foncière, de la RN3, RN1 ou encore de la ligne T11 express, projets de BHNS et reconfiguration plus générale du trafic routier, réactivation des projets concernant l'avenue du Paris après une longue période de blocage, maintien du triangle de Gonesse comme zone de projet même si celui-ci est en voie de redéfinition, ...).

Cette dynamique d'urbanisation est évidemment porteuse de risques conséquents pour les paysages de l'eau, tant elle est susceptible de conduire à des atteintes sur l'eau et les milieux aquatiques : l'histoire de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire, formalisée lors de l'élaboration du SAGE, en atteste. Il est fort probable que l'impératif de construction pour l'accueil des populations et des emplois puisse induire une prise en compte insuffisante de l'ensemble des enjeux attachés aux paysages de l'eau explicités plus haut.

Pour autant, ce risque n'est pas certain. L'existence même du SAGE et de sa stratégie consistant à rendre des espaces à l'eau, la constitution du référentiel spatialisé des paysages de l'eau au service de cette stratégie, mais aussi les orientations prônant un développement moins consommateur d'espace (SDRIF 2013, Grand Paris), la préservation des continuités écologiques voire la reconquête écologique avec notamment la réouverture de rivières (SDRIF 2013 - SRCE), tout ceci permet aussi d'envisager les dynamiques d'aménagement en cours comme sources d'opportunités pour valoriser les paysages de l'eau dans le tissu urbain en cours de reconfiguration, voire pour organiser leur restauration et leur reconquête. La maille particulièrement fine de ces opportunités rend difficile leur recensement et leur représentation cartographique à l'échelle du SAGE, mais cela ne doit pas conduire à sous-estimer leur importance et les dynamiques positives à cet égard.

Au total, face à ces dynamiques d'aménagement, les paysages de l'eau se trouvent globalement dans une situation stratégique ambivalente, les enjeux qui leur sont attachés, explicités plus haut, pouvant tout aussi bien être exprimés sous forme de craintes (anticipation de leur dégradation) que d'espoirs (quant à leur meilleur traitement par des pouvoirs publics et des aménageurs désormais plus sensibles à leur existence). C'est tout l'objet de la présente démarche que de contribuer à faire pencher la balance du bon côté dans cette ambivalence... L'analyse différenciée des dynamiques territoriales en présence sur le territoire du SAGE, présentée ci-après, permet de préciser les termes de cette situation stratégique des paysages de l'eau.





PROJETS
D'AMENAGEMENT

- Légende**
- Occupation des sols**
- Zones de végétation / Forêts
 - Milieux semi-naturels
 - Espaces agricoles
 - Espaces artificialisés
- Infrastructures**
- Réseau routier principal
 - Réseau ferré
- Hydrographie**
- Cours d'eau à ciel ouvert
 - Cours d'eau enterré
- Administratif**
- Communes
 - Ensembles paysagers
- Projets d'aménagement**
- Activités
 - Habitat
 - Mixte habitat / activités
 - Equipements
 - Espaces ouverts
 - Vocation non définie
-  Programmes du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

D.2 | DES DYNAMIQUES CONTRASTÉES QUI INDUISENT DES SITUATIONS STRATÉGIQUES BIEN DIFFÉRENTES POUR LES PAYSAGES DE L'EAU

L'analyse du contexte territorial du SAGE conduite lors de l'élaboration de celui-ci avait montré combien celui-ci était composite, puisque 7 secteurs géographiques avaient été différenciés selon les types de dynamiques de développement qu'ils connaissaient. Les entretiens conduits pour la présente démarche et les évolutions qu'a connu le territoire (notamment en termes de structuration institutionnelle et d'organisation de la planification territoriale) ont cependant conduit à réduire ce nombre à 5 (ce qui reste important compte tenu de la taille du SAGE), comme le montre la carte présentées ci-après.

Le secteur 1 (en rouge) est celui pour lequel l'ambivalence stratégique venant d'être soulignée est la plus marquée. Sous l'influence du Grand Paris, des JO 2024 et le plus proche de la capitale, il est à la fois celui où la dynamique d'aménagement est la plus vive et celui pour lequel la planification est la plus structurée, mettant en avant notamment des objectifs de densification et de valorisation des friches industrielles. Il est donc porteur de risques particulièrement forts d'artificialisation ou d'occultation des paysages de l'eau étant donnée l'intensité de cette dynamique, mais présente aussi pour la même raison un nombre d'opportunités à saisir pour valoriser voire reconquérir les paysages de l'eau au sein de la requalification urbaine probablement sans équivalent dans les autres secteurs du SAGE. Il est également le siège d'une vraie dynamique, politiquement portée, de valorisation de l'eau « visible » (familles des paysages de l'eau linéaire et des plans d'eau) et de découverte des rivières. Au total, l'avenir ces paysages de l'eau y dépendra de la capacité de leurs défenseurs à se saisir de ces opportunités, ce qui implique de leur part une capacité de vigilance que le SAGE devra s'efforcer d'outiller.

Le secteur 2 (marron) est quant à lui marqué par la dynamique d'extension des zones d'activités liés à la dynamique aéroportuaire, mais est aussi celui où la sensibilité croissante des élus à la question de

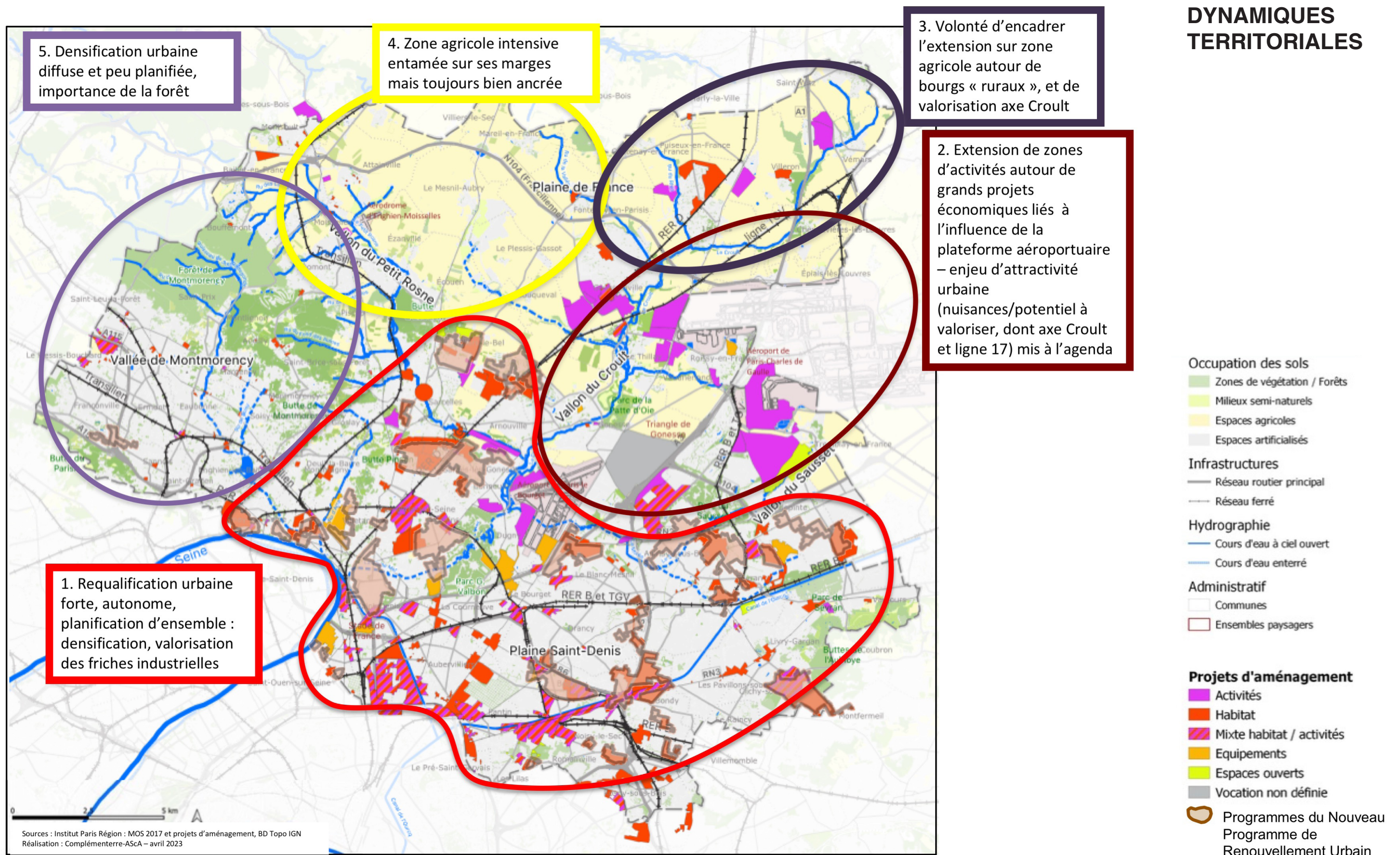
l'attractivité du territoire et du cadre de vie nous a été soulignée. La vallée du Croult y est d'ailleurs d'ores et déjà identifiée comme un axe de valorisation de l'eau et de ses paysages dans le territoire. Il semble cependant que les « mondes » de l'eau et de l'aménagement y restent cloisonnés, rendant ces deux tendances encore assez indépendantes l'une de l'autre.

Le secteur 3 ((bleu) est hors de l'influence du Grand Paris et de l'économie aéroportuaire. Sa problématique est davantage celle du « grignotage » progressif et diffus de l'espace rural et agricole qui y domine par le front d'urbanisation, qui suscite une volonté locale de canaliser cette extension urbaine, néanmoins source de développement, autour des centre-bourgs. L'intérêt de valoriser les paysages de l'eau est par ailleurs plus évident dans ce contexte que dans le secteur 2 et, ici aussi, l'axe Croult est donc identifié comme un atout intéressant à cet égard – même si, ici aussi, les « mondes » de l'eau et de l'aménagement resteraient relativement cloisonnés d'après nos interlocuteurs.

Le secteur 4 (jaune) est caractérisé par la très forte dominance de l'agriculture intensive, qui en constitue le moteur principal de développement. Bien qu'il soit ici aussi entamé sur ses marges par le front d'urbanisation, il reste très solidement ancré et particulièrement stable. À l'exact inverse du secteur 1, la situation stratégique des paysages de l'eau est donc marquée par une grande stabilité, sans dynamique particulière susceptibles d'accroître leur dégradation mais sans prises non plus pour entamer leur éventuelle valorisation ou restauration.

Enfin, le secteur 5 (violet), bien qu'historiquement moins soumis que le secteur 1 à l'influence de la capitale et resté hors du Grand Paris, connaît lui aussi une forte dynamique d'urbanisation, dans un cadre cependant nettement moins planifié et moins marqué par des projets d'aménagement structurants. Il reste toutefois riche en milieux naturels relativement au reste du territoire du SAGE, notamment par la présence du massif forestier de Montmorency. La situation stratégique des paysages de l'eau est ici caractérisée, d'une part, par la difficulté à voir prise en compte la problématique de l'eau étant donné le caractère diffus et peu planifié de l'aménagement et, d'autre part, par l'existence d'une demande sociale en faveur d'un cadre de vie de qualité bien installée et identifiée par les élus : l'ambition d'une préservation, d'une valorisation et d'une restauration des paysages de l'eau est donc sans doute susceptible d'y trouver un écho favorable.





PARTIE E

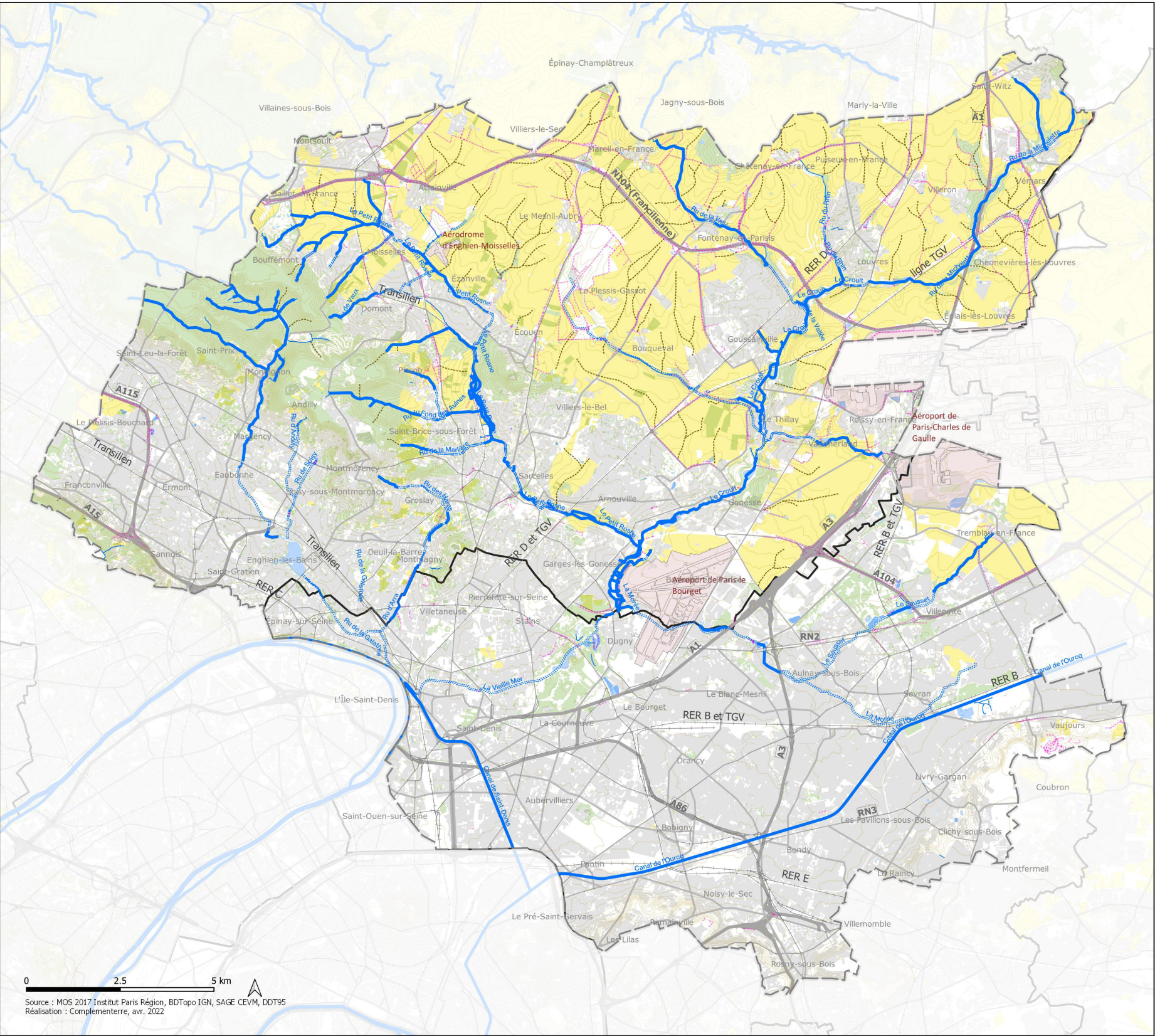
Le diagnostic par famille de motifs paysagers de l'eau

PARTIE E

Le diagnostic par famille de motifs paysagers de l'eau

LES PAYSAGES LINÉAIRES DE L'EAU

E.1 | ÉTAT DES LIEUX DES MOTIFS PAYSAGERS POUR LA FAMILLE PAYSAGES LINÉAIRES DE L'EAU



Paysages linéaires

- Cours d'eau
- Cours d'eau enterrés
- Autre réseau hydrographique
- Talweg
- Fossés

Éléments de repérage

- Périmètre du SAGE CEVM
- Limite départementale
- Courbes de niveau (5m)
- Végétation arborée
- Espaces agricoles
- Zones urbaines
- Principaux plans d'eau et bassins
- Zones aéroportuaires

E.1.1 | Entre une logique géographique et l'histoire urbaine du territoire

Obéissant à la géologie et à l'histoire topographique du territoire, les cours d'eau du territoire ont façonné les paysages de l'eau et leur structure linéaire. Ces lignes forment des tracés organiques en arborescence caractéristiques de la fabrication des cours d'eau, multipliant les linéaires.

Cette logique est un peu différente pour les canaux et fossés, créations humaines dont les tracés artificiels obéissent à une logique fonctionnelle et urbaine.

L'ensemble de ces tracés sont perceptibles qu'ils soient en eau permanente, temporaires ou disparus, laissant la trace de leurs chemins d'eau dans la topographie : vallons secs, talweg et autres déclivités.

E.1.2 | Une densité et une répartition nuancée selon la topographie et l'histoire urbaine du territoire

La majorité des paysages linéaires de l'eau sont aujourd'hui situés en partie Nord du territoire, sur les bassins versants du Croult, du ru d'Enghien et du Petit Rosne, avec une concentration plus forte au niveau du secteur de la forêt de Montmorency, en tête de bassin versant des rus d'Enghien et du petit Rosne. En complément du chevelu hydrographique plus dense lié à la richesse du milieu naturel notamment boisé, ces paysages bénéficient également de la ligne de relief des coteaux et de la butte de Montmorency.

Ce secteur correspond au secteur 5 des dynamiques territoriales identifiées plus haut, où la présence de la forêt domaniale et du relief escarpé a influé sur la moindre pression urbaine qui a favorisé la conservation de ces paysages,

Les motifs paysagers linéaires de l'eau sont moins densément présents dans la partie Sud du territoire du SAGE, dont l'histoire urbaine et industrielle a entraîné l'enfouissement des rus, leur transformation en réseau et la disparition de la plupart des linéaires associés, notamment autour de la Vieille Mer. En revanche, leur présence sous la forme de canaux et de la Seine sur de grands linéaires structurants pour l'urbanisation fabrique des paysages de l'eau emblématiques.

Ce secteur correspond au secteur 1 des dynamiques territoriales identifiées plus haut, avec un territoire qui reste en forte mutation.

Dans les zones agricoles (secteurs 4 et 3) et les paysages cultivés largement ouverts, la topographie dessine les talwegs (chemins d'eau) naturels, les bandes enherbées et quelques arbres plus ou moins alignés soulignent la présence des cours d'eau. Si ces tracés naturels sont relativement pérennes dans l'espace agricole, ils disparaissent dans les zones urbaines ou sont modifiés au niveau de infrastructures (routes, chemins, centre d'enfouissement du Plessis-Gassot) et remplacés par des fossés qui suivent ou contournent ceux-ci.

E.1.3 | Une perception forte ou des paysages plus secrets

| La Seine et les canaux, des paysages emblématiques

La Seine, le Canal de l'Ourcq et le Canal de Saint-Denis sont des paysages emblématiques valorisés depuis les chemins de halages. Les berges et les abords sont relativement artificiels et de très nombreux ouvrages et usages animent ces paysages (cf. également la famille « trace et indice de l'eau »).

En effet, ces lignes d'eau dans la ville ont structuré le paysage et la continuité exceptionnelle créée par leur fonction de transport dessinent des parcours aujourd'hui mis à profit par les transports, les mobilités douces, parfois les espèces lorsque la continuité des milieux le permet.

D'un point de vue écologique, outre les réflexions sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, différentes réflexions sont engagées pour renaturer les berges notamment (cf. Guide de gestion, suivi et aménagement des Canaux de Paris, Biotopie et IAE, 2012 pour Services des Canaux de la ville de Paris). Tous les secteurs peuvent être concernés, même si les secteurs les moins minéralisés et aménagés, semble plus facilement requalifiables. Une des principales contraintes est la navigation, qui nécessite des équipements et génère du batillage nécessitant une protection des berges.

| Le Croult : un cours d'eau qui retrouve ses droits

Parmi les autres cours d'eau, c'est le Croult de Garges-lès-Gonesse à Goussainville qui est le plus visible, notamment grâce à des chemins qui suivent la vallée. Jusqu'à récemment très corseté, différents projets du SIAH comme la renaturation du Croult au Vignois permettent de renaturer les berges ou son tracé et de lui offrir des zones d'expansion en cas de crue (cf. paysages humides).

| Des chemins d'eau trop discrets ou dépréciés

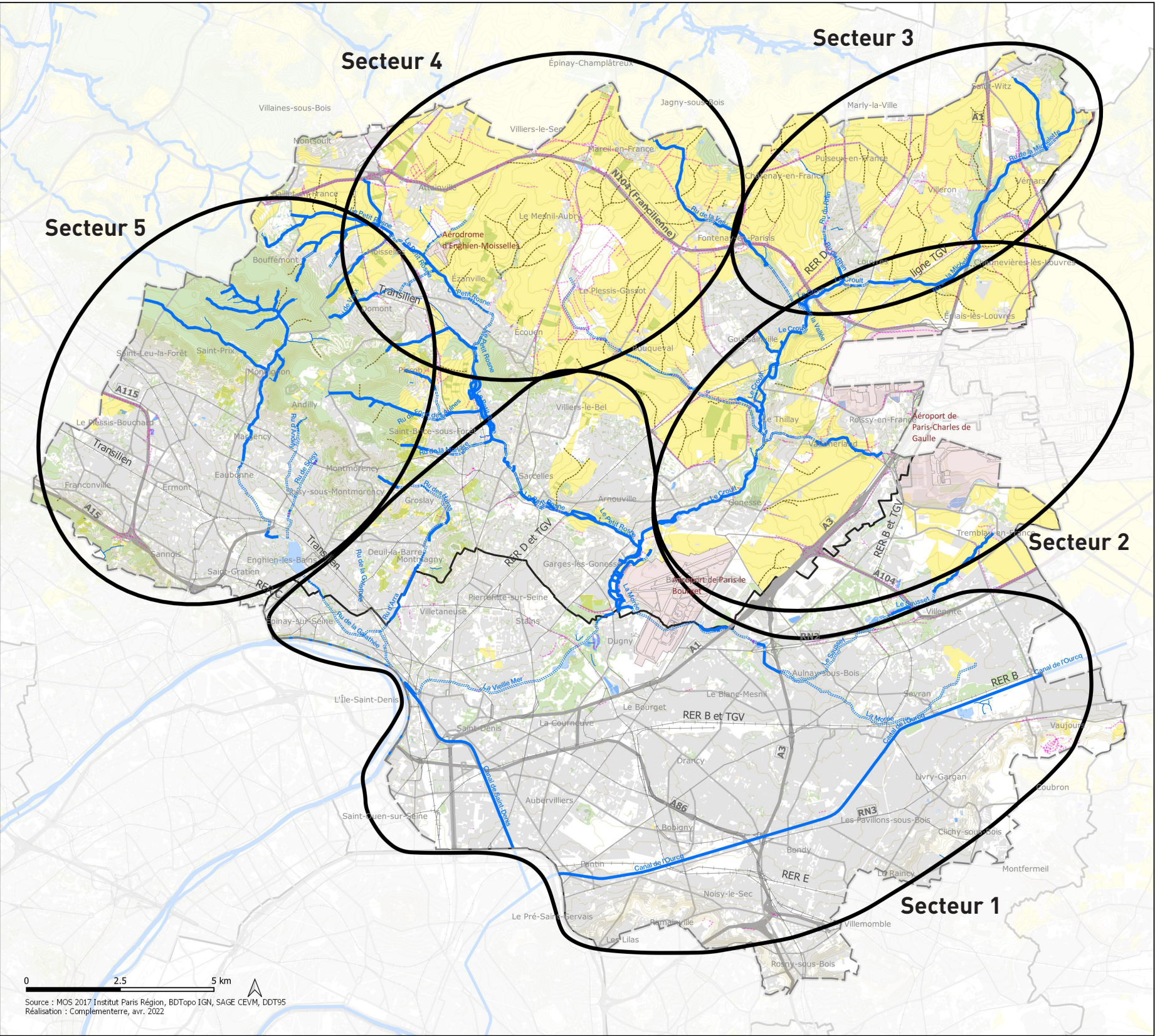
Les autres cours d'eau (Petit Rosne, Sausset...) traversent le plus souvent la ville et sont de ce fait moins facile à percevoir, soit en fond de jardin privé, soit régulièrement enfouis ou transformés en chapelets de bassins. La rencontre avec ces paysages est possible à l'occasion des franchissements ou de cheminements aménagés le long de leurs berges.

Dans la zone à l'est de la voie ferrée du Parc départemental du Sausset, dans un paysage de prairies et boisements humides (cf. paysage humide), le Sausset, paysage linéaire, apparaît au niveau des chemins et des franchissements ou souligné par les alignements de saules blanc.

En têtes de bassin, il faut distinguer les ruisseaux forestiers (Ruisseau du Petit Moulin, de Sainte Radegonde, du Fond des Aulnes, du Ru de Cobron...) du massif de la forêt de Montmorency, visibles aux arpenteurs de forêt ou ponctuellement à la faveur d'un sentier les franchissant, des rus en milieu agricole (Ru des Longs prés, de 40 sous, de la Michelette, du Sausset amont à Tremblay-en-France) soulignés par des bandes enherbées et quelques alignements d'arbres dans un paysage agricole ouvert.

Les fossés sont un paysage linéaire de l'eau moins qualitatif, ponctuellement associé au paysage agricole (Attainville, Vallée du Croult à Garges-lès-Gonesses) mais plus régulièrement aux infrastructures routières et ferroviaires.

Dans la zone urbaine, de très nombreux fossés ou cours d'eau ont été enfouis et ont donc disparus. Ils ne sont plus des paysages linéaires de l'eau mais peuvent persister sous forme de traces et indices de l'eau.



Paysages linéaires

- Cours d'eau
- Cours d'eau enterrés
- Autre réseau hydrographique
- Talweg
- Fossés

- Éléments de repérage
- Dynamiques_dAmenagement_Contours
 - Périmètre du SAGE CEVM
 - Limite départementale
 - Courbes de niveau (5m)
 - Végétation arborée
 - Espaces agricoles
 - Zones urbaines
 - Principaux plans d'eau et bassins
 - Zones aéroportuaires

E.2 | DIAGNOSTIC DES ENJEUX POUR LA FAMILLE PAYSAGES LINÉAIRES DE L'EAU

Rappel : enjeu = ce qui se joue dans les paysages de l'eau
(ce que l'on espère conserver ou gagner, ce que l'on craint de perdre)

- ▶ **Enjeu 1** : la présence de l'eau, visible et invisible, **source de plaisir, de bien-être et de réenchantement** d'un environnement parfois hostile
- ▶ **Enjeu 2** : l'exercice d'une **responsabilité renouvelée** vis-à-vis d'une eau à la fois puissante (**devoir d'humilité**) et fragile (**devoir de protection**)
- ▶ **Enjeu 3** : la valorisation, la préservation et l'amplification **des fonctionnalités écologiques et hydrologiques** qui profitent au territoire
- ▶ **Enjeu 4** : **un rapport choisi à l'histoire**, qui valorise de façon sobre et authentique le patrimoine qui est fonctionnel
- ▶ **Enjeu 5** : **le partage** auprès du plus grand nombre
- ▶ **Enjeu 6** : la préservation de **jardins secrets**, d'espaces de liberté, en marge

E.2.1 | Une armature des fonctionnalités écologiques (enjeu 3) à mieux prendre en compte dans un contexte d'évolution et d'interrogation des pratiques d'aménagement et de gestion de l'eau (enjeux 2 et 4)

Les cours d'eau du territoire ont été largement aménagés et leur fonctionnement écologique et hydro-sédimentaire a été profondément altéré. Ils sont le réceptacle des ruissellements et de nombreux aménagements permettent de réguler les à-coups sans pour autant garantir un étiage et des milieux annexes fonctionnels.

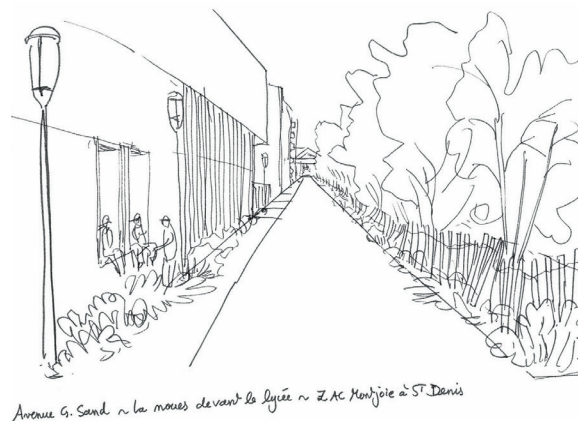
Ils sont un écosystème complexe à mieux prendre en compte dans sa fonctionnalité longitudinale comme dans les interactions avec les milieux humides environnant.

La restauration de la fonctionnalité écologiques implique de repenser les aménagements passés et de proposer de nouveaux aménagements cohérents avec l'ensemble des enjeux environnementaux (économie des ressources naturelles sobriété énergétique, réversibilité...), ou de préservation du patrimoine historique. Les projets de réouverture de réseaux enterrés (Vieille Mer par ex.) portent le plus de questionnement.

Dans le secteur 1, la planification territoriale, les projets d'aménagement à large échelle, la pression politique et sociale sont plus favorables au développement de projets de valorisation des paysages linéaires de l'eau. Ils semblent en premier lieu menés dans les secteurs sous maîtrise foncière publique (cf. récréation d'un cours d'eau aérien pour la Vieille Mer dans le Parc Georges Valbon, aménagements aux abords des canaux...), plus difficiles ailleurs.

En amont de la confluence du Croult et de la Morée, en marge du secteur 1 et dans le secteur 2 où le cours d'eau traversent des espaces agricoles, la pression urbaine moindre et l'histoire ont laissé plus d'espace autour du cours d'eau pour repenser des aménagements plus fonctionnels écologiquement associées à des circulations douces (cf. Vignois). Les démarches d'aménagement et la planification forte sont des opportunités.

En tête de bassin, secteurs 3, 4 et 5, le fonctionnement hydrologique est moins perturbé mais la multiplication des bassins de régulation dès l'entrée dans les zones urbaines nuit à la fonctionnalité des cours d'eau et à la lisibilité des paysages linéaires au profit du paysage de plans d'eau ou de milieux humides.



E.2.2 | Des paysages porteurs d'aménité (enjeu 1) à valoriser (enjeu 5) tout en préservant leur qualités écologiques (enjeu 3)

Comme les entretiens conduits autour des personas l'ont souligné, la Seine et les canaux (dans le secteur 1) sont des paysages de l'eau particulièrement fédérateurs et investis par les pouvoirs publics sur le territoire du SAGE, en raison de l'ouverture apaisante qu'ils ménagent dans l'espace urbain (enjeu 1) et leur contribution à l'animation des lieux et à leur forte « urbanité » (enjeu 5). Ils sont donc déjà largement valorisés et appréciés et différents projets envisagent l'aménagement de nouvelles itinérances plus ou moins associées aux paysages linéaires de l'eau (cf. Croult, Institut Paris Région...).

Sur d'autres secteurs, plus ruraux ou moins emblématiques (secteur 5 et 2), où les linéaires sont discontinus, où les cours d'eau même à ciel ouvert sont peu lisibles lorsqu'ils serpentent entre des parcelles privées (Ru d'Enghien par exemple) ou dans les secteurs d'activités (zone aéroportuaire), la personnalité des motifs paysagers linéaires de l'eau est menacée. A l'instar du travail mené actuellement par l'IPR sur le parc naturel urbain des 3 vallées, les initiatives de remise en lisibilité des paysages linéaires de l'eau participera de leur visibilité et de leur respect par tous.

En effet, ces démarches permettent de retisser du lien avec l'eau, d'ouvrir de nouveaux espaces porteurs d'aménités (ressourcement, cadre de vie...), de montrer et éventuellement d'expliquer le fonctionnement de ces systèmes, elles ne doivent toutefois pas se faire au détriment des projets de restauration écologique.

E.2.3 | Des espaces reculés et secrets (enjeu 6) favorables à la préservation du sauvage (enjeu 3)

La nécessaire préservation du sauvage et des zones de quiétude pour l'écosystème entre en synergie avec le maintien de lieux plus secrets et reculés nécessaires au ressourcement d'une partie des habitants.

En forêt de Montmorency ou dans les zones agricoles (secteurs 5 et 4), l'étendue des espaces forestiers ou agricoles rend moins prégnants ces enjeux, la densité plus faible et les espaces plus reculés créent « naturellement » des zones de quiétude. Il convient toutefois d'éviter la fréquentation trop importante de lieux certes attractifs pour le public mais également fragiles, comme le vallon de la Chasse par exemple.

Dans les secteurs 2 et 3, les bassins clôturés, des enclaves dans les zones urbaines, les zones agricoles ou privatisées sont les zones les plus secrètes. Dans ces secteurs, les projets d'ouverture des bassins au public

ou d'aménagement de circulation douces viendraient interconnecter, ces zones, menaçant la préservation des jardins secrets (enjeu 6). La tension entre l'enjeu 1 (l'ouverture et la valorisation porteur d'aménités) et les enjeux 6 et 3 qui sont en synergie est ainsi la plus forte sur ces secteurs.

Dans le secteur 1, où les jardins secrets sont quasi inexistantes et encore plus rarement attachées aux paysages linéaires de l'eau, l'enjeu 6 se pose de manière plus prégnante. Il convient donc plutôt de préserver ces espaces précieux ou d'en créer.

E.3 | PERSPECTIVES POUR LE TERRITOIRE : PREMIÈRES ORIENTATIONS PAYSAGÈRES POUR LA FAMILLE PAYSAGES LINÉAIRES DE L'EAU

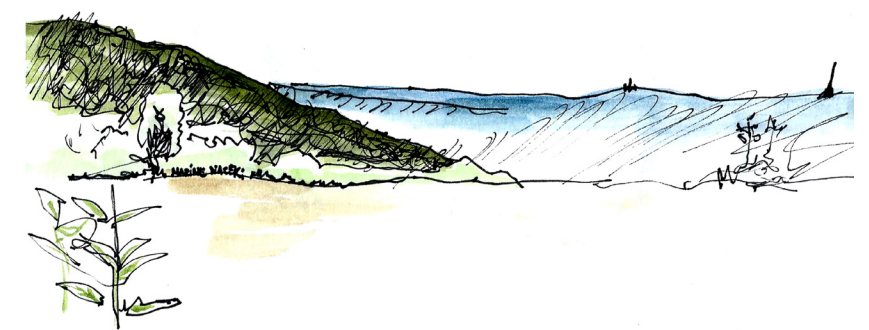
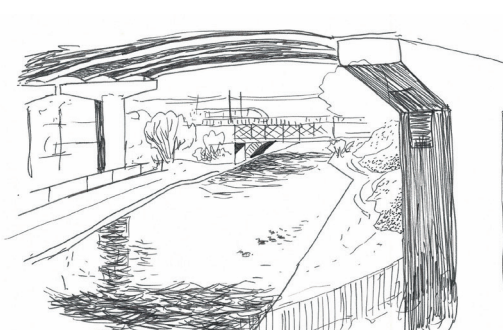
| Poursuivre et amplifier les opérations de reconquête de la fonctionnalité écologique des cours d'eau

Le SRCE IDF appelle à la réouverture du Petit Rosne, de la Morée ou de la Vieille Mer. Ces démarches semblent plus faciles dans les zones les moins urbaines, mais ne sont pas sans poser de questions : origine et qualité de l'eau, régime des écoulements, types d'aménagements, place de la rivière dans la ville aujourd'hui...

Les réouvertures de cours d'eau enterrés constituent des opportunités de développer les modes doux le long de ces précieux linéaires continus en secteur urbanisé notamment, mais aussi ailleurs (cf projet de parc naturel urbain de l'IPR). La demande sociétale de parcours de promenade et ressourcement linéaires est forte notamment depuis la pandémie.

Redonner de la lisibilité aux linéaires participera au respect de ces paysages et à la compréhension des enjeux de continuité.

Lorsque le cours d'eau traverse des bassins en eau ou des bassins secs, la reconquête de la qualité et de la lisibilité du paysage de l'eau passe par un aménagement spécifique de contournement ou de réaménagement du bassin. Les bassins en chapelets effacent la lisibilité du tracé des cours d'eau tandis que la création d'un cours d'eau en contournement du plan d'eau (cf. Vignois) ou dans le fond du bassin sec, remet en valeur un paysage linéaire de l'eau, lui redonne de la lisibilité et de la fonctionnalité écologique.

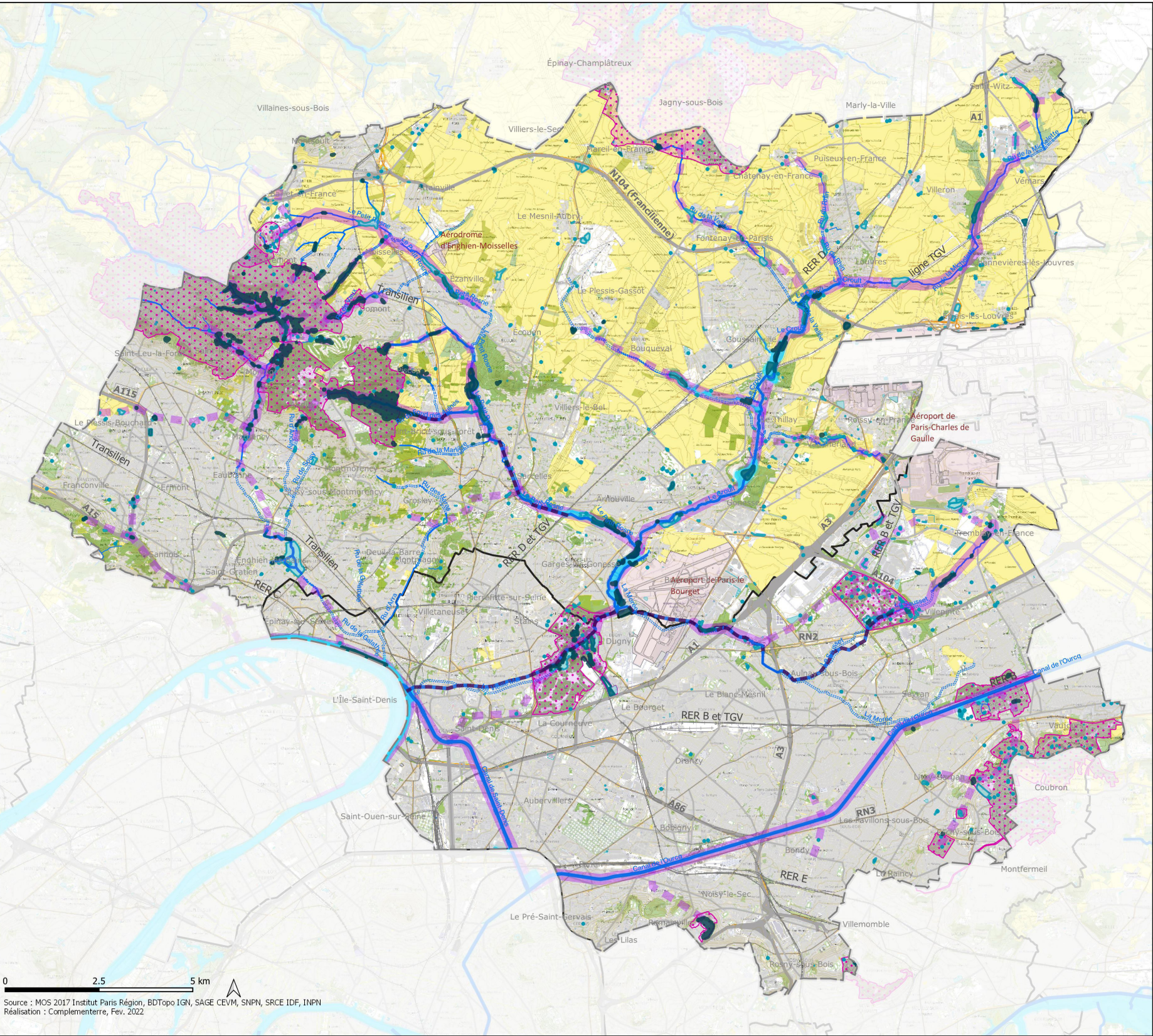


PARTIE E

Le diagnostic par famille de motifs paysagers de l'eau

LES PAYSAGES HUMIDES

E.1 | ÉTAT DES LIEUX DES MOTIFS PAYSAGERS POUR LA FAMILLE PAYSAGES HUMIDES



Paysages humides

Secteurs à enjeux particuliers pour les milieux humides

Zones humides répertoriées

- ZH avérées
- ZH dans un bassin

Conitnuités écologiques d'intérêt régional

- Grands cours d'eau et canaux à préserver et/ou à restaurer
- Autres cours d'eau permanents à préserver et/ou à restaurer
- Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture
- Continuum de la sous-trame bleue

Secteurs potentiellement intéressants pour les milieux humides

- Mares et bassins partiellement végétalisés
- Autres bassins et plan d'eau
- Autres cours d'eau à ciel ouvert
- Réservoirs de biodiversité favorables aux milieux humides
- Vallées structurantes pour la fonctionnalité des milieux humides
- Réseaux de milieux humides potentiels

Éléments de repérage

- Perimetre_SAGE_CEV
- Cours d'eau enterrés
- Végétation arborées
- Espaces agricoles
- Zones urbaines
- Aérodrome

E.1.1 | Des zones humides réglementaires répertoriées sur l'ensemble du territoire

La première source de données qui permet de spatialiser les paysages humides est l'inventaire des zones humides réalisés par le SAGE. Ainsi, il apparaît :

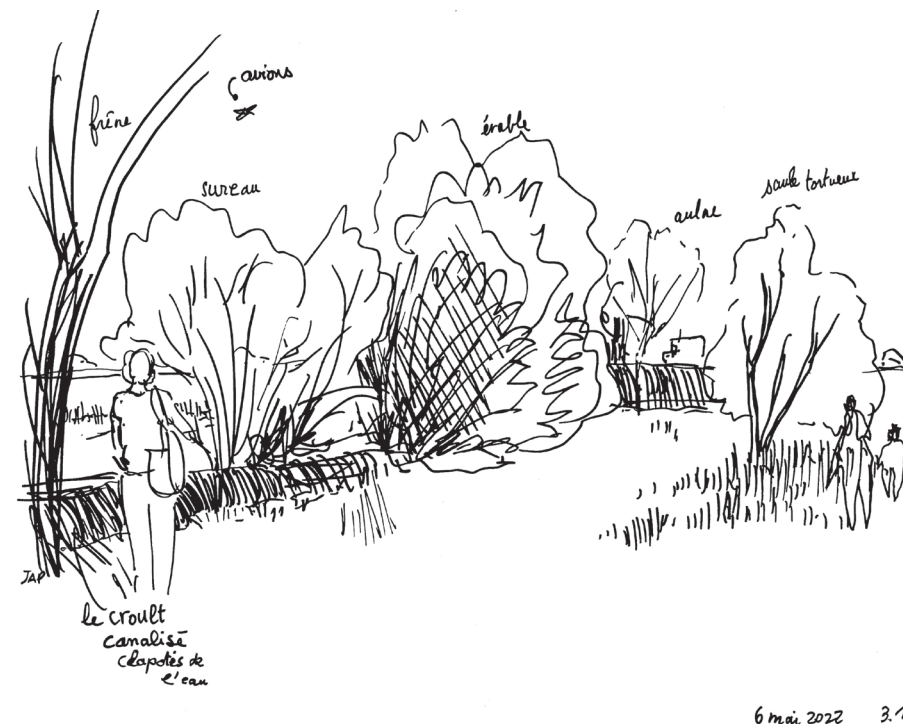
- ▶ de nombreux boisements humides, milieux tourbeux et mares en forêt de Montmorency ;
- ▶ un réseau de mares dans le massif forestier des coteaux de l'Aulnoye ;
- ▶ quelques (trop) rares milieux humides naturels ailleurs, notamment dans les vallées (forêts rivulaires et végétations de berges, très rares prairies humides) ;
- ▶ des bassins de gestion des eaux pluviales ou des plans d'eau favorables aux boisements humides ou aux végétations humides (cariçaies, roselières...).

Lors des arpentages, nous avons pu constater que certaines très petites zones humides n'avaient pu être inventoriées encore, la carte n'est donc pas totalement exhaustive.

Par ailleurs, certaines végétations humides d'origine artificielle, ou en partie humide ne sont pas considérées comme zones humides sur le plan réglementaire. Elles peuvent toutefois contribuer à la perception des paysages humides et à leur fonctionnalité écologique.

Au-delà des zones humides identifiées par le SAGE et donc censées bénéficier de sa protection réglementaire, les autres milieux humides et paysages humides méritent également d'être préservés.

Certaines végétations à base de saules ou de graminées (miscanthus) ne nécessitent pas la présence prolongée d'eau. Ces paysages n'ont pas toutes les qualités écologiques des milieux humides mais peuvent y être assimilés selon des critères d'aspect (couleur et forme de la végétation notamment). Nous les avons ainsi inclus dans les motifs paysagers humides.



E.1.2 | Une fonctionnalité écologique (en pas japonais) structurée sur les vallées, sur les berges des cours d'eau et plans d'eau

L'analyse de la répartition de ces motifs de la famille des paysages humides, ainsi que les études de Trame Verte et Bleue (SRCE IDF, TVB EPA Plaine de France, TVB de la Communauté d'Agglomération Roissy Plaine de France) permettent de qualifier la fonctionnalité de ces milieux.

Quelques réservoirs de biodiversité accueillent des paysages humides et des espèces remarquables. Il s'agit de sites naturels, boisements ou parcs départementaux : forêt de Montmorency, coteaux de l'Aulnoye, parcs Georges Valbon, du Sausset ou de la Pourdrerie de Sevrans. Ils sont identifiés ZNIEFF ou Natura 2000. Si différents milieux interagissent dans ces vastes ensembles, ils sont relativement isolés les uns des autres.

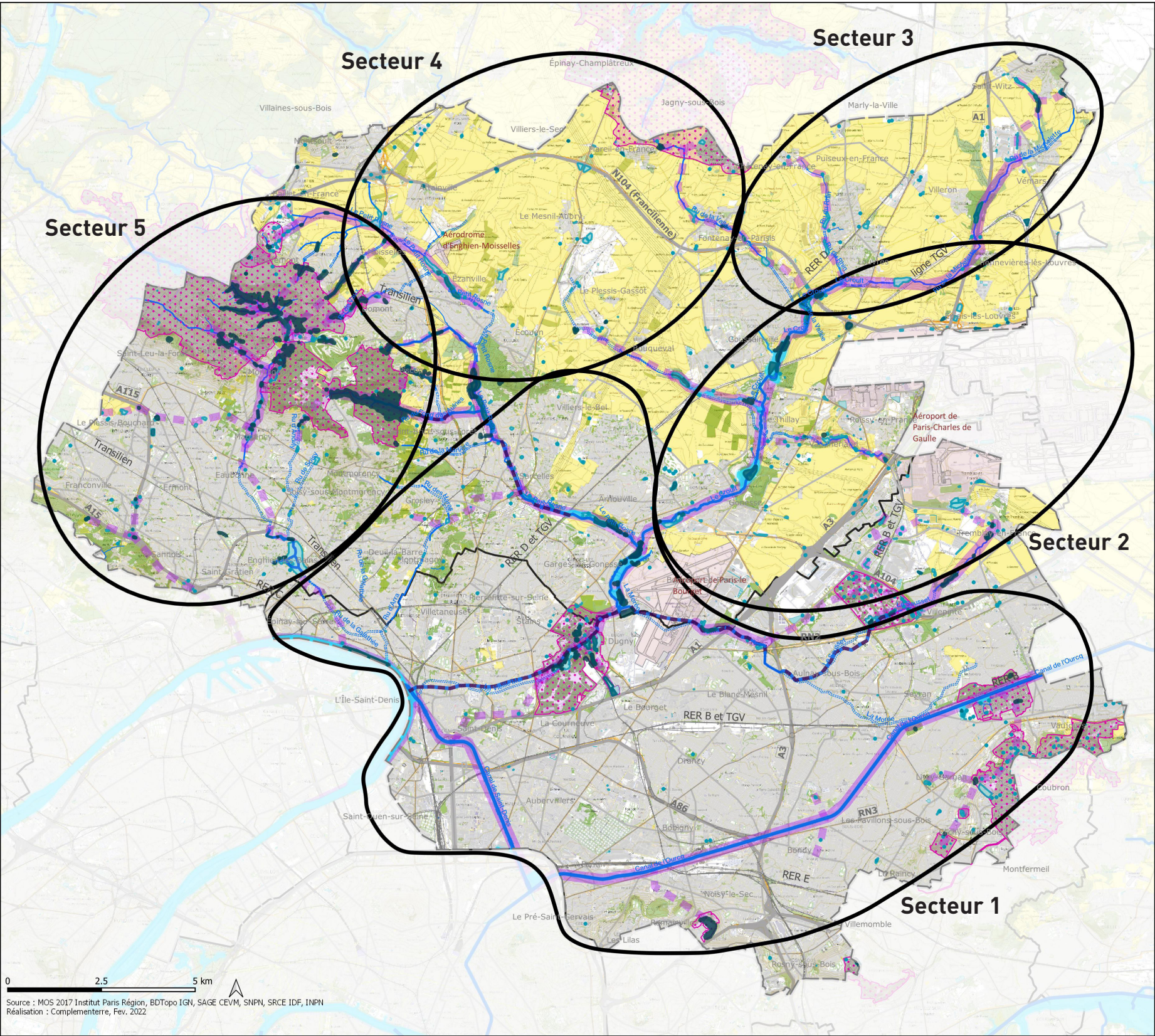
En dehors de ces réservoirs, la plupart des zones humides et des paysages humides s'organisent sur une armature structurée sur les axes des principaux cours d'eau (Seine, Croult – Vieille Mer, Petit Rosne aval). Tel un chapelet relié par le fil d'eau et les berges, les bassins et de très rares milieux humides forment des continuités écologiques fragilisées, les milieux humides étant relativement éloignés les uns des autres ou réduits au niveau des berges du cours d'eau dans certaines zones urbaines ou agricoles.

D'autres milieux humides sont encore plus dispersés dans le milieu urbain ou agricole.

Les Canaux, le Sausset, la Morée, le Ru de la Michelette, le Croult amont, le Petit Rosne amont relient certains ou structurent des axes de continuités écologiques. Mais l'éloignement relatif des différents milieux humides et les cours d'eau enterrés altèrent la fonctionnalité écologique de ces continuités qui sont le plus souvent ténues, fragiles et fonctionnelles uniquement pour les espèces les plus mobiles.

Ailleurs, quelques zones humides sont relativement isolées dans les zones urbaines ou agricoles, leur fonctionnalité écologique est donc relativement faible. Des chapelets d'ouvrages (plan d'eau, bassin de rétention, jardins d'eau...), plus ou moins favorables aux milieux humides (plutôt peu aujourd'hui), pourraient former des réseaux de milieux humides plus fonctionnels, à condition d'être gérés ou redimensionnés pour accueillir des paysages humides.

En effet, les ouvrages sont trop souvent conçus comme des plans d'eau ou au contraire des bassins secs qui se vident en 24 heures, où les milieux humides non immergés de sols gorgés d'eau ne peuvent se développer.



Paysages humides

Secteurs à enjeux particuliers pour les milieux humides

Zones humides répertoriées

- ZH avérées
- ZH dans un bassin

Conitnuités écologiques d'intérêt régional

- Grands cours d'eau et canaux à préserver et/ou à restaurer
- Autres cours d'eau permanents à préserver et/ou à restaurer
- Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture
- Continuum de la sous-trame bleue

Secteurs potentiellement intéressants pour les milieux humides

- Mares et bassins partiellement végétalisés
- Autres bassins et plan d'eau
- Autres cours d'eau à ciel ouvert
- Réservoirs de biodiversité favorables aux milieux humides
- Vallées structurantes pour la fonctionnalité des milieux humides
- Réseaux de milieux humides potentiels

Éléments de repérage

- Perimetre_SAGE_CCEM
- Cours d'eau enterrés
- Végétation arborées
- Espaces agricoles
- Zones urbaines
- Aérodrome

E.2 | DIAGNOSTIC DES ENJEUX POUR LA FAMILLE PAYSAGES HUMIDES

Rappel : enjeu = ce qui se joue dans les paysages de l'eau
(ce que l'on espère conserver ou gagner, ce que l'on craint de perdre)

- ▶ **Enjeu 1** : la présence de l'eau, visible et invisible, **source de plaisir, de bien-être et de réenchantement** d'un environnement parfois hostile
- ▶ **Enjeu 2** : l'exercice d'une **responsabilité renouvelée** vis-à-vis d'une eau à la fois puissante (**devoir d'humilité**) et fragile (**devoir de protection**)
- ▶ **Enjeu 3** : la valorisation, la préservation et l'amplification **des fonctionnalités écologiques et hydrologiques** qui profitent au territoire
- ▶ **Enjeu 4** : **un rapport choisi à l'histoire**, qui valorise de façon sobre et authentique le patrimoine qui est fonctionnel
- ▶ **Enjeu 5** : **le partage** auprès du plus grand nombre
- ▶ **Enjeu 6** : la préservation de **jardins secrets**, d'espaces de liberté, en marge

E.2.1 | Des milieux humides appréciables (enjeu 1), parfois difficilement perceptibles ou praticables, ou de manière ambivalente (enjeux 5 et 6)

Comme évoqué précédemment, les boisements humides ou para-tourbeux et les prairies ne sont pas toujours identifiés comme humides. Seuls l'eau visible, audible, sensible, un sol particulièrement spongieux permet de les qualifier de manière évidente comme humide et de les percevoir comme des milieux source de fraîcheur. Dans le contexte actuel de changement climatique, cette perception renforce les sensations de plaisir et de bien être procurées par ces espaces. De plus, la végétation souvent luxuriante de ces lieux crée des ambiances intimistes, dépayantes, permettant d'échapper au contexte urbain qui renforcent leur son attrait, c'est le cas du Parc du Vignois par exemple (enjeu 1).

Cependant, comme les entretiens conduits autour des persona l'ont souligné, les paysages humides constituent sans doute la famille de paysages de l'eau la moins consensuelle, voire la plus clivante : appréciés par certains en tant qu'espaces à part, dotés de qualités qu'eux seuls savent apprécier (enjeu 6), ils peuvent tout autant être perçus par d'autres comme des espaces peu accueillants, voire hostiles. Ainsi, certaines végétations (cariçaies, roselières...) sont directement identifiées comme humides mais, comme les boisements impraticables (eau permanente, lianes, nombreux arbres morts...), elles peuvent être considérées

comme hostiles ou dégradées par de nombreux publics. La présence d'eau stagnante et l'imaginaire associé (miasmes, moustiques...) peuvent aussi participer à une mauvaise perception de ces paysages. Ces perceptions négatives sont d'autant plus présentes avec les problématiques de déchets apportés par les crues dans les milieux humides (bassins, zones inondables) ou déversés dans espaces ensauvagés perçus comme délaissés.

Pour permettre une meilleure compréhension de l'importance et de l'intérêt des paysages humides, il est donc nécessaire de les valoriser. Les rendre plus accessibles répond à l'enjeu de partage (enjeu 5), mais en tant qu'espaces fragiles il convient de garantir la préservation des milieux et la quiétude nécessaire à certaines espèces (enjeu 3)... comme à certains publics (enjeu 6).

D'ailleurs, ces paysages sont parfois tellement difficilement accessibles ou repoussants qu'ils sont de facto réservés aux plus aguerris, aux pratiques plus marginales : ce manque d'accessibilité est donc à la fois un problème si l'on se réfère à la nécessité de sensibiliser le public à leur intérêt et de l'inviter à les apprécier in situ (enjeu 5), et un avantage si l'on considère l'importance de conserver des jardins secrets pour ceux qui savent y trouver ce qu'ils cherchent (enjeu 6).

Ce constat est d'autant plus sensible dans les secteurs 1 et 2 où les milieux humides résiduels sont enchâssés dans un tissu urbain et humain dense, souvent dans des espaces apparaissant comme délaissés tels les bassins gérés extensivement, les abords de zones d'activités, les espaces d'agriculture plus ou moins formels.

À l'inverse dans ces secteurs, les grands parcs départementaux sont un exemple d'espaces perçus comme naturels où les paysages humides (roselières, boisements humides, prairies...) sont plus acceptés. C'est également le cas du secteur 5 où les paysages humides s'intègrent dans la forêt de Montmorency.

Dans les secteurs agricoles (3 et 4), les tensions autour des milieux humides sont moins fortes.

E.2.2 | Des milieux menacés, trop isolés (enjeu 3), encore trop peu intégrés dans les démarches d'aménagement du territoire (enjeu 2) et dans la gestion des ouvrages de gestion de l'eau (enjeu 4)

Les milieux humides se sont raréfiés et leur fonctionnalité s'est altérée. Comme évoqué plus haut, il ne reste sur le territoire que de rares zones humides naturelles, relativement isolées géographiquement et dont le fonctionnement hydrologique est souvent altéré (tout particulièrement dans le secteur 1). Leur préservation et leur réhabilitation constitue un enjeu écologique (enjeu 3). Pour une plus grande fonctionnalité écologique, il est nécessaire que le réseau de milieux humides soit plus dense prioritairement dans les vallées structurantes mais également ailleurs en fonction des potentialités.

Outre leur fonction d'épuration de l'eau, les milieux humides fonctionnent comme des éponges : stockant l'eau pour éviter une part des ruissellements. Cette opportunité pour la gestion de l'eau est sous-investie sur le territoire (enjeu 2), notamment en tête de bassin (secteurs 3 et 4).

Dans les grandes continuités écologiques structurantes (vallées) et partout ailleurs dans le tissu urbain ou le paysage agricole, il existe de très nombreux ouvrages de régulation de l'eau. Ces plans d'eau et bassins secs abritent trop peu de milieux humides.

A contrario, le territoire comprend plusieurs exemples de bassins permettant de réguler les eaux mais aussi de développer une végétation adaptée pour devenir des milieux humides. Ces espaces abritent une biodiversité spécifique, parfois remarquable, comme dans les Parcs départementaux Natura 2000 par exemple, et renforcent la fonctionnalité écologique entre les milieux humides naturels résiduels.

Par ailleurs certains aménagements (jardins d'eau, noues...) plus nombreux dans le secteur 1, permettent de gérer l'eau dans des espaces végétalisés, comme les aménagements du quartier des 3 rivières à Stains par exemple. Si le sol restait gorgé d'eau suffisamment longtemps pour permettre le développement d'une végétation humide, ces ouvrages pourraient participer à la fonctionnalité des milieux humides (enjeu 3). Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Le SRCE et différents projets envisagent la réouverture de cours d'eau (Vieille-Mer, Morée, Petit Rosne, dans les secteurs 1 surtout et 4 dans une moindre mesure. Ces opérations, comme les opérations de reméandrage sont l'occasion de favoriser le développement de milieux humides. Elles doivent cependant veiller à préserver la fonctionnalité des zones humides existantes (enjeu 3).

E.3 | PERSPECTIVES POUR LE TERRITOIRE : PREMIÈRES ORIENTATIONS PAYSAGÈRES POUR LA FAMILLE PAYSAGES HUMIDES

E.3.1 | Des fonctions d'agrément (enjeu 1) et de régulation qualitative et quantitative des eaux à intégrer dans des pratiques d'aménagement plus responsables (enjeu 2) ou d'amélioration de la fonctionnalité écologique des ouvrages existants (enjeu 4)

- Poursuivre et développer les démarches de protections et de récréation de milieux humides dans les zones inondables ou humides des vallées structurantes notamment.
- En milieu urbain, dimensionner les ouvrages de gestion de l'eau pour favoriser la présence des milieux humides et leurs interrelations et les îlots de fraîcheur.
- En contexte agricole, s'appuyer sur l'armature de milieux non cultivés (fonds de vallons, bandes enherbées, boisements, délaissés d'infrastructures...), pour développer et renforcer les réseaux de milieux humides.



E.3.2 | Un équilibre délicat à gérer au cas par cas

- Des milieux à valoriser auprès de tous (enjeu 5) pour renforcer leur appréciation bénéfique (enjeu 1) ;
- des zones de quiétude à préserver pour la vie sauvage (enjeu 3) et certains usagers (enjeu 6).

Afin de préserver cet équilibre, certains espaces pourraient être ouverts et supports d'éléments didactiques pour mieux préserver des espaces sauvages.

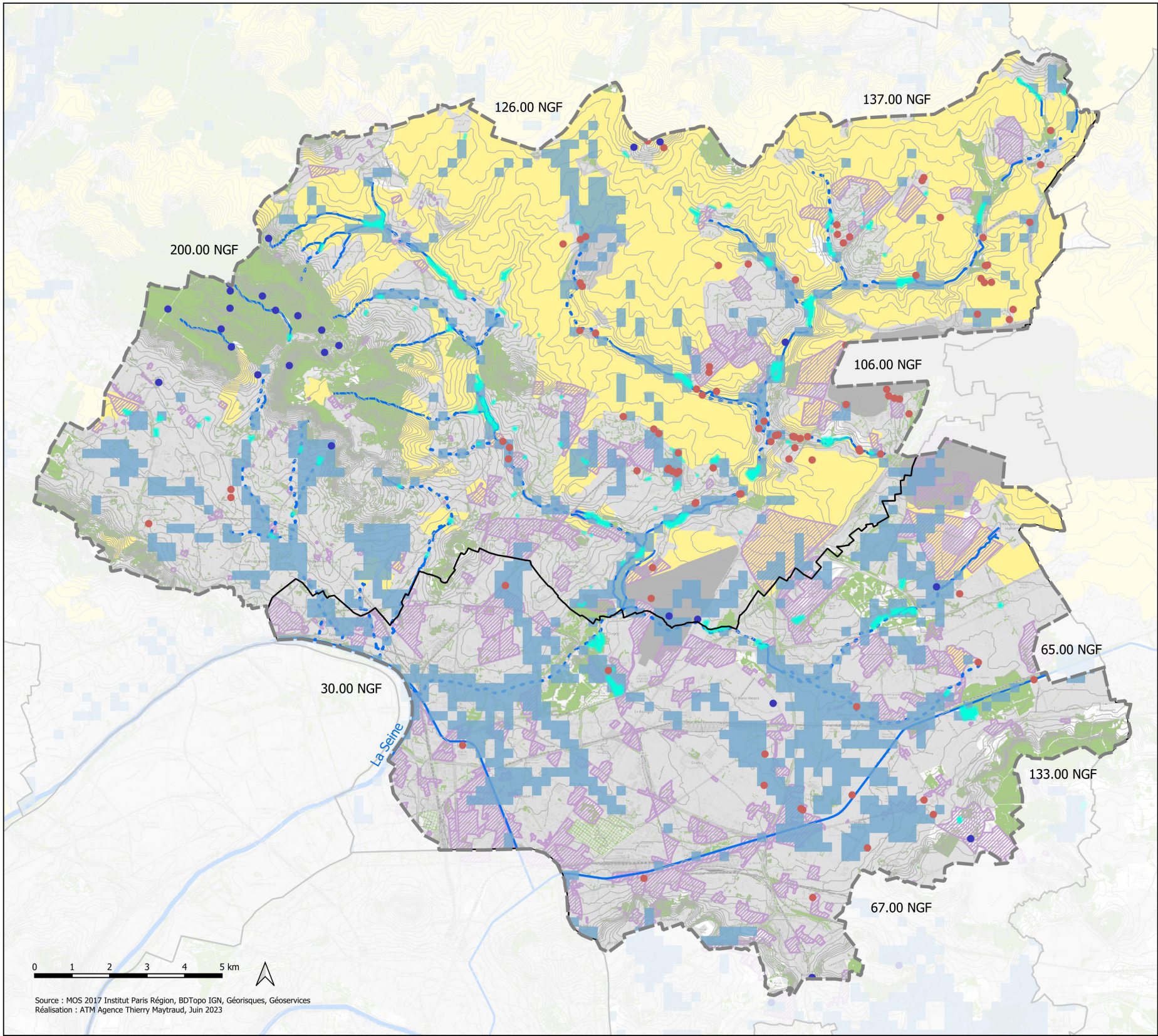


PARTIE E

Le diagnostic par famille de motifs paysagers de l'eau

LES PAYSAGES DE L'EAU TEMPORAIRE

E.1 | ÉTAT DES LIEUX DES MOTIFS PAYSAGERS POUR LA FAMILLE PAYSAGES DE L'EAU TEMPORAIRE



Paysages de l'Eau Temporaire

Éléments de repérage :

- Périmètre SAGE CEVM
- Limites des départements

Eau temporaire :

- Sources
- Remontées de nappe
- Bassins d'orage et réservoirs étanches
- Bassins de rétention EP perméables
- Projets d'aménagement

Topographie :

- Courbes de niveaux 5m

Réseau hydrographique :

Cours d'eau

- A ciel ouvert
- Enterré

Occupation des sols :

- Urbanisation
- Agriculture
- Végétation, bois et parcs
- Aéroport / Aérodrome

Un recensement de l'apparition temporaire de l'eau

Cette carte illustre des données provenant de sources hétérogènes : Institut Paris Région, BDTopo IGN, Géorisques, Géoservices. Elles sont organisées selon des critères d'apparition provisoire de l'eau au regard du sol et des ruissellements. Sont représentés dans la carte des Paysages de l'eau temporaire :

- ▶ les sources, qui matérialisent l'eau provenant du sol. Elles sont parfois temporaires, à des débits variant selon les saisons. Elles témoignent d'une organisation spécifique du sol en sous-face et/ou la présence d'une nappe de surface ;
- ▶ les surfaces potentiellement sujettes aux débordements de nappe affleurante, qui sont bien souvent liées aux cours d'eau sont aussi parfois positionnées sur les plateaux au-dessus de couches d'argiles. Les nappes de surface sont invisibles en l'état. Toutefois, par leurs fluctuations, elles sont à l'origine de plusieurs motifs paysagers de l'eau temporaire en surface ;
- ▶ les bassins de rétention d'eau pluviale perméables, qui sont des dispositifs artificiels de collecte de l'eau de pluie, dont le fond est perméable. Majoritairement positionnées au-dessus, ou à proximité de cours d'eau enterrés. Puisque perméables et de par leurs emplacements, ces bassins laissent s'exprimer les variations de la nappe. Leur taille et profondeur sont proportionnelles aux bassins-versants qu'ils collectent (ou leur débit de fuite). La quantité de ruissellements collectés est plus grande selon l'imperméabilité du BV. Cette carte représente volontairement les surfaces afin de mesurer le caractère gigantesque de certains de ces dispositifs de gestion de l'eau de pluie. L'eau s'y matérialise temporairement à des intensités variables selon les occurrences de pluie ;
- ▶ les bassins d'orage et réservoirs imperméables, qui collectent les ruissellements d'eau pluviale. Ces bassins sont déconnectés du sol, en témoigne leurs positionnements davantage en considération de l'habitat dont la protection face au risque de ruissellements est nécessaire ;
- ▶ la topographie, qui organise le territoire par l'alternance de plateaux, vallées, talwegs... Une déclivité a pour effet d'accélérer des ruissellements, certaines côtes de niveau sont positionnées afin de mieux interpréter la lecture topographique du périmètre ;
- ▶ les projets d'aménagement. Ces derniers sont des espaces en devenir qui selon les réglementations en vigueur se doivent d'intégrer une gestion à la parcelle de l'eau de pluie. La gestion de l'eau pluviale à ciel ouvert est une solution qui trouve parfois sa place dans ces ZAC, quartiers d'activités ou encore projets JO en pleine terre... Nous représentons ici des emprises où les motifs paysagers de l'eau temporaire pourraient s'y développer. C'est par le Sud, notamment dans le 93 que la pression de l'agglomération parisienne concentre les projets d'aménagements sur le territoire du SAGE. Cette couche est en transparence afin de visualiser des éventuelles remontées de nappes, ou si le projet s'établit sur de la terre cultivée...

Certaines données ne sont pas intégrées à cette carte bien que faisant partie de la famille des paysages de l'eau temporaire. Les noues ne font pas l'objet d'un recensement exhaustif et sont peu référencées sur le territoire et ne permettant pas de visualiser les continuités qu'elles pourraient développer à l'échelle du périmètre du SAGE. Au même titre, absentes de cette cartographie : les mares temporaires ne sont pas distinguées au prisme des zones humides vis-à-vis de leur caractère éphémère.

E.1.1 | Une logique géographique de maîtrise du ruissellement qui se décline selon les usages

La notion de risque est intimement liée à cette famille de motifs. L'histoire urbaine et industrielle a provoqué l'enfouissement des cours d'eau et la canalisation des écoulements naturels. Les surfaces imperméables grandissantes ont accentué les ruissellements et les dégradations liées, qui saturent les réseaux (sous-dimensionnés, entretien).

Les politiques publiques changent peu à peu de stratégie face à cet enjeu en considération du passé. Les réglementations en vigueur permettent pour toute nouvelle construction d'imposer une gestion à la parcelle d'une intensité de pluie donnée. De cette contrainte, naît l'opportunité d'installer d'un vocabulaire de dispositifs paysagers (noues, place inondable, jardin d'eau) qui témoignent de la présence de l'eau temporaire.

La localisation des motifs paysagers de l'eau temporaire est le résultat d'une hybridation entre géographie naturelle et historique des aménagements :

Ces motifs se déclinent dans leur diversité sur un socle topographique et géographique. Les pentes concentrent et accélèrent les ruissellements collectés, intensifiant les besoins de « maîtrise » de cette eau. La logique naturelle, que suivent les écoulements et les rivières n'est pas toujours représentée par le positionnement des motifs paysagers de l'eau temporaire qui suivent aussi une logique fonctionnelle et plus urbaine en réponse à des enjeux de congestion de réseau, développement urbain et de politique publique.

D'un point de vue historique : pour certains bassins d'eau pluviale ou d'orage, la maîtrise du volume conséquent d'eau collectée se fait par rejet à débit régulé dans des cours d'eau canalisés. Ainsi, les bassins de rétention d'eau pluviale constituent des traces du passé de l'eau dans le territoire par la position de ces bassins de collecte le long de réseaux EP majeurs (que sont souvent les cours d'eau canalisés : la Molette, le Croult, la Vielle Mer...).

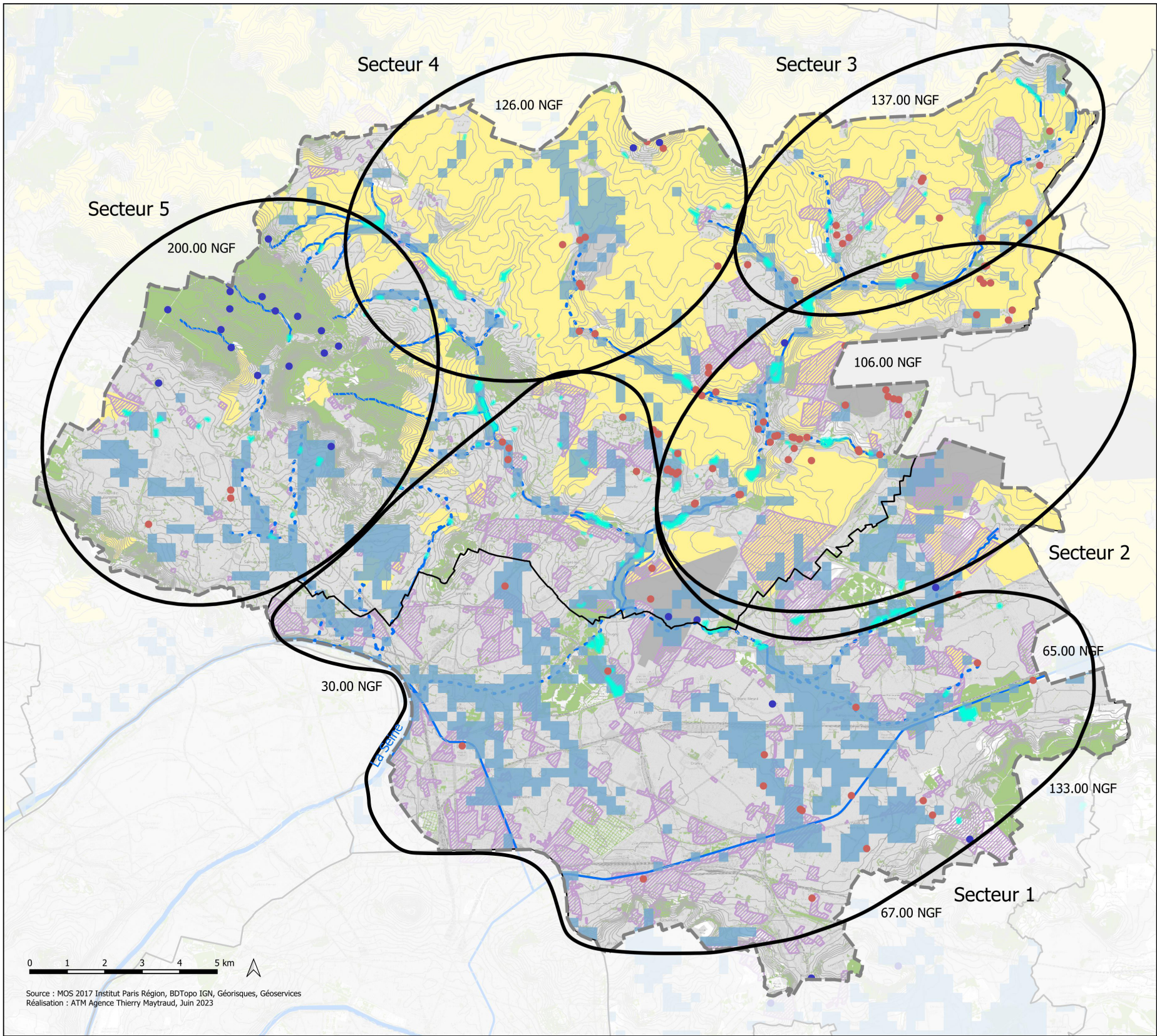
E.1.2 | Un rapport au sol et au sous-sol qui enrichit la famille de motif

La richesse des motifs paysagers de l'eau temporaire provient de la diversité des sols rencontrés.

Un sol imperméable (couche de surface en béton par exemple sur le Bassin Maurice Audin à Clichy) ou étanche (peut-être en profondeur sous une épaisseur de terre engazonnée par exemple) ne permettra pas aux nappes de remonter en surface, visibles. Par cette urbanisation imperméable, les remontées de nappes se retrouvent contraintes à surgir dans les caves comme dans celles des 4000 Nord à la Courneuve. Les bassins d'orages sont des témoins des ruissellements de surface, qui se remplissent en fonction des niveaux de pluie. Ces motifs, coupé du sol sont de l'ordre du patrimoine bâti et sont souvent à proximité directe des aires urbaines, zones d'activités ou aéroports.

Les motifs sont aussi à une échelle micro urbaine, comme ces cœurs d'îlots sur dalle (lots privés) qui intègrent une gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, déconnectée du sol mais au fil d'eau en lien avec les espaces publics (exemple de la ZAC des Docks dans le 93 à Saint-Ouen).

Contrairement aux dispositifs étanches, les bassins de rétention perméables collectent les ruissellements et acceptent les fluctuations de nappe et des niveaux d'eau en surface. La vidange des bassins par infiltration est possible et réalimente la nappe. Les bassins perméables offrent une plus grande diversité de motifs paysagers possibles, pouvant parfois être des trames écologiques (ripisylves, typhaies, prairies humides) ainsi qu'une plus grande souplesse dans la gestion de l'eau pluviale.



Paysages de l'Eau Temporaire

- Secteurs
- Eléments de repérage :
 - Périmètre SAGE CEVM
 - Limites des départements
- Eau temporaire :
 - Sources
 - Remontées de nappe
 - Bassins d'orage et réservoirs étanches
 - Bassins de rétention EP perméables
- Topographie :
 - Courbes de niveaux 5m
- Réseau hydrographique :
 - Cours d'eau
 - A ciel ouvert
 - Enterré
- Occupation des sols :
 - Projets d'aménagement
 - Urbanisation
 - Agriculture
 - Végétation, bois et parcs
 - Aéroport / Aérodrome

E.1.3 | Une répartition inégale des motifs de l'eau temporaire sur les secteurs du SAGE

C'est au sein du secteur 1 du territoire du SAGE que les motifs paysagers de l'eau temporaire sont les plus représentés. Notamment du fait de la requalification urbaine forte et de la planification d'ensemble qui décline ces motifs par les projets d'aménagements. C'est aussi sur ce secteur que l'on dénombre le plus d'aménagements futurs étant potentiellement de nouveaux supports pour cette famille de motifs.

Le secteur 1 est en majorité réparti sur le département du 93. Les motifs paysagers de l'eau temporaire déjà présents, témoignent de l'existence d'une politique publique sensible à une gestion intégrée de l'eau en vis-à-vis d'enjeux de nappe affleurante, de concentration urbaine et d'imperméabilisation plus forte. Ces enjeux sont propres au territoire du 93.

Répartis sur l'ensemble des secteurs, les bassins de rétention ou d'orage suivent bien souvent les traces des cours d'eau du territoire, la topographie ou le tissu urbain : la Molette, la Vieille Mer dans le Secteur 1 ; le Croult à cheval sur les secteurs 2 et 3 ; ou encore le Petit Rosne ou le bassin de retenue des Bourguignons au sein du secteur 4.

Les sources sont aujourd'hui plus présentes aux abords de la forêt de Montmorency qu'ailleurs sur le territoire du SAGE. En témoignent les sources de Saint-Brice-sous-Forêt (95) et celle de la fontaine de Saint-Witz (95). Il en subsiste sur le territoire du 93, de manière moins concentrée cependant.

E.2 | DIAGNOSTIC DES ENJEUX POUR LA FAMILLE PAYSAGES DE L'EAU TEMPORAIRE

Rappel : enjeu = ce qui se joue dans les paysages de l'eau
(ce que l'on espère conserver ou gagner, ce que l'on craint de perdre)

- ▶ **Enjeu 1** : la présence de l'eau, visible et invisible, **source de plaisir, de bien-être et de réenchantement** d'un environnement parfois hostile
- ▶ **Enjeu 2** : l'exercice d'une **responsabilité renouvelée** vis-à-vis d'une eau à la fois puissante (**devoir d'humilité**) et fragile (**devoir de protection**)
- ▶ **Enjeu 3** : la valorisation, la préservation et l'amplification **des fonctionnalités écologiques et hydrologiques** qui profitent au territoire
- ▶ **Enjeu 4** : **un rapport choisi à l'histoire**, qui valorise de façon sobre et authentique le patrimoine qui est fonctionnel
- ▶ **Enjeu 5** : **le partage** auprès du plus grand nombre
- ▶ **Enjeu 6** : la préservation de **jardins secrets**, d'espaces de liberté, en marge

E.2.1 | L'eau temporaire, un révélateur d'une rupture volontaire avec la période hygiéniste (enjeu 4) et une responsabilité renouvelée vis-à-vis d'une eau à la fois puissante et fragile (enjeu 2)

Les motifs paysagers de l'eau temporaire sont dans leur majorité des paysages anthropomorphiques indices d'une histoire disparue. Qu'elle remonte au temps de la sacralisation des sources, ou, plus récemment, qu'elle se soit illustrée dans la construction de nombreux ouvrages à l'entretien difficiles, témoin d'une vision hygiéniste de l'eau qui subsiste parfois. Ces motifs paysagers révèlent le rapport, à un moment donné, du lieu observé avec son sol, considéré comme un déchet, ou au contraire désiré. Face à l'étalement du tissu urbain faisant peu à peu disparaître d'autres familles de motifs, les motifs de l'eau temporaire rendent hommage à la présence de l'eau en ville.

La responsabilité de notre société sur la désimperméabilisation de nos sols est engagée, vis-à-vis de l'effacement des traces de l'eau, mais aussi face aux dysfonctionnements de plus en plus récurrents sur les réseaux et les fragilités de nos villes. Récemment, dans notre histoire, les politiques publiques adoptent un comportement plus humble et responsable face à la gestion du risque lié à l'eau. Celle-ci, puissante et difficilement contrôlable, redevient peu à peu une ressource naturelle à guider gravitairement. Un vecteur de paysages urbains attractifs et vernaculaires, induisant de la résilience par la suppression des canalisations et en connaissance du sol (gypseux, argileux...). L'eau apparaît : par sa présence, certains espaces deviennent inaccessibles un temps, contribuant à la lecture des saisons. La gestion de l'eau à ciel ouvert fournit le reste du temps (hors d'eau) des espaces qualitatifs esthétiques, dotés d'usages pour les habitants d'une géographie urbaine.

Les noues ou espaces multifonctionnels marquent une volonté d'intégration à une échelle plus humaine et lisible de la gestion de l'eau pluviale. C'est l'histoire d'un passé plus proche, qui préfigure les politiques de désimperméabilisation. L'évolution d'une volonté de maîtrise de l'eau, qui est vécue comme masse d'eau mouvante, parfois dangereuse et qui évolue vers un "vivre-avec" le caractère imprévisible de cet élément intégré à l'aménagement en amont.

E.2.2 | Une valorisation écologique et hydrologique (enjeu 3) perçue comme un ré-enchantement et source de bien être dans un environnement parfois hostile (enjeu 1)

Les motifs paysagers de l'eau temporaire sont des traces perceptibles de l'eau souvent au sein d'environnements urbains où elle n'apparaît plus. Parfois même au sein d'environnements urbains denses. Ces aménagements réinstallent de la nature en ville par la désimperméabilisation, de la fraîcheur par le bio-climatisme de l'évapotranspiration. Ils sont des respirations dans la ville, autant pour les habitants que la faune.

Ces espaces, même ponctuels, forment une continuité diffuse pour les trames vertes, bleues et brunes dans la ville. Une continuité qui peut se poursuivre au-delà des zones urbaines et s'accrocher aux autres motifs paysagers de l'eau, à des entités paysagères identitaires à l'échelle du territoire : de la ville à l'agricole (secteur 2, 3 et 4) ; de la ville vers la forêt (secteur 5). Les motifs de l'eau temporaire sont un chapelet d'aménagements qui, en proportion suffisante suggère une continuité dans un bassin-versant géographique de la Seine.

Ces motifs sont la valorisation d'un savoir-faire : celui d'une gestion de l'eau gravitaire et naturelle. Plusieurs déclinaisons sont possibles au sein du périmètre du SAGE selon les composantes environnementales : l'exposition, la quantité d'eau reçue, les types de sols, la fréquentation humaine, les intentions de projet... Autant de paramètres qui induisent des motifs paysagers vernaculaires et nouveaux, qui peuvent enrichir le cadre de vie.

La valorisation de l'eau et du potentiel écologique de ces milieux apparaît comme un événement dans la ville. Une source de détente, de respiration dans la densité urbaine. Un ré-enchantement qui passe par l'expérience de la découverte, du repos dans un quotidien effréné, du constat des changements saisonniers et des sollicitations des sens qui ne sont plus aussi perceptibles dans le reste de la ville plus figée.

E.2.3 | La diversité des paysages de l'eau temporaire, gage de compromis entre la nécessité d'offrir un accès au plus grand nombre (enjeu 5) et celle de préserver des jardins secrets (enjeu 6)

En bas de chez soi, dans la ville, les paysages de l'eau temporaire s'insèrent dans la vie quotidienne du plus grand nombre. Ces espaces sont le théâtre d'une cohésion sociale entre les individus grâce à des usages complémentaires à la gestion de l'eau pluviale.

Ces aires de rencontres proposent aussi des espaces plus intimes. Des espaces tampon en marge comme le bassin Maurice Audin à Clichy-sous-Bois (secteur 1), qui est aujourd'hui une surface en béton à requalifier laissée à l'abandon et accessible aux connaisseurs par des chemins de traverse. Ces espaces permettant

la liberté de chacun en vis-à-vis de la densité urbaine étouffante, réduisant les possibilités d'être hors de chez soi, seul. L'épanouissement et le bonheur parfois à distance des regards de chacun permettent de se retrouver dans son jardin des secrets avec nul autre que soi.

Le contraste avec la vie quotidienne et les espaces fréquentés tous les jours, cultive une sensation de voyage intérieur et d'introspection chez certains au contact des motifs paysagers de l'eau temporaire. Aussi, en vis-à-vis du rythme rapide de la vie quotidienne : ces espaces aspirent à ralentir.

Ces vertus ne sont toutefois pas souhaitées par tout le monde. La fréquentation par la population est en fonction de la diversité des espaces et expériences possibles au sein de la ville.

Le plan Bassin Audace 2018, avec l'ouverture au public des bassins d'orage comme les Bassins de la Molette (secteur 1), est une démarche « cohérente » avec son temps. L'ouverture des bassins est une valorisation d'un savoir-faire et d'un patrimoine hydraulique d'une part. Mais c'est aussi une aubaine pour une pédagogie sur les paysages de l'eau temporaire. Cette démarche offre de nouveaux espaces de respiration jusqu'à présent interdits et projettent alors une dynamique urbaine positive, ouverte à une nouvelle appropriation par le public de ces motifs paysagers de l'eau temporaire.



E.3 | PERSPECTIVES POUR LE TERRITOIRE : PREMIÈRES ORIENTATIONS PAYSAGÈRES POUR LA FAMILLE PAYSAGES DE L'EAU TEMPORAIRE

| Poursuivre et amplifier les opérations d'aménagement des paysages temporaires de l'eau

L'eau n'a-t-elle pas creusé nos vallées, dessiné nos paysages et alimenté nos forêts ? L'eau est aménageuse, vecteur de diversité et de vie, selon deux dynamiques : en surface, lorsqu'elle ruisselle, et dans son rapport à la perméabilité du sol, lorsqu'elle s'infiltre.

Les projets d'aménagement urbain doivent se saisir de ces deux composantes pour structurer leurs réflexions, et alimenter le paysage souhaité tout en s'appuyant sur des techniques de bon sens dictées par l'eau, la gravité et le rapport au sol. Ce dernier constitue le point de départ des dimensionnements (infiltration, stockage, possibilités de plantation et donc d'évapotranspiration) tandis que la prise en compte du ruissellement mène à la définition dans le projet des talwegs, fils d'eau ou « rues-rivières », selon les pentes ou l'intensité des pluies. Une « rue-rivière », c'est pourtant l'association d'usages contraires, l'un qui évacue l'autre. Cependant, pensé comme un aménagement, cela devient un espace calibré, réfléchi sans être contrôlé, un parti pris d'aménagement, la ville qui rend à l'eau l'espace qu'elle lui arracherait sinon.

Plutôt que de la considérer comme une nuisance, les projets d'aménagements urbains qui intègrent des paysages de l'eau temporaire doivent considérer ces dynamiques comme une richesse. En donnant à l'eau de la souplesse dans sa traversée des zones urbaines, nos villes seront davantage en adéquation avec leur géographe, et donc plus résilientes face au changement climatique.

Renouer avec les motifs de l'eau temporaire permet la création de nouveaux paysages vernaculaires au regard de la densité urbaine (secteur 1), lorsque la densité tend à effacer les autres familles de motifs paysagers liés à l'eau et à recouvrir son environnement. Les motifs paysagers de l'eau temporaire ont alors pour rôle de rendre lisible le fonctionnement multiple de certains espaces, d'agir comme révélateur des usages.

Sur le secteur 1, l'enjeu est de réduire l'imperméabilisation en valorisant les sous-sols comme une composante paysagère. Ainsi, sur Clichy-sous-Bois, les argiles du sous-sol du coteau, qui soutiennent des écoulements souterrains intermittents, sont une composante intégrée à la réflexion du projet (préservation des zones humides, réflexion sur les axes principaux d'écoulement de l'eau, pas d'étanchéité des dispositifs de gestion des eaux pluviales).

Au sein des secteurs 3 et 5, c'est ici où les "rues-rivières" combinées à l'allongement du chemin d'eau par le maillage des rues latérales, permet de ralentir ces eaux temporaires et peut même d'alimenter la notion de limite publique dans le dessin d'un quartier.

Le secteur 4, principalement rural, pourrait retravailler la question d'usages par la création de mares temporaires pour participer à la création de la trame écologique dans le tissu agricole.

Les opérations d'aménagement se doivent d'incarner un avenir de notre manière d'habiter un territoire avec l'eau, en appliquant notamment les subventions de l'Agence de l'Eau, les orientations spécifiques du SCoT, les prescriptions réglementaires et les fonctionnalités écologiques.

Attention toutefois à la cohérence stratégique du fil directeur du projet d'aménagement qui, lors de découverte de cours d'eau ou de requalification de bassins, met parfois en place du factice en cherchant à tout prix à s'accrocher sur des données géographiques trop lointaines ou incohérentes, tombant ainsi dans de la mise en scène.

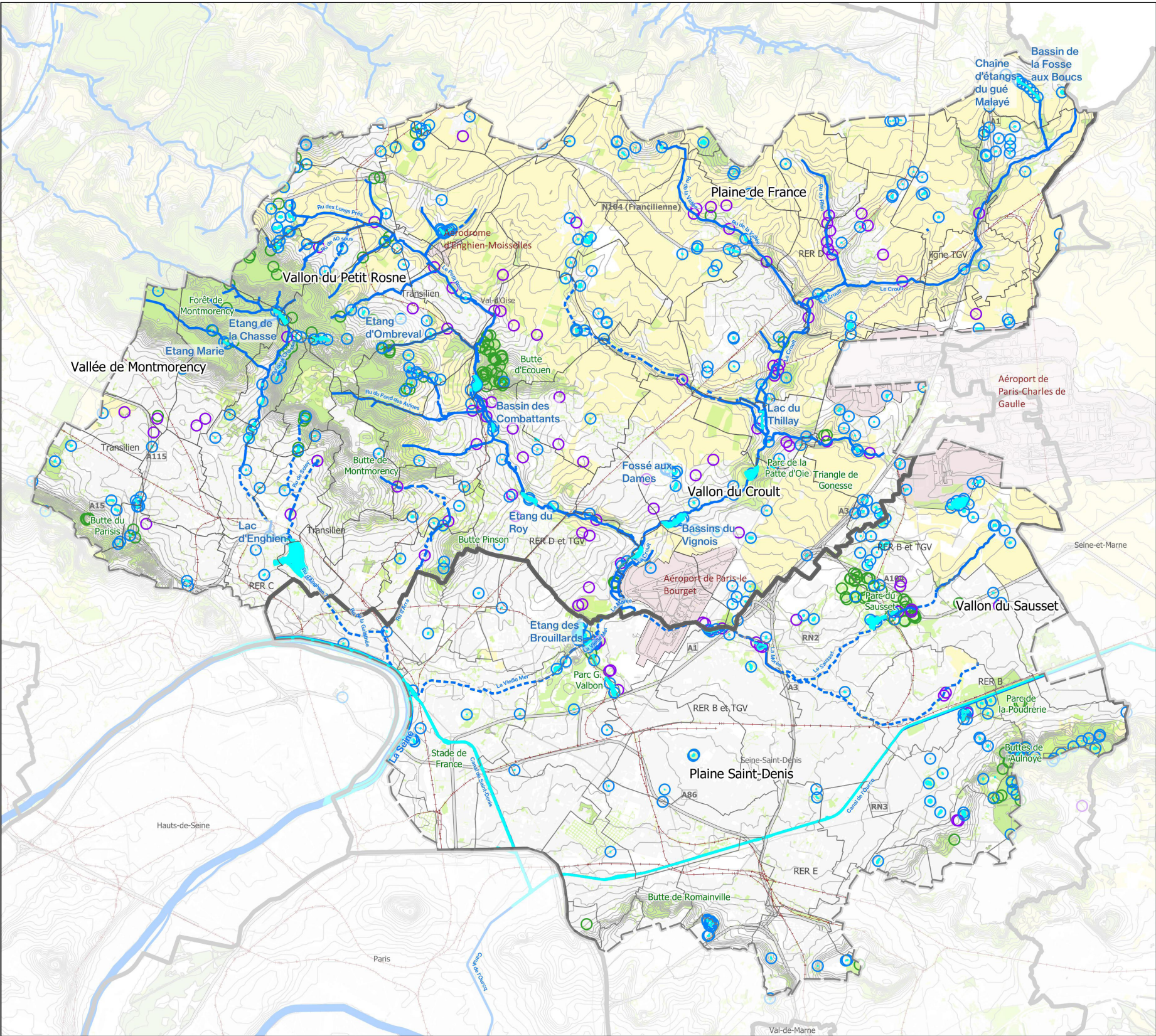
Une urbanisation qui s'appuie sur sa géographie propre pour produire la ville de demain, c'est ce pourquoi la gestion intégrée de l'eau est une composante fondamentale pour contextualiser l'aménagement du territoire.

PARTIE E

Le diagnostic par famille de motifs paysagers de l'eau

LES PLANS D'EAU

E.1 | ÉTAT DES LIEUX DES MOTIFS PAYSAGERS POUR LA FAMILLE PLANS D'EAU



Plans d'eau

Légende

Plans d'eau actuels

- Lacs, étangs, cascades, bassins de retenue en eau permanente à ciel ouvert et accessibles au public

Plans d'eau potentiels

- Mares
- Bassins de retenue à ciel ouvert, non accessibles au public ou secs

Réseau hydrographique

- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau enterré

Occupation des sols

- Végétation, bois et parcs
- Urbanisation
- Aéroport / Aérodrome
- Agriculture

Limites administratives

- Limite des communes
- Périmètre du SAGE
- Limite des Départements

Sources :

- BD Topo IGN
- BD SAGE
- Données SIAH / SIARE / DEA93
- Etude zones humides SAGE
- Recensement mares SNPN
- Etude hydraulique de la forêt d'Ecouen

0 1 2 3 4 5 km

Source : MOS 2017 Institut Paris Région, BDTopo IGN
Réalisation : Complémenterre, Mai 2023



Un recensement avec un regard neuf et selon des sources hétérogènes

La carte qui spatialise ces motifs paysagers a été créée à partir de différentes données existantes ou en cours de recensement. Ces données sont aujourd'hui organisées selon des critères fonctionnels, principalement écologiques (mares) ou hydrauliques (bassins de retenue), alors que les critères de cette famille sont leur taille suffisante, leur caractère en eau permanente et leur accessibilité au public, du moins visuelle.

Les bassins de retenue en eau permanente accessibles au public ont été recensés par les instances de gestion de l'eau du territoire (SIAH, SIARE, DEA 93) et sont aujourd'hui minoritaires. Les étangs et plans d'eau sont recensés via la BD Topo IGN, sans distinction de fonction (agrément, pluvial...), ni d'accessibilité au public (donnée non fournie).

Les mares ayant été recensées par plusieurs études* sans distinction de présence d'eau, de taille suffisante ou d'accessibilité, nous les avons considérées pour cette carte comme faisant partie des « plans d'eau potentiels », dans la mesure où, soit il faudrait vérifier leur présence sur site, soit elles ne sont pas actuellement en eau ou accessibles mais pourraient le devenir.

Un complément précieux à cette donnée organisée a été réalisé en faisant appel à la mémoire collective, au sein des structures de gestion des eaux pluviales du territoire ou lors des temps de cartographie participative des comités de suivi.

La surface en eau très réduite de la majorité des plans d'eau nous a conduits à symboliser leur présence par une pastille marquant leur présence, indépendamment de leur taille, pour permettre une lecture aisée de leur densité dans le territoire.

* Étude Zone Humides du SAGE, SNPN, étude hydraulique forêt Écouen INGETEC

E.1.1 | Une logique géographique et paysagère

Obéissant à la logique naturelle, les plans d'eau du territoire sont essentiellement structurés par la géographie et le relief. Ils sont principalement situés le long des cours d'eau à ciel ouvert ou enterrés, et en points bas : talwegs, fonds de vallons. Rarement isolés, ils sont souvent regroupés en chapelets ou selon un linéaire lié à la topographie, qui leur vaut parfois le nom de « cascades » ou « chaîne d'étangs ».

Cette logique est un peu différente pour les bassins à fonction hydraulique principale, situés le long des infrastructures (N104 francilienne), ou des plates formes aéroportuaires.

E.1.2 | Une densité et une répartition nuancée selon la topographie et l'histoire urbaine du territoire

La majorité des plans d'eau recensés sont situés dans les deux tiers nord du territoire, correspondant au département du Val d'Oise et au Nord-Est de celui de Seine Saint-Denis, avec un secteur dense également en limite sud-est du territoire, autour des buttes de l'Aulnoye. Il s'agit des parties de territoires les plus boisés et les moins densément urbanisés, bénéficiant du chevelu hydraulique à ciel ouvert le plus dense. Il s'agit également des secteurs à la micro-topographie la plus marquée.

Les plans d'eau situés en Seine Saint-Denis sont plus rares mais plus étendus, principalement liés aux grands parcs ou domaines départementaux (parc Georges Valbon, domaine de la Poudrerie, parc du Sausset...). Il s'agit essentiellement de bassins à ciel ouvert créés au moment de l'aménagement de ces parcs publics, ayant une double fonction de gestion des eaux pluviales de l'urbanisation environnante et d'ornement. Les plans d'eau et mares liés aux reliefs des coteaux des buttes de Romainville et de l'Aulnoye en limite Sud du territoire du SAGE, font exception à ce constat. Ils sont dûs à la conjonction de la géologie et de l'occupation des sols.

Pour des raisons d'usages et de nature des sols, les deux secteurs comprenant le moins de plans d'eau sont les deux plaines du territoire :

► le secteur agricole de la plaine de France au Nord du territoire du SAGE, dont la topographie plane et le sol relativement perméable sont moins favorables à la constitution de retenues d'eau naturelles. Le stockage temporaire des eaux de ruissellement est de ce fait moins utile qu'à proximité des infrastructures et des bourgs. Les grandes cultures agricoles sont par ailleurs peu propices à la re-création de plans d'eau ou de bassins de gestion des eaux pluviales.

Cette plaine correspond au secteur 4 des dynamiques territoriales identifiées plus haut, avec une agriculture intensive entamée sur ses marges mais toujours bien ancrée ;

► le secteur densément urbanisé de la plaine Saint-Denis au Sud du territoire du SAGE, dont l'histoire urbaine et industrielle a entraîné l'enfouissement des rus, leur transformation en réseau et la disparition de la plupart plans d'eau associés. La topographie plane a également joué.

Cette plaine correspond au secteur 1 des dynamiques territoriales identifiées plus haut, avec un territoire en forte mutation.

Ainsi, la densité la plus importante de plans d'eau (existants et potentiels), est constatée le long des cours d'eau à ciel ouvert situés dans les secteurs dont l'occupation des sols a permis de les préserver : en premier lieu les boisements et les parcs, puis les secteurs ruraux en dehors des terrains cultivés.

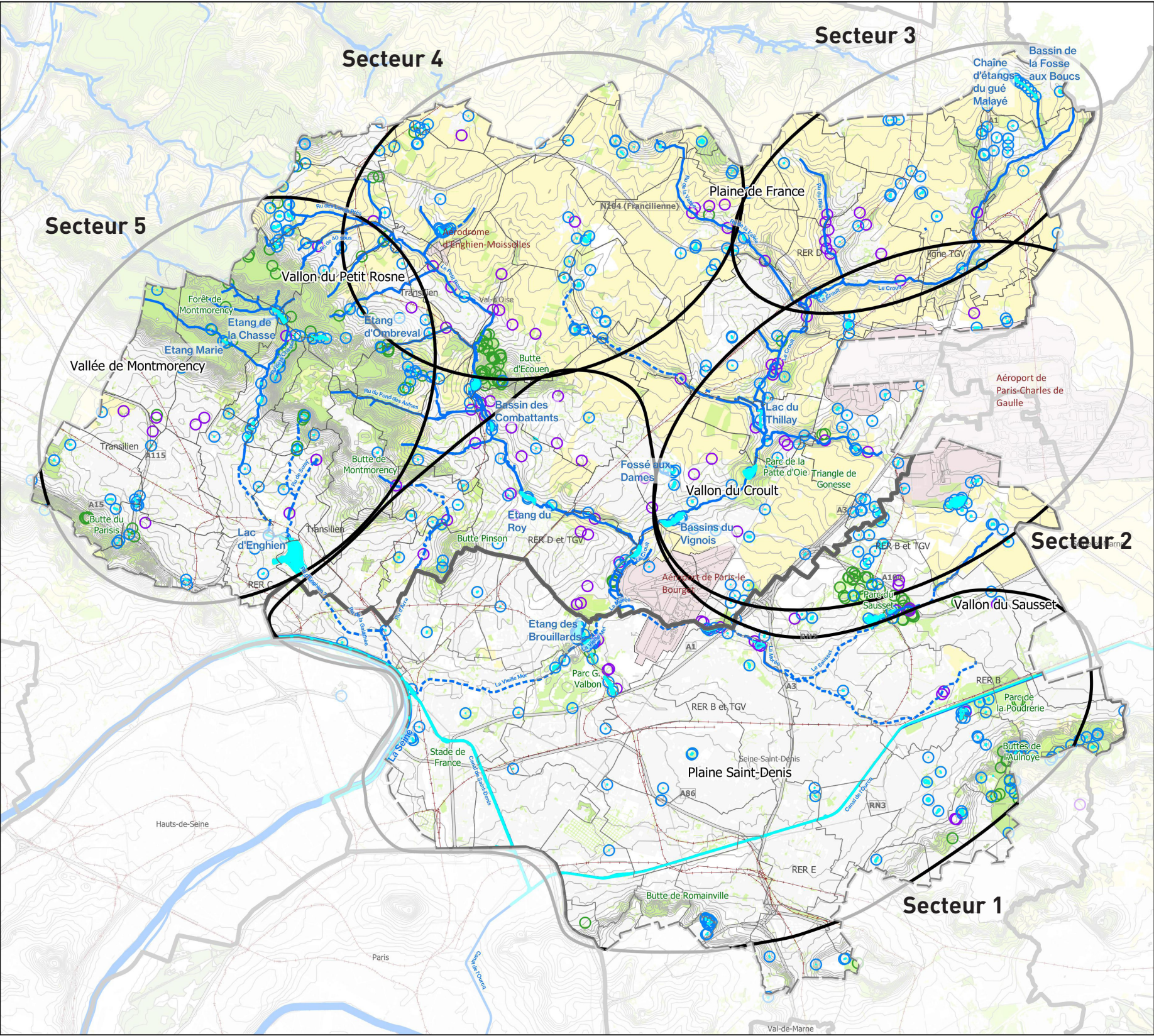
C'est donc la topographie combinée à l'histoire de l'urbanisation, qui font la nature de l'occupation des sols actuelle, qui sont les facteurs les plus significatifs de la densité de ces motifs paysagers.

Cependant, les plans d'eau aujourd'hui les plus populaires/reconnus sont de deux types liés à leur territoire administratif :

- en Val d'Oise, il s'agit de plans d'eau patrimoniaux, liés à un usage ancien qui perdure comme le lac d'Enghien ou l'étang de la Chasse à Saint-Prix, et dans une moindre mesure la chaîne des étangs du gué Malayé à Saint-Witz ou l'étang du Haut du Roy à Sarcelles ou encore le lac du Thillay à Le Thillay ;
- en Seine Saint-Denis, il s'agit plutôt d'aménagements plus récents, situés dans les grands parcs départementaux Georges Valbon et Sausset, avec une volonté de gestion de l'eau et d'ouverture au public.

Ce contraste inter-départemental reflète le contraste entre une dynamique territoriale très marquée par une urbanisation ayant largement occulté le passé du territoire (secteur 1) et une autre laissant davantage de place à cette histoire et aux milieux naturels (secteur 5).

Globalement, les plans d'eau suspectés (ceux dont la présence effective serait à vérifier sur site), les plans d'eau potentiels (ceux qui ne sont pas actuellement en eau ou accessibles mais pourraient le devenir) sont bien plus nombreux que les plans d'eau actuels. Ce constat est à prendre avec précaution car il est lié essentiellement au grand nombre de mares avec les incertitudes de taille et d'ouverture au public mentionnée plus haut.



Plans d'eau

Légende

- Plans d'eau actuels**
- Lacs, étangs, cascades, bassins de retenue en eau permanente à ciel ouvert et accessibles au public
- Plans d'eau potentiels**
- Mares
 - Bassins de retenue à ciel ouvert, non accessibles au public ou secs

- Réseau hydrographique**
- Cours d'eau à ciel ouvert
 - Cours d'eau enterré

- Occupation des sols**
- Végétation, bois et parcs
 - Urbanisation
 - Aéroport / Aérodrome
 - Agriculture

- Limites administratives**
- Limite des communes
 - Périmètre du SAGE
 - Limite des Départements

- Sources :**
- BD Topo IGN
 - BD SAGE
 - Données SIAH / SIARE / DEA93
 - Etude zones humides SAGE
 - Recensement mares SNPN
 - Etude hydraulique de la forêt d'Ecouen

0 1 2 3 4 5 km

Source : MOS 2017 Institut Paris Région, BDTopo IGN
Réalisation : Complémenterre, Mai 2023



E.2 | DIAGNOSTIC DES ENJEUX POUR LA FAMILLE PLANS D'EAU

Rappel : enjeu = ce qui se joue dans les paysages de l'eau
(ce que l'on espère conserver ou gagner, ce que l'on craint de perdre)

- ▶ **Enjeu 1** : la présence de l'eau, visible et invisible, **source de plaisir, de bien-être et de réenchantement** d'un environnement parfois hostile
- ▶ **Enjeu 2** : l'exercice d'une **responsabilité renouvelée** vis-à-vis d'une eau à la fois puissante (**devoir d'humilité**) et fragile (**devoir de protection**)
- ▶ **Enjeu 3** : la valorisation, la préservation et l'amplification **des fonctionnalités écologiques et hydrologiques** qui profitent au territoire
- ▶ **Enjeu 4** : **un rapport choisi à l'histoire**, qui valorise de façon sobre et authentique le patrimoine qui est fonctionnel
- ▶ **Enjeu 5** : **le partage** auprès du plus grand nombre
- ▶ **Enjeu 6** : la préservation de **jardins secrets**, d'espaces de liberté, en marge

E.2.1 | La présence de l'eau, visible et invisible, source de plaisir, de bien-être et de ré-enchantement (enjeu 1) combiné au partage auprès du plus grand nombre (enjeu 5) s'expriment fortement pour cette famille de motifs paysagers très attractive

Le « miroir » du plan d'eau entraîne une qualité de lumière et d'espace spécifiques et une ouverture visuelle qui fabrique un espace et une fonction de respiration en milieu urbain ou une clairière dans la forêt. Selon le contexte et la surface, la présence d'eau permanente crée ainsi une ambiance paysagère propice au ressourcement et aux usages récréatifs comme la promenade, la baignade ou la pêche. L'attractivité des plans d'eau est liée à leur rôle de rafraîchissement, de dépaysement et de respiration, sources de plaisir, de bien-être et de ré-enchantement d'un environnement parfois hostile (enjeu 1).

Ces qualités ne s'expriment pleinement que lorsque les plans d'eau sont accessibles au public, du moins visuellement, mieux encore physiquement : ces espaces se trouvent ainsi partagés avec le plus grand nombre (enjeu 5).

On observe également que l'acceptation des bassins de gestion des eaux pluviales en ville est plus aisée lorsqu'ils combinent des fonctions hydrauliques avec un bénéfice pour le loisir. C'est le cas des bassins du Vignois à Gonesse comme ceux du gué Malaye à Saint-Witz.

Les entretiens conduits autour des persona ont sensibilisé notre groupement à un point de vigilance pour cette famille de motifs paysagers des plans d'eau, qui pourrait selon certains de nos interlocuteurs devenir « hégémonique », en raison de son caractère à la fois attractif et consensuel. En effet, sous prétexte d'une demande sociale réelle ou supposée (par la maîtrise d'ouvrage) en faveur des plans d'eau, il serait tentant d'aménager systématiquement tous les bassins en eau permanente, en les rendant accessibles au public à des fins essentiellement récréatives et orientée vers une esthétique consensuelle de type « parcs et jardins ». Or, cette façon de privilégier les fonctions rafraîchissante et l'esthétique apaisante des plans d'eau (enjeu 1) et leur fréquentation par le plus grand nombre (enjeu 5) n'est pas sans risque pour les autres enjeux auxquels renvoient les paysages de l'eau, à commencer par leur fonctionnalités écologiques et hydrologiques (enjeu 3) : les berges aménagées pour la baignade et la pêche sont rarement propices au développement de la biodiversité et moins favorable aux fins hydrauliques. Le risque serait ainsi de plusieurs ordres :

- ▶ transformer l'identité des paysages, appauvrir la diversité des aménagements, des ambiances et des usages associés, mais aussi les milieux naturels (milieu banal, écosystème moins qualitatif) ;
- ▶ dans une moindre mesure, les espaces en eau permanente entraînent un volume de stockage moindre, une pollution accrue quand la nappe est visible, donc moins de qualité biologique de l'eau.

En outre, cette approche faisant du plan d'eau récréatif l'alpha et l'omega du paysage de l'eau sur le territoire malmènerait également la nécessité de préserver des jardins secrets, des espaces en marge, au sein des paysages de l'eau (enjeu 6).



E.2.2 | Un rapport mieux choisi à l'histoire, qui valoriserait de façon sobre et authentique le patrimoine fonctionnel (enjeu 4), pourrait entrer en synergie avec l'amplification des fonctionnalités écologiques et hydrologiques qui profitent au territoire (enjeu 3), favorisée par l'exercice d'une responsabilité renouvelée vis-à-vis de l'eau (enjeu 2)

Aujourd'hui, les lacs et plans d'eau les plus fréquentés du territoire sont le lac d'Enghien, et les lacs des parcs départementaux de Seine Saint Denis, dans une moindre mesure certains Etangs de pêche et l'étang de la Chasse. Hormis l'étang de la chasse, leurs aménagements sont hérités d'un passé fonctionnaliste où la biodiversité et les paysages naturels n'étaient pas prioritaires face aux aménagements pour l'accueil du public : berges abruptes, artificielles, parfois maçonnées.

Ces styles d'aménagement vont à l'encontre de la qualité écologique et d'une qualité paysagère qui évolue actuellement avec les demandes sociales de nature urbaine et d'une proximité plus forte du vivant, amplifiés par le récent épisode de pandémie.

L'exemple récent du parc du Vignois à Gonesse à l'interface entre un quartier d'habitat et une zone d'activités confirme ainsi cette tendance. Il s'agit d'une série de plans d'eaux à vocation première de gestion des eaux pluviales, en eau permanente, bénéficiant d'un aménagement naturel essentiellement végétal, de plus en plus fréquenté par un public très divers, à tout moment de la journée et de la semaine.

Une remise en cause des préférences esthétiques et paysagères (supposées) et des styles d'aménagement hérités du passé est donc nécessaire, même si la question esthétique reste encore souvent liée à celle du « propre », d'entretien facile/habituel et peu fréquent.

En effet, pour garantir un niveau de qualité, un paysage et des usages compatibles avec la vie urbaine et l'accueil du public, l'entretien d'une nature vivante, en évolution constante, nécessite une formation spécifique des acteurs, là où la gestion des aménagements minéraux hérités du passé fonctionnaliste demande moins d'efforts. Les premiers apportent néanmoins une plus-value vis-à-vis du changement climatique et du bien vivre sur le long terme (enjeu 1).

C'est sur ce point que les choix politiques et les préférences sociales peuvent être forgées par des politiques publiques novatrices (enjeu 2) avec une marche à franchir en matière d'accompagnement sur les volets pédagogie et formation des acteurs.

En effet, derrière cette question du beau ou du propre, c'est le jugement que porte le public sur la façon dont il ressent l'action des pouvoirs publics à travers la gestion du site qui se joue. Cette perception du « sale » ou du « laid » peut aussi traduire un sentiment de non maîtrise ou d'abandon des lieux par les pouvoirs publics.

La renaturation des plans d'eau constitue une illustration de ce sujet, car la végétation sauvage ne constitue pas un abandon de gestion.

Le changement de style d'aménagement et de gestion nécessite pour cela une forte communication vis-à-vis du public comme des gestionnaires.

« J'ai la sensation d'un mensonge technique : tout est beau et bien agencé mais tout est artificiel »

Un-e participant-e aux arpentages

E.3 | PERSPECTIVES POUR LE TERRITOIRE : PREMIÈRES ORIENTATIONS PAYSAGÈRES POUR LA FAMILLE PLANS D'EAU

En lien avec ce diagnostic de cette famille de motifs paysagers de l'eau de première orientation paysagères se dessinent, qui seront confirmées, nuancées et complétées dans la suite de l'étude.

Qu'il s'agisse de rénover des plans d'eau ou d'en créer, leur conception pourrait être pensée avec une réelle approche paysagère c'est-à-dire avec une vision qui combine les différents enjeux qui s'expriment pour cette famille (voir plus haut) dans une vision globale de l'espace final.

Dès lors, une double orientation se dessine en vue de la phase 2 de la présente démarche pour guider le traitement des plans d'eau en tant que motifs paysagers :

- lorsque la taille du plan d'eau et son contexte le permettent, diversifier l'aménagement des berges d'un même bassin en eau, permet d'accueillir le public sur certaines berges en laissant de l'espace à la nature sur d'autres. Idéalement même, diversifier les hauteurs d'eau et conserver des espaces à différents degrés d'humidité permet de combiner divers usages et fonctionnalités ;
- de même, à une échelle plus large, diversifier l'aménagement des bassins d'un même territoire en lien, en tenant compte du contexte et en fonction des divers enjeux en présence

Cette approche multifonctionnelle serait une réponse adaptée pour concilier les enjeux autant que pour faire évoluer la tendance paysagère des plans d'eau : aspect, rôle, usages, qualité...

La diversification paysagère est également bénéfique sur le plan écologique et hydraulique.

En effet, elle permet d'avoir des surfaces en eau aux côtés de milieux naturels, des berges abruptes pour la pêche et la baignade aux côtés de pentes plus douces, plus ou moins végétalisées, des pontons pour l'observation de la nature à la bonne distance, etc.

De plus, l'évolution culturelle nécessaire pour amplifier cette dynamique sera bénéfique pour les paysages de l'eau autant que pour le changement climatique.

Cette orientation paysagère est d'autant plus fondamentale dans les secteurs 1 et 5 où les dynamiques d'aménagement sont les plus vives, et en secteur 2 marqué par la dynamique d'extension des zones d'activités, où l'aménagement de plans d'eau aux berges naturelles et la renaturation de berges aujourd'hui artificielles bassins permettra d'équilibrer l'artificialisation des sols et de créer des îlots de fraîcheur urbaine. Ces trois secteurs sont également ceux où les plans d'eau sont les plus nombreux.



PARTIE E

Le diagnostic par famille de motifs paysagers de l'eau

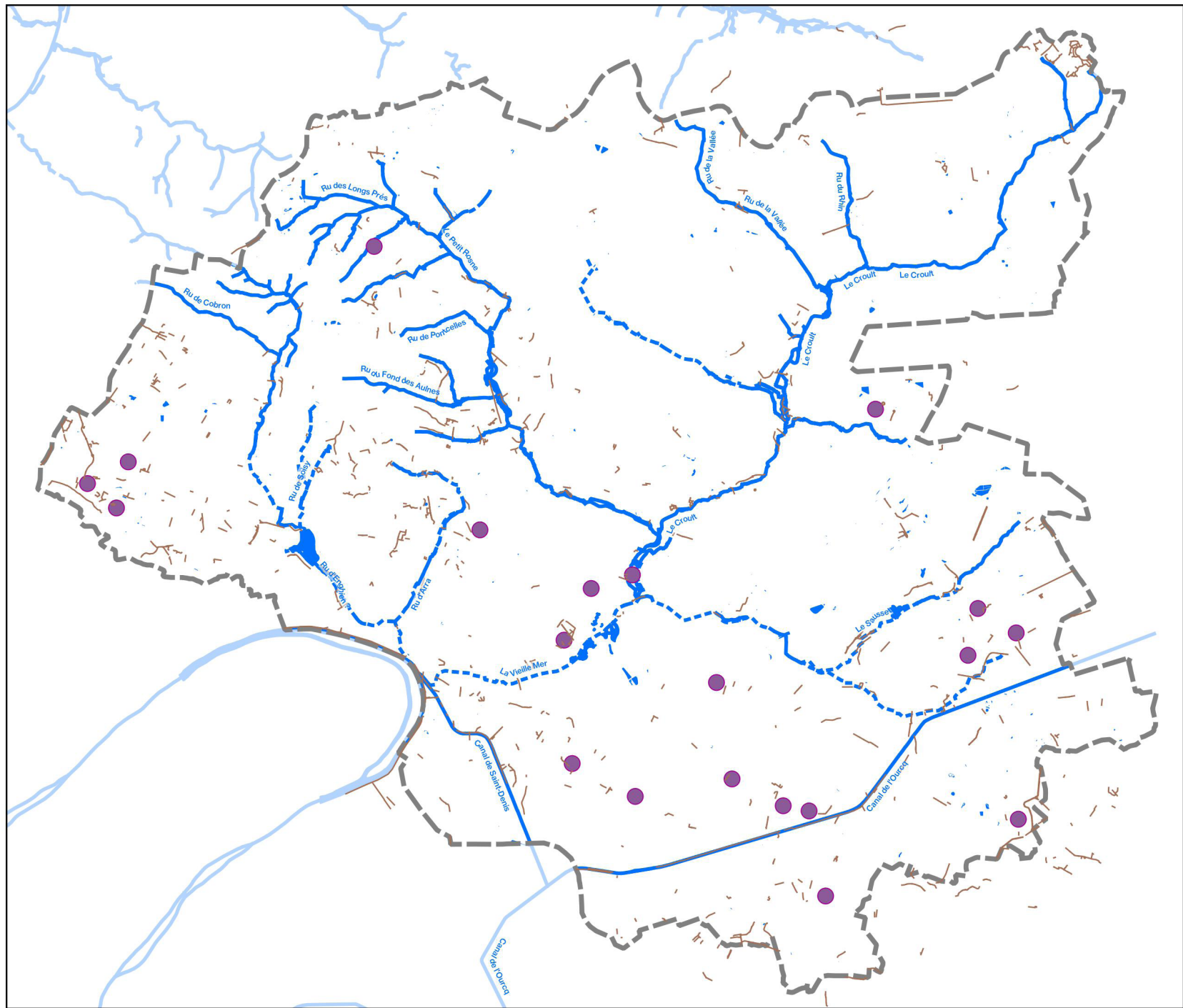
LES TRACES ET INDICES DE L'EAU DANS LE PAYSAGE

E.1 | ÉTAT DES LIEUX DES MOTIFS PAYSAGERS POUR LA FAMILLE TRACES ET INDICES DE L'EAU DANS LE PAYSAGE

Toponymes

Un recensement des noms de rues et de quartiers ayant un lien avec l'eau a été réalisé dans la cadre du SAGE

Voici quelques uns de ces noms évocateurs du lien à l'eau : rue du Ruisseau-des-Prés, rue de la Morée, chemin du Moulin-de-la-Ville, place des Étangs, rue du Lavoir, impasse du Puits-Civot, petit chemin du Pont-Blanc, villa Fontaine, rue de la Molette, chemin de la Mare-à-la-Veuve-Prolongée, allée de l'Aqueduc, rue de l'Abreuvoir, mail des Trois-Rivières, chemin du Marais-du-Souci, chemin de la Mare-aux-Poutres, avenue du Sausset, allée des Fossés, chemin des Aulnes, chemin du Pont-des-Marais, rue de la Marée, place de l'Eauriette, allée de l'Étang-Beauclair, avenue du Lac, rue des Berges-de-l'Ourcq, rue de la Fontaine-aux-Chiens, chemin du Moulin-à-Draps, impasse du Croult, chemin des Cressonnières, Chemin des Roseaux, rue de la Mare-des-Noues, allée des Saules, rue du Petit-Rosne, avenue de la Mare-aux-Canes, place de la Source, impasse du Gué-Malaye, chemin de la Citerne, rue des Lavandières, chemin Sous-les-Regards, place du Château-d'Eau, rue des Réservoirs, rue de la Vieille-Mer, allée de Seine, rue des Eaux-Vives, sentier de la Pissotte, square des Osiers, allée des Cascades...



Traces et indices de l'eau dans le paysage

Toponymie en lien avec l'eau

- Noms de rue
- Noms de quartier



0 1 2 3 4 5 km

Source : BDTopo IGN
Réalisation : Complémenterre, Mai 2023

Un recensement participatif en cours

Le recensement actuel de ces traces et indices est en cours, les données spatialisées sont donc incomplètes. On observe cependant que l'inventaire participatif développé dans le cadre de cette étude initie un mouvement de patrimonialisation* déjà amorcé dans le Val d'Oise, moins en Seine Saint-Denis. Au départ de l'étude, les données étaient en effet plus fournies, plus documentées et plus organisées en Val d'Oise qu'en Seine Saint-Denis. Par ailleurs, l'application « My Balade » du CD95 pointe notamment des curiosités liées à l'eau, signe de leur patrimonialisation dans ce secteur.

Mais c'est en Seine Saint-Denis que sont situés les principaux éléments de patrimoine disparus, recensés au moyen de cartes postales anciennes. Et depuis mi-mars, un travail de recensement cartographique mené par la DEA 93 débute sur l'ensemble du département, en complément des données déjà transmises (BD Topo, Géoportail 93, IPR, DEA93). Ces données ne figurent pas encore dans la carte présentée ici.

Un complément précieux aux données recensées a été réalisé en faisant appel à la mémoire collective, au sein des collectivités du territoire du SAGE ou lors des temps de cartographie participative des comités de suivi. Nous avons observé que ce sujet était très mobilisateur auprès des acteurs.

Les données ne figurant pas sur cette carte sont la mémoire de l'eau dans l'urbain relative à la composition urbaine et aux tracés, les traces de l'eau inscrites dans la typologie architecturale ou le style des constructions notamment l'altimétrie des seuils des bâtiments. Ces données ne figurent pas dans les sources de données du SAGE ou celles aisément mobilisables par ailleurs. Elles seront potentiellement recensées via l'étude de la DEA 93 qui démarre, ou les futurs retours des collectivités du territoire.



Les cours d'eau et rus existants et disparus figurent sur cette carte dans la mesure où ils constituent le support ou structurent la localisation des traces et indices de l'eau dans le paysage.

Pour des questions de lisibilité de la carte :

- les traces et indices de l'eau relevant de la toponymie, très nombreux, font l'objet d'une carte séparée (voir encart ci-après en page ?)
- les traces et indices ont été regroupées pour mettre en évidence les types recensés les plus présents sur le territoire (actuels et disparus).

* La patrimonialisation est la transformation d'un objet en objet auquel on est attaché, qui a une « valeur » partagée socialement. Cette patrimonialisation permet de protéger cet objet socialement approprié (c'est par exemple ce qui se passe avec les arbres à Paris en ce moment).

E.1.1 | Une logique géographique et paysagère

Globalement les traces et indices de l'eau sont principalement structurées le long du réseau hydrographique ou suivant des lignes de relief, notamment pour les sources, en pied de coteaux en lien avec la géologie des terrains. On observe ainsi une série de sources suivant la ligne de rupture de perméabilité entre les couches de sols perméables (sable dit de Fontainebleau) et imperméables, notamment au niveau des buttes de Montmorency, de l'Aulnoye et dans une moindre mesure celle de Romainville. (couches de marnes et d'argile imperméables, marnes à huîtres, calcaire et argiles feuilletées du Sannois, argile verte de Romainville...).

Quelques éléments isolés dans la plaine urbaine en Seine Saint-Denis (fontaines, châteaux d'eau) et dans la plaine de France agricole en Val d'Oise (château d'eau, abreuvoir) s'éloignent de cette structure, la plupart du temps en lien avec le tracé des cours d'eau disparus.

Cette logique est vraie également pour les traces et indices aujourd'hui disparus, en lien avec des linéaires cours d'eau eux-mêmes disparus. On note principalement de nombreux ponts disparus sur la Vieille Mer, des puits, glaciers et lavoirs dans la plaine de France, des moulins sur le tracé du Croult et des fontaines en lisière Nord et Sud de la forêt de Montmorency.

D'après les données actuelles, certains patrimoines auraient même complètement disparu du territoire : les cressonnières, les grottes, les glaciers et les thermes.

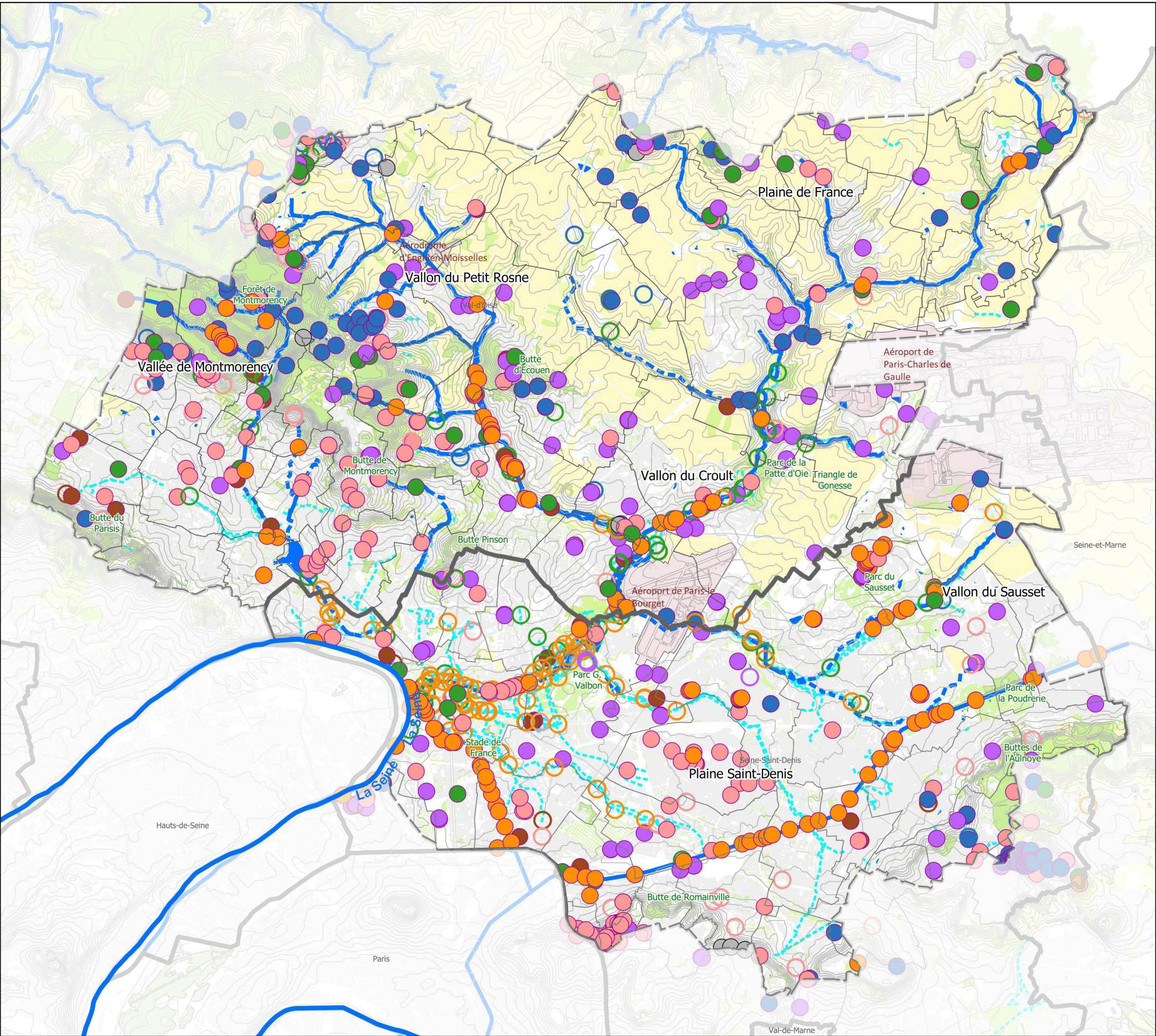
La majorité des patrimoines disparus sont situés en Seine Saint-Denis, sur le tracé de la Vieille Mer et de ses affluents aujourd'hui enterrés, également sur celui du Sausset.

Les fontaines encore présentes aujourd'hui occupent une place importante en nombre sur l'ensemble du territoire et sont bien plus présentes en zone urbanisée, en lien avec l'habitat.

Cette localisation se vérifie également pour l'ensemble des traces et indices, attachés aux secteurs urbanisés et forestiers en majorité, beaucoup moins en secteur agricole où le type de sol plus perméable est moins propice à la présence de sources et résurgences.

À noter également que le grand nombre de bornes-fontaines, uniquement reliées au réseau d'eau potable, ne figure pas sur cette carte dans la mesure où elles ne sont pas alimentées par une source.





Traces et indices de l'eau dans le paysage

Traces et indices de l'eau

- Patrimoine existant (filled circle)
- Patrimoine disparu (empty circle)
- Patrimoine eau SAGE_existant copier
 - Puits, Source (blue circle)
 - Fontaine, Regard (pink circle)
 - Château d'eau, Réservoir, Citerne (purple circle)
 - Rotonde, Usine, Therme/Bain, Glacière, Grotte, Bains (brown circle)
 - Lavoir, Moulin, Abreuvoir, Lave sabots, Cressonnière (green circle)
 - Ecluse, Pont (orange circle)
 - Indéterminé (grey circle)

- Périmètre du SAGE (dashed line)
- Limite des communes (thin solid line)
- Limite des Départements (thick solid line)

Réseau hydrographique

- Cours d'eau à ciel ouvert (solid blue line)
- Cours d'eau enterré (dashed blue line)

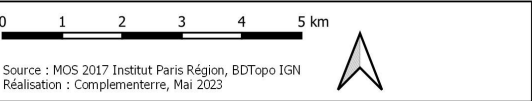
Réseau hydrographique disparu

- (dashed cyan line)

Occupation des sols

- Végétation, bois et parcs (green)
- Urbanisation (grey)
- Aéroport / Aérodrome (light grey)
- Espaces agricoles (yellow)

Sources :
Détails hydro BD Topo IGN ; Couche « sources » du SIARE ; Etude zones humides du SAGE ; Recensement patrimoine du SAGE ; Géoportail CA Plaine Vallée ; My Ballade CD95 ; Association française des Châteaux d'Eau



E.1.2 | Une densité et une répartition nuancée suivant les dynamiques territoriales

Les éléments recensés à ce jour sont répartis sur l'ensemble du territoire, avec une densité plus importante sur le bassin versant du lac Enghien et de la forêt de Montmorency, en particulier dans le bois et en lisière sur les coteaux. Il s'agit du secteur 5 de « densification urbaine diffuse et peu planifiée, avec importance de la forêt » (voir partie C)

Cette réalité est liée à la présence du chevelu hydrographique dense (rus, mares, sources) des paysages humides de la forêt, de la géologie et du relief propices à l'émergence des sources (voir plus haut). C'est également sur ce secteur qu'apparaît la plus forte densité de toponymes liés à l'eau.

Plusieurs hypothèses peuvent être formulées face à ces constats :

- la présence de la forêt domaniale et du relief escarpé a influé sur la moindre pression urbaine qui a favorisé la conservation de ces éléments ;
- une volonté politique de conservation en lien avec l'histoire du thermalisme du bassin versant du lac Enghien et de la forêt de Montmorency et de mise en valeur du patrimoine lié à l'eau (ex du parcours de l'eau de Saint-Prix, du tourisme thermal à Enghien) ;

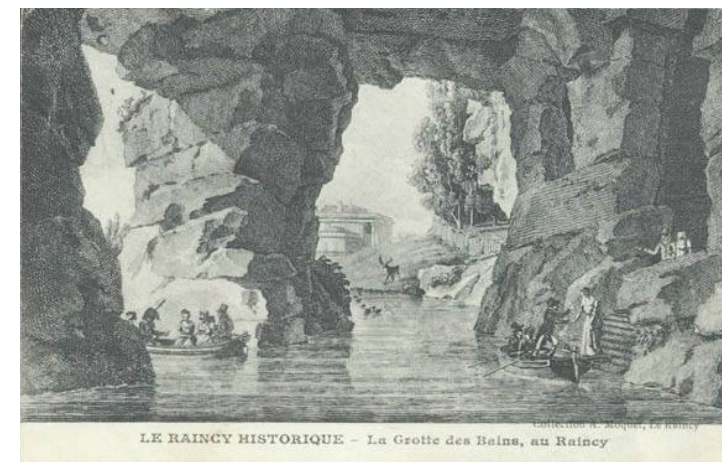
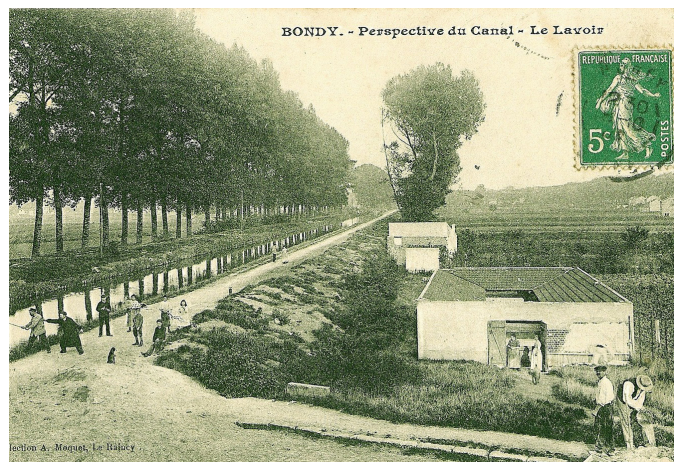
- l'aspect touristique présent sur ce secteur lié aux deux autres facteurs, avec une attractivité territoriale (sociologie différente) ayant favorisé la patrimonialisation* d'une partie des traces et indices de l'eau.

Sur les autres secteurs, la présence des traces et indices est plus diffuse, restant structurée par le relief et les cours d'eau, avec une répartition plus régulière en secteur urbain (secteur 1 notamment) et plus irrégulière en secteurs ruraux (secteur 2-3-4).

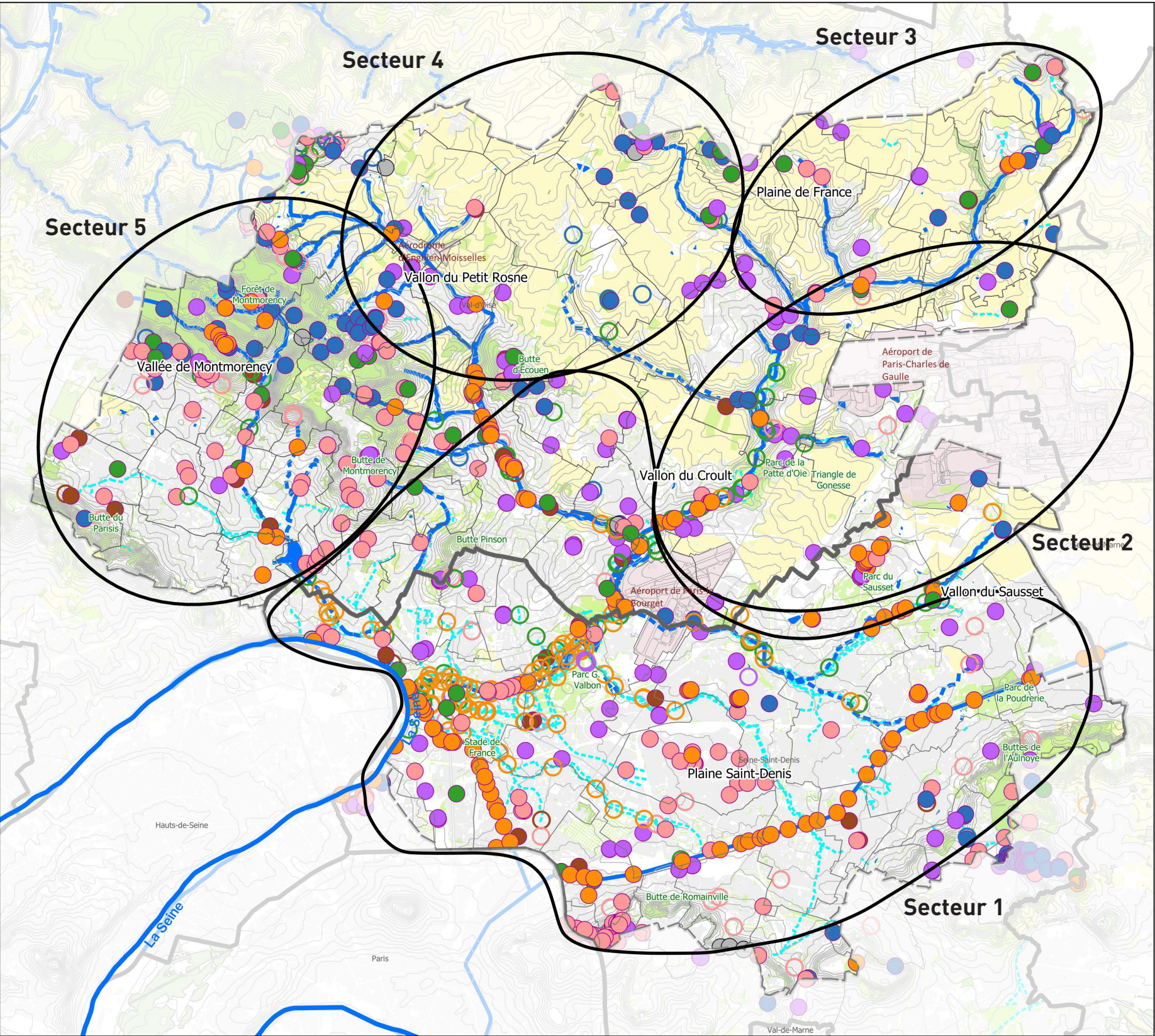
La majorité du patrimoine disparu est situé en secteur 1 (Secteur urbanisé de Seine Saint-Denis) et on observe une augmentation de la densité des éléments recensés sur ce secteur, au fur et à mesure des investigations de l'inventaire participatif.

Plusieurs hypothèses peuvent être formulées face à ces constats :

- secteur 1 : l'histoire urbaine et industrielle qui a entraîné l'enfouissement des rus, leur transformation en réseau, la disparition des patrimoines associés ; les traces et indices sont plus difficiles à percevoir dans l'urbain, notamment celles liées à la végétation et au relief ; et en parallèle les données sont plus complexes à mobiliser ;
- secteurs 2-3-4 : la pression urbaine, la nature des sols et/ou évolution des pratiques culturelles.



* La patrimonialisation est la transformation d'un objet en objet auquel on est attaché, qui a une « valeur » partagée socialement. Cette patrimonialisation permet de protéger cet objet socialement approprié (c'est par exemple ce qui se passe avec les arbres à Paris en ce moment).



Traces et indices de l'eau dans le paysage

Traces et indices de l'eau

- Patrimoine existant (filled circle)
- Patrimoine disparu (open circle)
- Patrimoine eau SAGE_existant copier
 - Puits, Source
 - Fontaine, Regard
 - Château d'eau, Réservoir, Citerne
 - Rotonde, Usine, Therme/Bain, Glacière, Grotte, Bains
 - Lavoir, Moulin, Abreuvoir, Lave sabots, Cressonnière
 - Ecluse, Pont
 - Indéterminé

- Périmètre du SAGE (dashed line)
- Limite des communes (thin solid line)
- Limite des Départements (thick solid line)

Réseau hydrographique

- Cours d'eau à ciel ouvert (solid blue line)
- Cours d'eau enterré (dashed blue line)

Réseau hydrographique disparu

(dashed cyan line)

Occupation des sols

- Végétation, bois et parcs (green)
- Urbanisation (grey)
- Aéroport / Aérodrome (pink)
- Espaces agricoles (yellow)

Sources :
Détails hydro BD Topo IGN ; Couche « sources » du SIARE ; Etude zones humides du SAGE ; Recensement patrimoine du SAGE ; Géoportail CA Plaine Vallée ; My Ballade CD95 ; Association française des Châteaux d'Eau

0 1 2 3 4 5 km

Source : MOS 2017 Institut Paris Région, BDTopo IGN
Réalisation : Complémenterre, Mai 2023



E.2 | DIAGNOSTIC DES ENJEUX POUR LA FAMILLE TRACES ET INDICES DE L'EAU DANS LE PAYSAGE

Rappel : enjeu = ce qui se joue dans les paysages de l'eau
(ce que l'on espère conserver ou gagner, ce que l'on craint de perdre)

- ▶ **Enjeu 1** : la présence de l'eau, visible et invisible, **source de plaisir, de bien-être et de réenchantement** d'un environnement parfois hostile
- ▶ **Enjeu 2** : l'exercice d'une **responsabilité renouvelée** vis-à-vis d'une eau à la fois puissante (**devoir d'humilité**) et fragile (**devoir de protection**)
- ▶ **Enjeu 3** : la valorisation, la préservation et l'amplification **des fonctionnalités écologiques et hydrologiques** qui profitent au territoire
- ▶ **Enjeu 4** : **un rapport choisi à l'histoire**, qui valorise de façon sobre et authentique le patrimoine qui est fonctionnel
- ▶ **Enjeu 5** : **le partage** auprès du plus grand nombre
- ▶ **Enjeu 6** : la préservation de **jardins secrets**, d'espaces de liberté, en marge

E.2.1 | La présence de l'eau, visible et invisible, source de plaisir, de bien-être et de ré-enchantement (enjeu 1), combinée au rapport choisi au passé (enjeu 4) s'exprime fortement pour cette famille de motifs paysagers

La présence de l'eau, surtout invisible, se manifeste à nous par des traces et indices, signes de sa présence encore vivante (puits, sources, regards, traces dans la ville de rivières busées) ou des souvenirs de sa présence passée (topographie façonnée par l'eau, lave-sabots, lavoir, mémoire de l'eau dans l'urbain).

Dans les deux cas, ces éléments participent à l'identité paysagère du territoire et qualifient les paysages concernés. Ils racontent/évoquent leur histoire, celle du rôle de l'eau dans la fabrication des paysages, de ses usages passés ou présents. Par ce biais ils constituent des éléments culturels, un potentiel d'évasion et de dépaysement, de « réenchantement » du quotidien parfois hostile, qui pourraient structurer des parcours.

L'intérêt des parcours et notre capacité à comprendre le récit des paysages de l'eau dépendent de la lisibilité des traces et indices, de leur état de conservation, de la qualité paysagère des lieux et des aménagements réalisés, donc de l'attention portée à ces patrimoines et des choix opérés pour leur rénovation et leur mise en valeur.

Tous ces paramètres jouent sur notre capacité à lire ces traces et indices, et à apprécier ou non les paysages qu'ils qualifient.

C'est notamment dans ces arbitrages politiques que le rapport choisi à l'histoire est en jeu, en soulevant plusieurs questions relatives à l'authenticité de ce patrimoine :

- ▶ Veut-on tout rénover ou faire des choix? Selon quels critères/priorités ?
- ▶ Faut-il rénover sur site ou déplacer en tenant compte des modes de vie et usages récents, et en conservant l'esprit d'origine ?

Ces questions vont notamment structurer les orientations paysagères.



E.2.2 | Le partage auprès du plus grand nombre (enjeu 5) et la préservation de jardins secrets (enjeu 6), sont également très présents mais en tension pour cette famille de motifs paysagers

| Des paysages d'initiés jouissant aujourd'hui d'une ambiance intimiste...

La lecture des traces et indices de l'eau reste aujourd'hui réservée aux initiés, hormis les ouvrages liés à des fonctions domestiques populaires comme les puits, les lavoirs et les fontaines. En effet, les traces et indices de l'eau ne sont lisibles par le plus grand nombre que s'ils sont mis en valeur ou accompagnés d'une communication ou d'une signalétique adaptée. Par ailleurs, leur compréhension dépend de leur localisation et du sens qu'ils ont dans les paysages d'aujourd'hui. A titre d'exemple, une source en forêt ou associée à une fontaine sur une place centrale est plus facile à repérer qu'au milieu d'un rond-point ou d'une zone industrielle.

Une grande partie des lieux patrimoniaux restent aujourd'hui préservés, confidentiels et peu aménagés, propice à la quiétude et aux ambiances de jardins secrets. En effet l'ambiance et la qualité paysagère plutôt intimiste de certains lieux sont une condition importante de leur perception. C'est le cas en forêt notamment et le long des cours d'eau, où le caractère et le mystère des lieux participe fortement de la qualité des traces et indices de l'eau.

Ces constats résonnent avec une évolution notable des pratiques individuelles et collectives des paysages post pandémie, à la recherche d'aventure, de dépaysement, d'évasion et de ressourcement près de chez soi, dans la vie quotidienne.

| ... qui pourraient cependant connaître un succès croissant, non sans risque pour leur identité

Dans le contexte d'évolution climatique, les « estives humaines » en direction des lieux de fraîcheur va accroître l'attractivité des forêts et des cours d'eau, là où sont localisés les principales traces et indices de l'eau. En outre, si nos interlocuteurs mobilisés lors des entretiens conduits autour des persona avaient tous bien identifié le fait que cette famille concernait avant tout des initiés, ils avaient également mis en avant que chaque « persona » évoqué pouvaient avoir ses propres raisons de s'y intéresser (histoire des techniques pour le designer, histoire urbaine pour l'urbaniste ou l'historien amateur, ...) : « finalement, tout le monde n'est-il pas susceptible d'être initié à ces traces et indices de l'eau ? », se demandaient-ils en substance. Une valorisation (souhaitable) de cette famille pourrait donc en elle-même générer aussi une augmentation significative de sa fréquentation par le public.

Ces évolutions de fréquentation nécessiteront des aménagements d'accueil du public adaptés là où il n'y en avait pas ou très sommairement aujourd'hui. La qualité architecturale, urbaine et paysagère de ces aménagements influera sur la qualité des paysages de l'eau, avec un risque pour l'identité et l'ambiance paysagère des lieux.

On peut également craindre les incivilités (détérioration, déchets...).

À titre d'exemple, la source de Saint-Witz est aujourd'hui cachée et confidentielle ce qui participe à son caractère mystérieux, la surprise provoquée par sa découverte amplifie ses atouts, la quiétude permet d'entendre l'eau couler, rendant ce lieu attractif pour sa qualité d'ambiance.

E.2.3 | L'amplification des fonctionnalités écologiques et hydrologiques (enjeu 3) constitue un enjeu secondaire mais digne d'attention pour les traces et indices de l'eau

Certains ouvrages anciens jouent un rôle écologique grâce à la présence de l'eau (point d'abreuvement, milieu de reproduction pour certaines espèces – invertébrés, amphibiens...), de cavités (barbacanes, piles creuses, absence de joints entre les pierres, mortier friable...). Ces éléments constituent des habitats propices à l'installation d'une faune spécifique souvent protégée : chauve-souris, insectes, reptiles, oiseaux dont les hirondelles dans la charpente de lavoir par exemple.

Leur rénovation sans discernement peut entraîner la disparition de ces espèces : aux côtés de l'ambiance intimiste des lieux soulignée plus haut (enjeu 6), c'est aussi leur fonctionnalité écologique bien spécifique (enjeu 3) qui peut entrer en tension avec une fréquentation induite par une plus grande valorisation de ces traces et indices de l'eau (enjeu 1).



E.2.4 | Un équilibre bénéfice-risque qui se décline différemment selon les secteurs de dynamiques territoriales

Les conséquences du changement climatique et de l'évolution des pratiques paysagères post-covid concentrera la recherche de fraîcheur sur les lieux de proximité, correspondant à la localisation majoritaire des traces et indices de l'eau. Cette dynamique entraînera un attachement plus fort des populations à ces patrimoines avec un risque de sur-fréquentation potentielle.

Cet équilibre bénéfice-risque s'exprime différemment selon les secteurs de dynamiques territoriales :

- Dans le secteur du bassin versant du lac d'Enghien et de la forêt de Montmorency : compte-tenu de la patrimonialisation déjà bien engagée, la forte densité de traces et indices des paysages de l'eau constitue un potentiel important de conservation et mise en valeur vivante de ce patrimoine (signalétique, parcours, remise en état...).
En même temps, plusieurs vigilances d'imposent au regard de l'évolution du contexte (climatique et sociologique) :
 - quelle hiérarchie entre le partage de ces traces et indices et la conservation de jardins secrets ? (enjeux 5 et 6),
 - comment préserver dans ce contexte la qualité écologique et paysagère de ces lieux qui sont également des milieux fragiles (enjeux 5, 6 et 3) ?
- Dans les autres secteurs, la moindre densité des traces et indices nécessite une étape préalable de reconnaissance et de patrimonialisation : poursuivre et amplifier la dynamique d'inventaire développée à l'occasion du référentiel des paySAGEs, notamment en Seine-Saint-Denis.
 - Il y a urgence dans les secteurs urbains (1 et 2) où la dynamique d'aménagement est plus présente et plus pressante, avec le risque de voir disparaître les traces et indices non identifiées et non lisibles ;
 - dans le secteur 1, la valorisation des friches industrielle pourrait constituer une opportunité d'identification et de patrimonialisation, de réinterprétation des traces et indices de l'eau encore présentes ;
 - dans les secteurs plus ruraux (3 et 4), l'attention devra être portée à la cohabitation entre les activités agricoles, les cours d'eau et leurs espaces connexes (ripisylve, bande enherbée...) où semblent actuellement concentrées les traces et indices de l'eau. Néanmoins, la pression urbaine s'accroissant autour des bourgs, entraînant des tensions et des conflits d'usage autour de la ressource en eau, l'approche paysagère avec des échanges autour des traces et indices de l'eau pourraient participer à créer du commun et ouvrir de nouvelles perspectives.

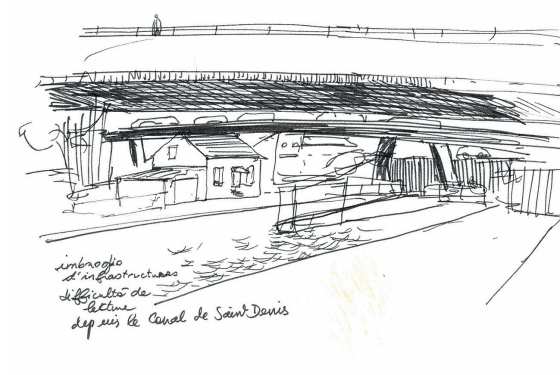
E.3 | PERSPECTIVES POUR LE TERRITOIRE : PREMIÈRES ORIENTATIONS PAYSAGÈRES POUR LA FAMILLE TRACES ET INDICES DE L'EAU DANS LE PAYSAGE

Pour le futur, il s'agit ainsi de communiquer au sujet de ces traces et indices de l'eau, de favoriser leur rôle de compréhension des paysages, les rendre accessibles tout en préservant leur identité et leur singularité.

En lien avec le diagnostic de cette famille de motifs paysagers de l'eau, e premières orientations paysagères se dessinent, qui seront confirmées, nuancées et complétées dans la suite de l'étude :

- faire connaître les traces et indices de l'eau tout en préservant leur caractère confidentiel et l'identité paysagère des lieux ;
- préserver les traces et le patrimoine de l'eau tout en ménageant leur fonctionnalité écologique (régime et qualité des eaux, micro-habitats pour la végétation et la faune sauvage) et des espaces de quiétude et de liberté (solitude) ;
- rénover avec discernement et dans le respect de la personnalité des paysages de l'eau ;
- trouver le juste équilibre entre conservation des usages historiques et nouveaux usages/modes de vie actuels, notamment pour la localisation des traces et indices.

Cette orientation paysagère pourrait ainsi s'intituler comme suit : sur l'ensemble du territoire : donner à lire les traces et indices de l'eau au plus grand nombre et favoriser la compréhension des paysages qu'ils ont façonnés, dans le respect de l'identité et la singularité écologique et paysagère du lieu.



Au terme de ce diagnostic, on dispose d'une vision concrète des paysages de l'eau et d'une formulation des enjeux qui s'y rapportent. La représentation de ces paysages sous la forme de 5 familles bien différentes permet non seulement de rendre compte de leur diversité, mais aussi d'établir un diagnostic différencié.

Selon les familles, la pondération des enjeux qui y importent n'est pas la même, tout comme les opportunités et menaces dont sont porteuses les dynamiques territoriales où ils s'inscrivent ne sont pas appréhendées de la même manière.

Ainsi que le suggèrent les orientations déjà esquissées dans ce rapport, cette analyse différenciée de la situation actuelle des différents types de paysages de l'eau présents sur le territoire du SAGE permettra, lors de la seconde phase de la démarche, de guider la conception d'un carnet de recommandations réellement adapté à leurs spécificités et à ce qu'en attendent ceux qui y tiennent.

Rappel : enjeu = ce qui se joue dans les paysages de l'eau
(ce que l'on espère conserver ou gagner, ce que l'on craint de perdre)

- ▶ **Enjeu 1** : la présence de l'eau, visible et invisible, **source de plaisir, de bien-être et de réenchantement** d'un environnement parfois hostile
- ▶ **Enjeu 2** : l'exercice d'une **responsabilité renouvelée** vis-à-vis d'une eau à la fois puissante (**devoir d'humilité**) et fragile (**devoir de protection**)
- ▶ **Enjeu 3** : la valorisation, la préservation et l'amplification **des fonctionnalités écologiques et hydrologiques** qui profitent au territoire
- ▶ **Enjeu 4** : **un rapport choisi à l'histoire**, qui valorise de façon sobre et authentique le patrimoine qui est fonctionnel
- ▶ **Enjeu 5** : **le partage** auprès du plus grand nombre
- ▶ **Enjeu 6** : la préservation de **jardins secrets**, d'espaces de liberté, en marge

Liste des familles de motifs paysagers de l'eau

- ▶ Les paysages linéaires de l'eau
- ▶ Les paysages humides
- ▶ Les paysages de l'eau temporaire
- ▶ Les plans d'eau
- ▶ Les traces et indices de l'eau dans le paysage



Vallon de la Chasse | Saint-Prix | 6 mai 2022

ANNEXES

**Itinéraires et participants pour les 5 ateliers d'arpentages
réalisés entre juin et octobre 2022**

Arpentage du 22 juin 2022 - Saint-Prix et Montlignon (95)



Les participants

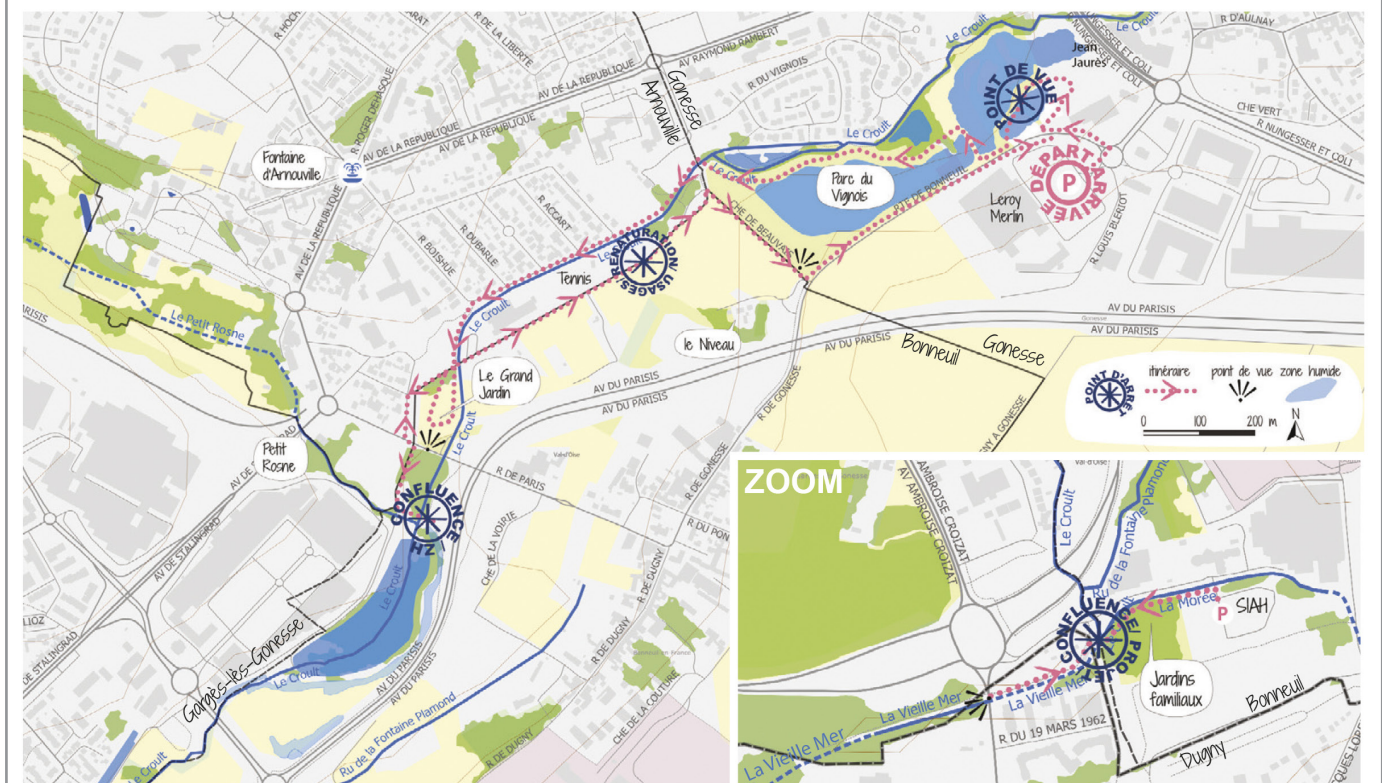
Membres de la CLE

Membres du comité de suivi

- M. Patingre, association les amis de la terre
- **Mme Fauveau, élue à Enghien**
- **Mme Baquin, élue à St Leu la forêt**
- M. Baquin, association patrimoine St Leu
- M. Gross, LPO
- Mme Beaucire, habitante-artiste
- Mme Bonneville, DDT95
- M. Guilpain - service environnement de la mairie de St Prix
- Mme Chappaz, élue à St Prix
- M. Caillère, CD 95
- M. Lemarquand, association Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts
- **Mme Naceri, CAUE**
- **Mme Pelletier, SIARE**
- M. Bousquet, SIARE
- **Mme Vannier, CA Val Paris**
- **Mme Sense, élue à Franconville**



Arpentage du 6 juillet 2022 - Gonesse, Arnouville, Bonneuil-en-France (95) et Dugny (93)



Les participants

Membres de la CLE

Membres du comité de suivi

- Julie BERNICOT, cheffe de service milieux naturels au SIAH
- Éric CHANAL, directeur du SIAH
- Aurélie STOFFEL, cheffe du service Environnement à CA Roissy Pays de France
- **Jean-Michel DUBOIS, adjoint au maire de Gonesse**
- Morgane HENEULT, DDT 95
- Muriel BONNEVILLE, DDT 95
- **Bernard LOUP, association Val d'Oise Environnement**
- **Joel LE CALVEZ, président de l'ASSARS**



Arpentage du 15 septembre 2022 - Saint-Witz (95)



Les participants

- Jean Charles BOCQUET – Conseiller municipal à St Witz
- Chantal DELGADO - adjointe au Maire de St Witz (après midi)
- Marion GEANT – Conseillère municipal à St Witz
- Eddy THOREAU -Maire de Louvres (Matin)
- Eric CHANAL - SIAH Croult et Petit Rosne
- Charlotte MORBU – SIAH Croult et Petit Rosne
- Laurence MARICOT – public
- Patrick DA SILVA – LPO + Val d'Oise Environnement
- Nicole CAUCHY – ASSARS
- Daniel NENIN – ASSARS
- Danie PHELIZON – Association
- Guillaume MORET - Agriculteur
- Aire ALLIKMETS - Public
- Nathalie DOURLLOT - public
- Alain ROUSSEAU - Public
- Sylvie CACHIN - CAUE
- Magali JOURNET – DRIEAT
- Véronique SCHLIENGER - Public artiste



Fontaine St Witz



Chaine des étangs



Bassin de la Pissotte



Point de vue agricole



Quartier Jabeline



Atelier

Arpentage du 3 octobre 2022 - Dugny, Stains, La Courneuve (93)



Les participants

- Tristan MARY – CD 93, DNPB
- Ronan QUILLIEN – CD 93, DEA
- Pauline THOREAU – CD 93, DEA
- Olivier PENCOLE – Tourisme 93
- Jean Claude OLIVA – VP Est Ensemble, élu eau et assainissement
- Juliette ELLEBOODE - Est Ensemble, DEA
- Julie TRAN – Est Ensemble, DEA
- Eugénie MONNIER – Est Ensemble, DEA
- Emilie MARAI - GPGE
- Marie BERDOULAY – MGP, GEMAPI
- François KERROS – ASSARS
- Joël LE CALVEZ – ASSARS
- Paul LECROART – IPR
- Charlotte MARTIN – Région IDF, Département eau et biodiversité
- Jeanne MULLER – SAGE CEVM
- Guénolé SICARD – SAGE CEVM
- Francis REDON - Environnement 93



Bassin des Brouillards



Vieille Mer



Gornettes



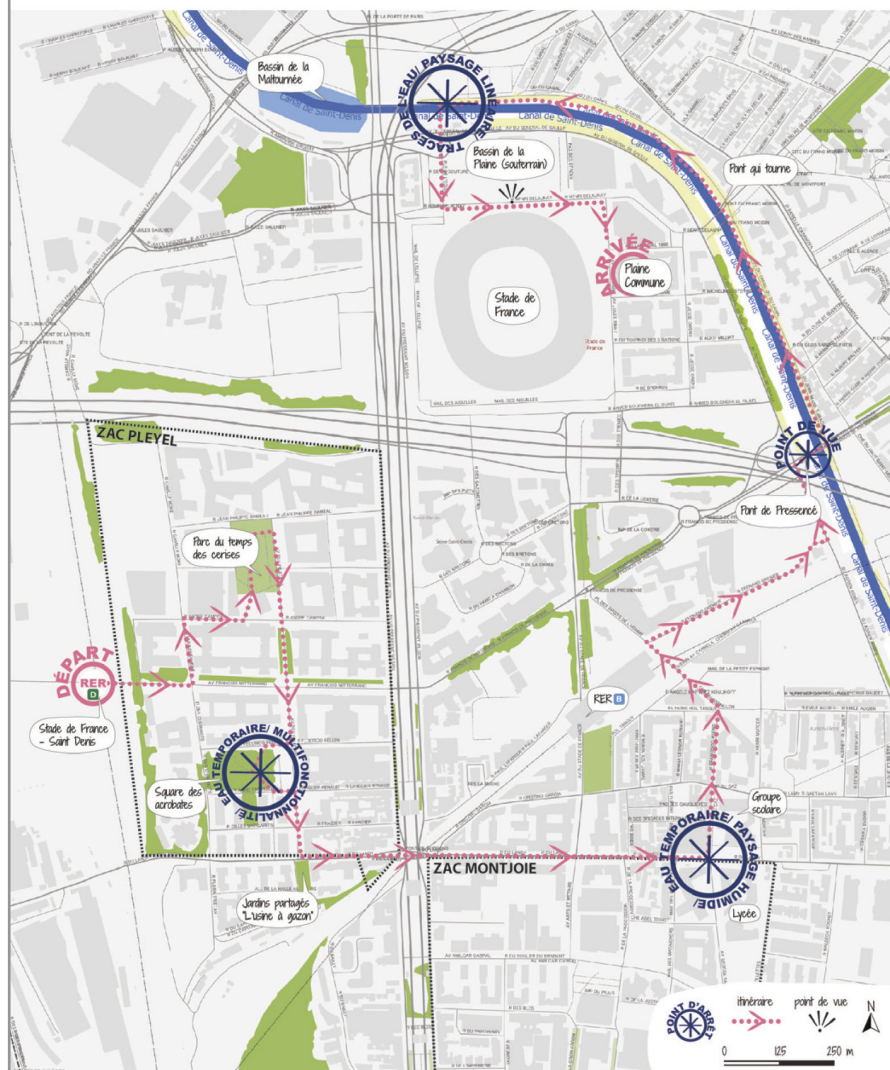
Quartier des 3 Rivières



Point de vue des cascades



Atelier



Les participants

- Hélène MONTEL – Plaine Commune
 - Nolwen JARNO – Plaine Commune
 - Pauline THOREAU – DEA 93
 - Mathilde CHRISTNACHT - Tourisme 93
 - Iris AUDUREAU – Ville de St Denis
 - Marie BERDOULAY – MGP
 - François KERROS – ASSARS
 - Odile GUYOT – ASSARS
 - Jeanne MULLER – SAGE CEVM
 - Juliette ELLEBOODE – EPT Est
- Ensemble
- Edith FELIX – Association
- Coordination Eau Ile de France, élue à Bagnolet
- Léo LANDAU – Association
- Coordination Eau Ile de France
- Frédérique BONNELI – FFR
 - Mathilde PLANEIX – Région
- IDF, chargée de mission territoriale (aménagement et documents d'urbanisme)



Parc du temps des Cerises



100m
Noue av. Georges Sand



Canal Saint Denis



Pont de Presseencé



Gommettes



Atelier

